



**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**  
**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**  
**(1ERE JOURNÉE)**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



## Ouverture de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire à 10h35

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers. Le Président Jean-Guy TALAMONI déclare le quorum atteint et l'ouverture de la séance publique

Allocution du Président TALAMONI	14
Hommages du Président Gilles SIMEONI	17

## DIBATTITU À NANTU A VIULENZA / DÉBAT SUR LA VIOLENCE

M. Jean-Martin MONDOLONI, pour le groupe « Per l'Avvene »	18
Président Jean-Guy TALAMONI	21
Mme Anne-Laure SANTUCCI pour le groupe « Femu a Corsica »	21
Mme Julia TIBERI pour le groupe « PNC »	22
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République »	26
M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera »	27
M. Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per Dumane »	30
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif	35
M. Jean-Martin MONDOLONI demande que soit observée une minute de silence en hommage au Président Jacques CHIRAC	41

## Ouverture de la séance des questions orales à 15h

Le Président Jean-Guy TALAMONI	42
--------------------------------	----

<b>QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES</b>
---

- Question n° 2019/O2/075 - Maillage et sécurisation du réseau routier territorial**, posée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'Avvene » **43**
- Question n° 2019/O2/082 - Gestion et fonctionnement des stations d'épuration**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **47**
- Question n° 2019/O2/076 - Des épaves dans la baie de Figari**, posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera » **51**
- Question n° 2019/O2/080 - Lignes régulières d'autocars de Corse-du-Sud**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **53**
- Question n° 2019/O2/083 - Centrale du Vazziu**, posée par Mme Julia TIBERI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **57**
- Question n° 2019/O2/078 - Désaffectation des locaux du Collège des Padule appartenant à la Ville d'Ajaccio**, posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » **61**
- Question n° 2019/O2/077 - Recul du trait de côte**, posée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica Libera » **64**
- Question n° 2019/O2/084 - Pulitica patrimoniale di a Cullettività di Corsica**, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **66**
- Question n° 2019/O2/079 - La gestion des déchets**, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **70**
- Question n° 2019/O2/081 - Fonctionnement de la Chambre des Territoires**, posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane » **74**

**Motion n° 2019/O2/072 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant la Journée européenne des langues**

77

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n° 280 : Diligazioni di Sirviziù Publicu pà a sfruttera, à partasi da u 25 di marzu di u 2020, di sirvizia aerii regulari trà i quattru aeruporta di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parti, è l'aeruporta di Parighji, Marsiglia è Nizza da un'altra parti, in cunfurmità cù l'ubligazioni di sirviziù publicu imposti da a dilibarazioni n° 18/491 AC di l'Assemblea di Corsica di u 20 di dicembri di u 2018**

**Rapport n° 280 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018.**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>82</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>86</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>99</b>

## FUNDIARIU / FONCIER

**Raportu n° 243 : Mudifica di i statuta di l'Uffiziù fundiariu di a Corsica**

**Rapport n° 243 : Modification des statuts de l'Office Foncier de la Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>99</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>100</b>

<b>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ</b>
--

**Raportu n° 269 : Bugettu supplimentariu di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2019**

**Rapport n° 269 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>101</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>105</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>123</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>124</b>

**Raportu n° 273 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 di a Ciucciaghja Letizia**

**Rapport n° 273 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 de la Crèche Laetitia**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>125</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>125</b>

**Raportu n° 274 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Pumonti**

**Rapport n° 274 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>126</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>126</b>

**Raportu n° 275 : Affettazione di u risultatu è bugettu supplementariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Cismonte**

**Rapport n° 275 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>127</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>127</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 276 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - I Bagni di Petrapola</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 276 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Bains de Petrapola</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>128</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>128</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>131</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 277 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - Parcu stradale</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 277 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Parc de la voirie</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>131</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>132</b>
<b>Raportu n<sup>o</sup> 284 : Determinazione di u cuefficiente multiplicatore di a tassa nantu à u cunsumu finale d'eletricità</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 284 : Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>132</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>133</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>133</b>

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 247 : Situ archiologicu di Cuccuruzzu in Livia - funziunamentu di a righjia di ricetti : tariffi novi di opari è prudotti missi in vendita à a buttega di u situ archiologicu**

**Rapport n° 247 : Site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente à la boutique du site archéologique**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 137**

**VOTE du rapport 138**

**Raportu n° 261 : Finanziamentu à titulu eccezzionali di un'uparazioni di archiulugia privintiva in u quattru di u prughjettu di ristoru di a ghjesgia piuvana di San Petru - cumuna de BARBAGHJU**

**Rapport n° 261 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de restauration de l'église pievane de San Petru - commune de BARBAGHJU**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 138**

**VOTE du rapport 139**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION - RECHERCHE**

**Raportu n° 248 : Cufinanziamentu da a Cullettività di Corsica è da u Statu di e missione CARIF-OREF è secretariatu permanente di u CREFOP - Cunvinziunamentu per l'annata 2019**

**Rapport n° 248 : Cofinancement par la Collectivité de Corse et l'Etat des missions CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP - Conventiunement pour l'année 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 140**

**VOTE du rapport 141**

**Raportu n° 249 : Dispositivu intercunsulari tarritoriali di racolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi**

**Rapport n° 249** : Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en compétences des entreprises

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 142

**DISCUSSION GENERALE** 143

**VOTE du rapport** 146

**Rapport n° 250** : Prughjettu di Ricerca à titulu di u CPER - Prughjettu « Gerhyco » Gestione raghjunctata di e Risorse in acqua è ambienti acquatici à l'interfaccia trà Muntagna è Litorale - Mantenimentu funziunale di i servizii idr'ecosistemichi isulani in Corsica »

**Rapport n° 250** : Projet de Recherche au titre du CPER - Projet « Gerhyco : Gestion raisonnée des Ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne-littoral - Maintien fonctionnel des services Hydro-écosystémiques insulaires en Corse »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 146

**DISCUSSION GENERALE** 147

**VOTE du rapport** 152

**Rapport n° 251** : Ripartizione di i crediti delegati da u Statu per l'acquistu di libri sculari destinati à i sculari di collegiu è di u stabilimentu regiunale d'insignamentu adattu (EREA) per l'annata sculare 2019-2020

**Rapport n° 251** : Répartition des crédits délégués par l'Etat à l'académie pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) pour l'année scolaire 2019-2020

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 152

**VOTE du rapport** 153

**Rapport n° 252** : Cambiamentu di u nomu di u liceu d'insignamentu agriculu di Sartè : « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »

**Rapport n° 252** : Changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »



<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>153</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>154</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>158</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 282 : Mudifica di a struttura pedagogica generale di u sicondu gradu pè a rientrata sculare 2020-2021**

**Rapport n<sup>o</sup> 282 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2020-2021**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>159</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>160</b>

### **SISTEMI D'INFURMAZIONE/ SYSTEMES D'INFORMATION**

**Raportu n<sup>u</sup> 246 : Approvu di l'aghjustu n<sup>u</sup> 1 à l'appicciu relativu à u prughjettu Gertrude II (lugiziali destinatu à l'inventariu di u patrimoniù culturali) - Assistenza, Mantinimentu è Evuluzioni**

**Rapport n<sup>o</sup> 246 : Approbation de l'avenant n<sup>o</sup> 1 à l'annexe relative au projet Gertrude II (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - assistance, maintenance et évolutions**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>161</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>162</b>

### **SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTÉ**

**Raportu n<sup>u</sup> 253 : Aghjustu à a cunvenzioni quattru dipartimentali di u Pumonti rilativa à a mediazioni famigiali è à i lochi di scontru**

**Rapport n<sup>o</sup> 253 : Avenant à la convention-cadre départementale du Pumonti relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>163</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>163</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 254 : Cunvenzione trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità di Cumune Fium'orbu è Castellu è l'associu di u cerculu di i nutadori di u Fium'orbu pè a realizzazione di riunione d'appruntera à a nascita in pissina</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 254 : Convention entre la Collectivité de Corse, la Communauté de Communes Fium'orbu-Castellu et l'association du cercle des nageurs du Fium'orbu pour la réalisation de séances de préparation à la naissance en piscine</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>163</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>164</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 255 : Suvvenzione annuale di funziunamentu à l'Associu di fraiutu di e persone ammesse in prutezzione di a zitellina di Corsica</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 255 : Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>165</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>165</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 256 : Azzioni di sustegnu à a parentalità in dirizzioni di i moda d'accoglienza prima zitiddina</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 256 : Action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>166</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>167</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 257 : Prughjettu di stabilimentu di a ciucciaghja Letizia</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 257 : Projet d'établissement de la crèche Laetitia</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>168</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>169</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>169</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>182</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 258 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu « Ecole de la deuxième chance (E2C) » di Bastia**

**Rapport n° 258 : Convention de financement de l'Association Ecole de la deuxième chance (E2C) de Bastia**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 183**

**VOTE du rapport 184**

**Raportu n<sup>u</sup> 263 : Allughjera in albergu pà i minori non accumpagnati (MNA)**

**Rapport n° 263 : Hébergement en structures hôtelières pour des mineurs non accompagnés (MNA)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 185**

**VOTE du rapport 186**

**Raportu n<sup>u</sup> 264 : Sperimentazione « Anziani in priculu di perdita d'autunumia » (PAERPA) : aghjustu à a cunvenzione da allargalla à u territoriu sanu di l'isula è cuntrattu di finanziamentu 2019-2020**

**Rapport n° 264 : Expérimentation « Personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) : avenant à la convention-cadre en vue de l'extension sur l'ensemble du territoire insulaire et contrat de financement 2019-2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 186**

**VOTE du rapport 187**

**Raportu n<sup>u</sup> 265 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à a prefigurazioni di u modu novu di finanziamentu di i sirvizzii d'aiutu è d'accumpagnamentu à dumaticiliu**

**Rapport n° 265 : Participation de la Collectivité de Corse à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 187**

**DISCUSSION GENERALE 189**

**VOTE du rapport 192**

**Raportu n° 266 : Aghjustu à i cunvenzioni pluriannuali 2017-2019 trà a CdC è a Cascia Naziunali di Sulidarità pà l'Autunumia (CNSA)**

**Rapport n° 266 : Avenant aux conventions pluriannuelles 2017-2019 entre la CdC et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 193**

**VOTE du rapport 194**

**Raportu n° 267 : Pulitica di privinzioni sanitaria di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 267 : Politique de prévention sanitaire de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 194**

**VOTE du rapport 196**

**Raportu n° 268 : Prurugazioni di a cunvenzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è l'associu « Ajaccio Judo »**

**Rapport n° 268 : Reconduction de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'association « Ajaccio Judo »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 196**

**VOTE du rapport 197**

**Raportu n° 270 : Aitu eccezziunale di fin' d'annata à un publicu in situazione di precarietà**

**Rapport n° 270 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 197**

**VOTE du rapport 198**

**Raportu n° 278 : Cunvenzione di finanziamentu di u Centru Regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri di Corsica per l'eserciziu 2019**

**Rapport n° 278 : Convention de financement du Centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse pour l'exercice 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 198**

**VOTE du rapport 199**

**Raportu n° 279 : Cunvenzioni di partinariatu 2019-2022 trà a Cullittività di Corsica, a Mutualità Siciali Agricola, a Cascia d'Allucazioni Famigliali di u Pumonti è a Cumunità di i cumuni di u Celavu è Prunelli : Cartuli di i famigli MSA / Prughjettu siciali di tarritoriu Celavu è Prunelli**

**Rapport n° 279 : Convention de partenariat 2019-2022 entre la Collectivité de Corse, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud et la Communauté de communes du Celavu-Prunelli : Chartes des familles MSA / Projet social de territoire Celavu-Prunelli**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**199**

**VOTE du rapport**

**201**

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES  
CONTRACTUALISÉS - EUROPA È INTERNAZIUNALE / EUROPE ET  
INTERNATIONAL**

**Raportu n° 245 : Prugramma di cuuperazione INTERREG ITALIA - FRANCIA marittima 2014-2020 - prughjetti MED-STAR, INTERMED, MED-PSS**

**Rapport n° 245 : Programme de coopération INTERREG ITALIE-FRANCE maritime 2014-2020 - projets MED-STAR, INTERMED, MED-PSS**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**202**

**VOTE du rapport**

**203**

**Le Président TALAMONI**

Merci, de regagner vos places, nous allons commencer par faire l'appel.

**Mme Julia TIBERI** secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**DIBATTITU À NANTU A VIULENZA / DEBAT SUR LA VIOLENCE**
**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Vulerebbi per principià chè no pensessimu à l'agenti di a Cullettività chì si ne sò andati, à e famiglie culpite. Pensu in particolare à Ghjuvan Maria Cotoni, rispunsevule di l'Agencia di u turisimu è militante naziunalistu di sempre.

Vulerebbi dinù chè no rendessimu umagiu à Paul Patriarche. Anzianu deputatu, hè statu dinù parecchi anni membru di a nostra Assemblea è Cunsigliere esecutivu, Presidente di l'ADEC. Vi dumandu di rispettà un minutu di silenziu.

Vogliu dinù assicurà Mattea Casalta, Vice Presidente di l'Assemblea di Corsica, messa in causa da un scrittu inghjustu è indegnu, di tuttu u nostru sustegnu.

Cosa ci pò esse di peghju, per eletti cum'è noi, rispunsevuli pulitichi di una cullettività umana, chè di vede la culpita da i malanni ?

Issu populu, chì ci hà datu a so cunfidenza, ùn pò chè girà si versu noi, è noi, simu chjamati à dì è à fà ciò chè no pudemu dì è fà.

St'ultimi ghjorni, parecchi evenimenti anu scunvultu a nostra sucietà. In particolare l'assassinatu di un giovanu Corsu, militante naziunalistu, Massimu Susini. Bella sicura, cum'è eletti di a Corsica, pigliemu in contu tutti i drammi è tutti doli, è micca solamente quelli di a nostra famiglia pulitica. Ma quì, ùn possu chè

ramentà chì a nostra furmazione hà persu ùn hè tantu, qualchì annu fà, in cundizione simule, unu di i soi, Filippu Paoli. Era un rispunsevule di Corsica Libera. Era dinù u m'amicu è m'arricordu di sti mumentu cum'è s'ella fussi erimane.

Sti dramu è sti doli, è a situazione torba ch'ella cunnosce a Corsica, ùn sò dunque un fattu novu, chì dipoi anni è anni vidimu stallà si un sistema chì ci vole chjamà incù u so nome. A ci dice Camus : « Ùn truvà e parolle bone aghjusta à e disgrazie di u mondu ». Hè per quessa chì e derivate chella cunnosce a Corsica, sò, ci vole à dì la chjaramente, di natura maffiosa.

A parolla ùn po esse lampata à a scimesca è ci vole à esse precisu. A maffia ùn hè solu u bandittisimu urganizatu. Dui altri elementi sò necessari per caratterizà la : a lea incù l'ecunomia è a lea incù a pulitica.

A lea incù l'ecunomia. Basta à lampa un ochju nantu à a carta di l'assassinati di st'ultimi anni è à quella di a speculazione imubiliaria per custatà ch'elle sò simule.

Terzu elementu: a lea incù a pulitica. Pensu eiu chì a piuparte di l'eletti corsi, quale ellu sia l'ingaggiamentu puliticu, sò ghjente oneste. Eppure, si sà a pressione chì pesa nantu à certi eletti, lucali in particolare. Pressione di a forza, pressione di u sollu. D'altronde, u sollu dinù hè una forza.

Eccu induve ne simu. Ùn si pò chjode l'ochji è ùn si pò stà zitti.

Sicuramente, ùn avemu micca quì tutti i mezi per cambià e cose, in particolare i mezi pulizzeri è ghjudiziarii. D'altronde, i soli à dumandà issi mezi custi sò l'indipendentisti, è ùn sò magiuritarii in st'Assemblea. Nantu à stu puntu, ùn simu magiuritarii. U statu, in carica di stu duminiu, hè davantu à u risultatu di i so fiaschi è di a so pulitica. Durante quarant'anni, a so sola primura hè stata d'arrestà i nazionali corsi, è hà lasciatu u bandittisimu urganizà si in tutta libertà.

Ma ùn vogliu oghje sviluppà sti rimproveri, nè mancu parlà di ciò chì ùn avemu i mezi di fà. Perchè avemu dinù qualchì mezu, è credu chè no seremu d'accunsente per mette li in ballu, ciò chì, per contu nostru, avemu cuminciatu à fà.

A sapete, m'hè accatutu d'esse criticu nantu à l'azione di u cunsigliu esecutivu chì nantu à certi sugetti, m'hè parsu chì ùn andava micca abbastanza in furia è abbastanza luntanu. A pensu sempre d'attonde. Ma ci hè un puntu nantu à u quale ùn si pò fà, di bona fede, un prucedu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu,

è di modu generale à l'eletti di a nostra magiurità : a so vuluntà forte d'assicurà tutte e guaranzie d'onestità, di prubità, in l'usu di i solli publichi.

Altru sugettu liatu à issa quistione : u duminiu di u fundiaru è di l'immobiliare. U PADDUC vutatu da a nostra assemblea, nanzu chè no piglissimu e respunsabilità à a Cullettività, và ind'u bon sensu : prutettore di u nostru patrimoniu naturale, cuntribuisce à fà calà l'inghjochi in stu settore particolare attraente assai per l'interessi maffiosi. Ci vole, mi pare, à difende u PADDUC, spessu attaccatu, è ancu rifurzà lu.

Vogliu salutà quì l'azione è a vigilanza di l'associi di difesa di u circondu.

Vogliu dinù ramintà chì durante quarant'anni, sò stati i sacrificii di a lotta nazionale chì anu permessu di prutegge stu patrimoniu naturale contru, spessu, interessi torbi assai. Hè per quessa chì, sò statu stunatu, per ùn dì di più, da un passagiu di l'intervista in u giornale d'arrimane, di un purtavoce di u novu cumitatu anti maffia, chì pretende chì a clandestinità averebbe avutu una rispunsabilità in u sviluppu di u fenomenu maffiosu. Mi pare à mè - al dilà di u fattu chì nisuna azione umana ùn si possi fà senza qualchì sbagliu o sviatura - chì senza a clandestinità, a Corsica serebbe stata venduta, betunizata, cum'ella era prevista à l'epica, è ch'ella serebbe avà in manu à interessi maffiosi. Spergu sinceramente chì stu propositu ùn ingagia micca u cumitatu sanu.

Allora, omu pò dì ciò ch'ellu vole. I nazionalisti ùn seranu santi, di sicuru. Ci vulerà chì tuttu ognunu, noi dinù, fessi assai megliu chè ciò ch'ellu hà fattu sin'à avà. Chè no circhessimu u più bonu di ciò chè no purtemu in noi per da capu à a situazione pessima chè no cunniscimu.

Hè per quessa chì aghju prupostu d'avè un scambiu oghje nantu à a stu sugettu di primura. Ùn serà a prima volta in st'emicicliu, ma credu chì sta volta ùn ci vulerà à sbaglià si. Ci vulerà à piglià u prubema di fronte, cum'ellu si presenta, per circa à trattà lu. Qualchì annu fà, in a cummissione « Viulenza », l'avemu messu, stu sugettu, à buleghju à d'altre prublematiche, impurtante ma sfarente, cum'è per indettu a viulenza in mezu sculare. Malgradu l'impegnu di u presidente Bucchini, chì vogliu salutà quì, a dimarchja vulsuta da l'Assemblea di l'epica, troppu larga, ùn hà mai permessu d'avanzà veramente.

Oghje, ci vole à dì à u nostru populu chì l'eletti corsi sò cuscenti, decisi, arritti.



È chì s'anu da dà i mezi per luttà contra un periculu murtale per a Corsica, u mezu più sicuru essendu a mubilisazione di tutti.

À ringrazià vi.

A parolla hè à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je m'exprimerai, si vous en êtes d'accord mes chers collègues, tout à l'heure sur ce point important dans le cadre des prises de parole qui ont été organisées et validées dans le cadre de la conférence permanente.

Je voulais simplement à ce stade m'associer à l'hommage que vous avez rendu à Jean-Marie COTONI, avec une émotion nécessairement particulière à notre nom à tous et particulièrement, bien sûr à celui de Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui travaillait au quotidien avec lui, assurer sa famille de notre affection et de notre soutien.

Rappeler aussi bien sûr la mémoire de Paul PATRIARCHE, comme vous l'avez fait.

Associer dans cet hommage, les personnes décédées, particulièrement Mme LAMBERTIN qui travaillait au sein de la Collectivité, qui est décédée d'une longue maladie et le regretté José FILIPPI qui est décédé tragiquement il y a quelques jours, nous étions aux côtés de ses amis et de sa famille pour lui rendre un ultime hommage.

Bien sûr aussi, mais ça sera le débat de tout à l'heure, m'incliner devant les tombes prématurément ouvertes, je pense aux personnes décédées tragiquement ces dernières semaines, ces derniers mois, ces dernières années, avec malheureusement un point culminant ces derniers jours avec l'assassinat de Maxime SUSINI, que j'avais personnellement connu, comme beaucoup d'entre vous, notamment lorsqu'il était syndicaliste étudiant, et j'avais eu d'ailleurs l'occasion de le défendre dans le cadre de ses activités syndicales, lorsque j'exerçais notre profession d'avocat.

Et, un mot ensuite, bien sûr, vis-à-vis de Mattea CASALTA, je ne sais pas si elle est là, qui a fait l'objet d'un tract anonyme injurieux et infamant. Nous avons

eu l'occasion de vous exprimer, chère Mattea, notre solidarité, il est bon qu'elle s'exprime à nouveau de façon publique.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, je m'exprimerai tout à l'heure sur le reste.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La parole est à qui la demande, donc la parole aux représentants des groupes de l'Assemblée de Corse comme convenu lors de notre commission permanente d'hier soir.

Qui va prendre la parole en premier ? Apparemment personne ne veut prendre la parole en premier et pourtant je pense que tous les groupes veulent s'exprimer. Donc, Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Cette séquence en dit long, M. le Président, Sénèque disait : « les grandes douleurs sont muettes ».

Je pense qu'il s'agit simplement dans le cadre du temps qui nous est imparti, si j'ai bien compris, je m'excuse d'avoir été absent hier aux travaux de la commission permanente, de valider le principe d'une nouvelle séance dédiée à la violence.

Il est important que les uns et les autres commencions à mettre des mots sur des réalités et que l'on précise, comme vous avez tenté de le faire dans votre allocution, M. le Président, ce qui est véhiculé aujourd'hui, la phraséologie sur laquelle on n'arrive pas à plaquer des réalités.

Je vous ai écouté, j'ai écouté attentivement ce que disait M. le Président du Conseil exécutif hier soir lors d'une interview, il est question semble-t-il, que nous débattions sur un contexte, je cite : mafieux ou pré mafieux.

Nous sommes une soixantaine ici, j'imagine qu'il peut exister soixante définitions de ce qu'est un contexte mafieux ou pré mafieux. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie, les uns, les autres, de tomber d'accord sur cette sémantique au risque de nous perdre, comme ce fut le cas par le passé, dans des termes génériques, tant il est vrai que la violence est multiforme, elle est multisectorielle et donc multifactorielle, il y a mille causes de violence, il y a mille violences que nous pourrions dénoncer et donc il y a mille solutions. Et, c'est

précisément l'écueil qu'il va falloir éviter, celui d'avoir un débat de portée générale, qui consiste à condamner et à ébaucher des solutions.

Deux autres écueils me semblait-il, au nom de notre groupe, et je tiens à le signaler, devront être évités. Le premier : vous commencez à amorcer une forme, sinon de mea culpa, en tout cas de dépassement de ce qui a été marqueur du début de la mandature, celui qui consiste à convoquer le passé, et ce que vous appelez dans désormais une formule un peu éculée, « les décennies de déshérence ». Et, je veux saluer vos propos qui, de notre point de vue, se rattachent à l'humilité nécessaire dans ce genre de débat ; il y a eu des élus avant vous et il y en aura après vous et je ne connais pas d'élus qui essayait de faire au mieux lorsqu'il était à votre place dans l'exercice du fait majoritaire. Et, cette approche qui consiste à blâmer ceux qui ont essayé avec humilité de répondre à cette problématique avant vous et ceux qui, derrière vous, essayeront de faire pour le mieux, je pense que c'est une approche d'humilité qui est de bon augure pour la suite de nos débats.

Pourquoi ? Parce que vous n'êtes pas arrivés au pouvoir dans des conditions ordinaires. Vous n'êtes pas arrivés dans des conditions d'alternance qui, peu ou prou, gouvernent toutes les alternances démocratiques au monde, vous êtes arrivés sur une forme de plébiscite, en tout cas avec un niveau de confiance jamais atteint, qui vous conduit à des devoirs, vous êtes arrivés sur une promesse, non pas de changements, mais de rupture radicale. Et, c'est en ce sens que nous sommes tentés de parler d'illusion, parce que s'il s'avère que votre exercice de pouvoir se limite à une désillusion, comme l'illusion était importante, sur ce sujet particulièrement vous êtes attendus. Mais vous ne pouvez pas résoudre cette question seuls. Nous devons trouver des consensus sur ces questions, et ça commence nécessairement ; et vous commencez à le faire et c'est heureux, notre devoir est de le saluer, de considérer que le vice n'appartient pas à un camp et que la vertu n'appartient pas à l'autre camp, que le vice n'appartient pas au passé et que la vertu n'appartient pas à l'avenir.

La chose publique, l'engagement public, c'est l'expression de la condition humaine, la condition humaine, elle est faite de sa part d'ombre et de sa part de lumière, elle est faite d'hommes et de femmes avec leurs petites hypocrisies, leurs grandes faiblesses, leur lâcheté aussi et leur part de vice et tout cela ne peut pas appartenir à un camp. Et, nous sommes tous traversés, si nous devons l'être, par cette part d'ombre de la condition humaine. Et, je crois que le premier point sur lequel il va falloir insister.

Le deuxième point sur lequel il va falloir insister, c'est que la logique de solution est une logique partenariale, est-ce que l'Etat, à bien des égards, et notamment la justice à l'égard de laquelle nous avons historiquement une posture de défiance, est-ce que l'Etat, et notamment la justice, a été à la hauteur ? Probablement non. Est-ce qu'il s'agit de blâmer le système judiciaire, aujourd'hui, pour s'exonérer de nos propres turpitudes, de nos propres fautes, de nos propres errements et de la bienveillance que nous manifestons, les uns, les autres, à l'égard de ceux qui fautent ? Quelqu'un me dit toujours : vous savez, un démon endémique de la bienveillance. Pourquoi ? C'est Nicolas GIUDICI qui l'avait très bien analysé dans le « Crépuscule des Corses », nous vivons dans un système tribale, nous vivons dans un système de connaissance et de proximité.

« Que le premier, etc., etc., jette la pierre ». Que celui ou celle d'entre nous n'a pas dans son entourage associatif, familial, politique, amical, un homme qui serait en marge des règlements, de la loi, de la vertu, de l'éthique et de la morale, que celui-là lève le doigt et que celui-là jette la pierre.

Donc, c'est un travail d'humilité auquel nous allons nous associer évidemment, probablement, je le dis, dans des débats nécessairement publics, mais il y a des choses, à l'instar de ce que nous avons proposé lors du débat sur l'immobilier et sur la pression immobilière, il y a des choses que nous devons nous dire, les uns, les autres, les yeux dans les yeux. Si nous ne disons pas collectivement ces choses, les yeux dans les yeux, alors le débat sera tronqué, il sera d'une certaine façon pipé, il sera d'une certaine façon truqué.

J'en aurai fini lorsque je saluerai évidemment l'initiative, qui me semble à la fois spontanée, mais de bon sens, d'y associer la société civile qui viendra dans ce débat avec un regard, peut-être gênant, peut-être insuffisant, mais qui, par mon avis, sur des bases de volontariat sain, je pense qu'il y a des hommes et des femmes qui du reste ont des trajectoires parfois discutables, mais qui veulent avancer à la faveur de ces trajectoires parfois porteuses d'une part d'ombre. Il y a des hommes et des femmes aussi qui doivent apporter leur contribution, je pense à des hommes et des femmes qui ont exercé des fonctions électives, parlementaires, des Présidents d'Assemblées, des gens qui aujourd'hui ont suffisamment pris de recul dans l'exercice de leur fonction élective et qui peuvent apporter une contribution, me semble-t-il, intéressante à ce débat ; sans oublier un élément, et pardon d'enfreindre un devoir de neutralité et de laïcité sur ce sujet. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie d'associer l'église, ou en tout cas les cultes, dans notre réflexion, tant il est vrai qu'ils sont un élément qui appartient à la fois à nos codes culturels et à nos façons d'être, et qui sont constitutifs, en tout cas du peuple corse, qui de mon

point de vue existe et s'il existe, il est traversé par une histoire et le christianisme a forgé l'empreinte de cette histoire.

Tout cela pour vous dire que si les grandes violences, comme je l'ai dit, sont muettes, c'est Gilles DELEUZE qui disait « la violence commence là où la parole s'arrête », j'ai presque envie de prendre le contrepoids de cette formule en disant que « la violence s'arrêtera là où la parole sera libérée », vous pouvez compter sur nos contributions pour libérer la parole.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La commission permanente a prévu 5 minutes de prise de parole par groupe, j'en avais proposé 10 dans un premier temps, mais la commission permanente a préféré que les interventions soient plus resserrées, elles peuvent en avoir davantage de force parfois.

Donc Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

Merci Président. Notre Assemblée délibérante exprime la pluralité du suffrage universel. Aujourd'hui, ce suffrage nous a choisi pour être en charge de la gestion de la Corse : aménagement du territoire, énergie, transports, social, économie, marchés publics, éducation.

Nos décisions, celles que nous prenons ici, irriguent l'ensemble de la société en la structurant et en lui donnant, nous en sommes persuadés, de nouvelles perspectives. Et pourtant, et pourtant !

Et pourtant l'actualité récente nous ramène, encore une fois, à une réalité insupportable, celle de la violence criminelle et de ses conséquences, celle d'une violence qui gangrène notre société : drogue, assassinats, pressions en tout genre.

Alors, Mmes et MM. soyons honnêtes, cette Assemblée délibérante ce n'est pas l'Alpha et l'Omega de la société Corse.

Soyons, Mmes et MM., chers collègues, soyons modestes. Nous ne sommes qu'une partie de cette société, mais nous en sommes une partie importante et cela nous engage.

Cet engagement, il doit nous donner la force, même si la société civile, une partie, l'a faite hier, il doit nous donner la force de lancer un appel à la société tout entière, un appel d'abord pour rassembler, c'est important, un appel pour dire tous ensemble que nous pouvons inverser les valeurs, que nous pouvons ouvrir les yeux, que nous pouvons libérer cette parole pour agir contre ces dérives.

En Corse, Jean-Martin l'a dit il y a quelques secondes, tout le monde se connaît, tout le monde. Cette proximité aujourd'hui c'est une faiblesse, c'est ce que nous pensons, transformons-la, cette faiblesse, en force, pour la jeunesse, pour elle, pour son avenir, et nous disons haut et fort, à partir de ce jour, et je terminerai là-dessus, la peur doit changer de camp. Merci Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Julia TIBERI va prendre la parole.

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président. Je pense que ce matin nous serons tous d'accord pour dire que ce sont des faits graves qui nous imposent ce débat aujourd'hui, nous parlons d'assassinats, nous parlons d'incendies criminels, nous parlons d'extorsions, nous parlons de « bougeades », pour le dire plus communément, de pressions, de tentatives de pressions en tout genre.

Peu importe, à mon avis, le vocable plus général que l'on choisit de mettre sur ces termes, ce sont, je pense, des modes de règlement des conflits qui ne devraient pas avoir, et qui n'ont pas leur place dans une société qui se veut démocratique et émancipée. Il est clair, et je pense que tout le monde partagera ce constat, que notre société traverse une crise avec un regain de violence, Jean-Martin l'a dit, c'est une violence qui est multiforme, qui est protéiforme, qui est multifactorielle.

Alors, nous avons hier entendu, ou avant-hier, parler de la création de ce collectif anti-mafia, je pense que ça n'est peut-être pas tout l'objet du débat de ce matin, en tout cas dans le format qui a été choisi, mais je pense qu'il sera intéressant de discuter sur la sémantique. M. le Président vous l'avez dit, la mafia, soit on choisit finalement de galvauder ce terme comme certains choisissent de le faire, soit on s'attache à sa vraie définition et à savoir si aujourd'hui il y a ou pas une mafia ou une pré-mafia en Corse, des dérives mafieuses ou des dérives pré-mafieuses sur notre territoire.

Ce collectif hier a appelé effectivement au rassemblement et a dénoncé le silence. Là encore, je pense que tout le monde sera d'accord sur le fait de dire qu'effectivement il existe un silence, un silence qui devient mortifère. Je pense, pour ma part, que nous sommes tous un peu responsables, en tout cas que nous portons tous en nous une part de responsabilité s'agissant de ce silence.

Alors, sans être sociologue ou spécialiste en sociologie, je pense que là également, il y a plusieurs explications, il y a effectivement la proximité, Anne-Laure en a parlé, les connaissances, il y a, et il faut le dire parce que, encore une fois, aucun intérêt de se cacher derrière son petit doigt, il y a la peur aussi qui, évidemment, inspire ce silence.

Je pense qu'on ne peut pas se plaindre de la violence, qu'on ne peut pas dénoncer la violence et finalement la nourrir par nos comportements, et notamment par ce silence mortifère. On ne peut pas la nourrir en la taisant, on ne peut pas la nourrir au mieux en la banalisant ou au pire, pour certains, en la portant aux nues.

Alors aujourd'hui, il est évident que ce débat il est extrêmement important, que ces prises de parole et de positions elles sont importantes et on ne pouvait pas en faire l'économie, parce que la violence empoisonne la société corse, parce qu'elle empêche son développement et pour plein d'autres raisons.

Mais concrètement, il faut aussi se poser la question de savoir quelle sera l'utilité de ce débat, quelle sera la portée de celui-ci ? On peut se poser une question simple : est-ce qu'à l'issue de ce débat ou est-ce qu'à l'issue de de la prochaine session, si on décide sous un format quelconque de consacrer une session à ce thème, est-ce que la société corse en sortira plus apaisée ? A mon avis, malheureusement, on ne pourra que répondre par la négative à cette question.

Une fois que l'on a dit ça, on en peut pas non plus demeurer sur ce contact, et il faudra se poser la question et s'interroger sur savoir ce que l'on peut faire, bien évidemment.

A mon sens, en premier lieu, parce que c'est important, je pense qu'il faut rester prudent, il faut éviter la stigmatisation quelle qu'elle soit, il ne faut pas céder aux fantasmes, aux rumeurs ou à la peur qui, à mon avis, participent de cette violence que nous dénonçons et qui pourraient, en tout état de cause, l'alimenter.

Je pense qu'il faudra que l'Etat, même s'il n'est pas le seul responsable, que l'Etat, et notamment à travers l'institution judiciaire, Jean-Martin en a parlé, remplisse pleinement son rôle. Nous assistons quotidiennement, et peut-être nous,

en tant qu'avocat, un peu plus que les autres, à une action répressive de la justice, mais dans la plupart des cas, nous constatons malheureusement que cette action répressive, elle s'exerce à l'égard de ceux que l'on pourrait appeler les « petites gens », sans bien évidemment que ce terme soit péjoratif. Il y a peu de résultat du côté de la criminalité organisée, du grand banditisme, on ne compte plus le nombre d'enquêtes inabouties ou non résolues, et M. le Président du Conseil exécutif a évoqué hier soir sur Via-Stella des chiffres qui sont à la fois tristes et à la fois, me semble-t-il, lamentables pour l'action de la justice.

J'ai entendu parler hier, notamment à travers la voix du collectif, de la création de nouvelles infractions, à titre personnel, je n'y suis pas favorable, et je ne pense pas que la solution réside dans la création de nouvelles infractions. Nous avons un arsenal législatif qui existe, nos libertés ont d'ores et déjà été restreintes, nous a-t-on dit, pour plus de sécurité, chacun appréciera quel en a été le résultat, les droits de la défense sont tous les jours mis en péril un petit peu plus. Je pense que l'inflation législative n'a jamais rien résolu, les lois de circonstance non plus, je pense que nous avons un arsenal législatif qui permet de répondre à ce genre de situations, encore faut-il en avoir les moyens matériels, les moyens humains et surtout la volonté de les mettre en œuvre.

Je pense que l'Etat de droit en Corse ne peut se résumer à faire respecter les AOT ou à saisir des transats sur les plages Corses l'été. Il faut que les institutions, et les institutions notamment étatiques évidemment, cessent d'être défailtantes.

Et, parce que la responsabilité ne peut pas incomber qu'à l'Etat, il faut, je pense, un sursaut collectif, il faut que la Corse dans son ensemble se réveille, il faut bien évidemment favoriser le débat démocratique. Il faut, nous sommes tous d'accord, encore une fois, libérer la parole, même si c'est compliqué et peut-être réfléchir à des solutions, je ne les connais pas, mais examiner des solutions qui pourraient aider, favoriser, accompagner par le biais d'une logistique que j'ignore, et qui pourrait peut-être être mise en place par nos institutions, il faut aider et soutenir la libération de cette parole puisque, encore une fois, force est de constater qu'il existe une défaillance et une insuffisance dans l'action étatique à ce niveau-là. Il faut que la société corse travaille sur elle-même, même si les effets ne se feront pas sentir demain ou après-demain ou à court terme ou peut-être même pas à moyen terme. Mais je suis persuadée que l'on peut, un jour, parvenir à s'en sortir par l'exemple, par le travail, par la formation, par la culture, par l'ouverture d'esprit, bien évidemment par l'éducation.



J'aimerais un jour que des jeunes se réveillent le matin et admirent l'agriculteur, admirent l'infirmière, admirent l'instituteur et cessent d'admirer le voyou et la voyoucratie dans son ensemble. Il faudra, bien évidemment parce que tout est imbriqué, continuer de lutter contre le fléau de la drogue qui tient, à mon avis, une part importante de responsabilité dans ce phénomène.

J'ai entendu hier qu'il fallait, et je fais miens ces propos, qu'il fallait cesser de criminaliser les victimes parce que finalement ça empêche certainement un sursaut populaire, parce qu'on assiste à des assassinats, à des morts tragiques, et puis quelques jours après on entend dire en ville : oui, mais finalement, est-ce qu'il n'avait pas vendu un terrain, est-ce qu'il ne faisait pas de l'immobilier ? » Etc.

Je pense qu'il faut qu'on retrouve le respect de la mort, le respect des morts et que l'on s'incline devant la douleur de toutes ces familles endeuillées.

Je pense également, et j'en aurai presque terminé, que notre salut passe, bien évidemment, par l'économie, nous sommes un territoire extrêmement pauvre, nous sommes un territoire sur lequel les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus démunis n'ont jamais été aussi importants.

Je pense aussi, à titre personnel, et peut-être que pas tout le monde ne partagera mon avis, mais que la concentration du pouvoir économique dans les mains de quelques-uns n'est pas une bonne chose et ne participe pas, en tout cas, d'une économie globale florissante.

J'en terminerai en disant qu'effectivement la Corse a une histoire, une histoire particulière, une histoire spécifique ; effectivement la Corse a un passé dans lequel la violence est présente, sous différentes formes et pour des raisons diverses au fil du temps, mais j'aime à penser que cette violence elle n'est pas culturelle, je dirai, qu'elle est liée à un état de la société à un instant T, un instant T plus ou moins court, à un état d'une société qui fonctionne mal à cet instant T, à des dysfonctionnements de la société. Et, j'aime à penser que, par notre action et notre action d'élus et notre action de citoyens, j'entends bien, j'aime à penser que peut-être un jour, encore une fois, certainement pas à court ou à moyen terme, mais peut-être un jour le peuple corse et sa jeunesse qui s'avère aussi être riche, inventive, créative, innovante, travailleuse, etc., pourra vivre dans ce petit pays libre, debout, dans un pays démocratique, émancipé et je l'espère assaini.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

## **M. Pierre GHIONGA**

Président, ce sera bref. En tant que non-violent convaincu, je suis atterré par la violence criminelle qui secoue notre île depuis quelque temps et je suis tout à fait d'accord pour participer à tout débat, toute commission pour essayer de remédier au problème.

Mais dans ce débat il y a deux termes, moi je suis très attaché à la sémantique, qui me gênent, c'est le terme « mafia » et le terme « omerta ». A mon sens, il y a un grand banditisme en Corse mais il n'y a pas de mafia. J'invite les gens qui n'ont pas vu les deux reportages d'Arte consacrés à Toto Riina à le faire, c'est assez instructif, je pense qu'en Corse nous n'avons pas cette organisation pyramidale qui s'apparente à une organisation gouvernementale.

Je me demande, M. le Président, si l'utilisation de ce terme « mafia » n'est pas fait, je dirai à peu près la même chose, mais en moins bien, que Julia TIBERI, pour nous faire avoir des méthodes policières et judiciaires d'exception. Et ça, moi, je le refuse. Je pense que la lutte contre la violence et la criminalité, doit se faire dans le cadre démocratique, de lois que nous avons qui sont déjà assez importantes, qu'elles soient appliquées de manière rigoureuse. Et, c'est pour ça que le mot « mafia » me gêne.

Le deuxième mot qui me gêne, c'est le terme « omerta ». Moi, à mon avis, la Corse est plutôt l'île où l'on parle beaucoup et beaucoup trop. Je pense qu'on le constate, tout le monde a son explication, tout le monde donne des solutions, mais je ne pense pas qu'il y ait l'omerta comme on veut bien le dire.

Voilà M. le Président, les deux termes qui me gênent.

Ensuite, moi qu'est-ce que je fais à titre personnel ? Je fais plusieurs choses ; j'essaye de m'améliorer à titre d'individu en lisant, en améliorant mes connaissances philosophiques, je montre l'exemple à mes enfants par le travail, je travaille beaucoup, dans ma fonction d'élus je suis dans une famille politique qui est taxée de beaucoup de défauts et de perversions, moi j'ai essayé de faire honnêtement mon métier, j'ai présidé par exemple 5 ans la commission d'appels d'offres, je mets au défi quelqu'un de dire que j'ai fait pression pour un marché, jamais. Moi, je n'en ai jamais subies.

Donc voilà, ce que je peux faire à mon niveau, j'essaye de le faire et je demande à l'Etat de faire bien son travail.

Voilà, M. le Président, ce que j'avais à dire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Donc Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. D'abord quelques mots à titre liminaire pour dire que de notre point de vue, nous ne pouvions pas poser nos questions orales au Conseil exécutif, appeler nos rapports dans l'ordre prévu par la commission permanente, rapports techniques, voire même plus politiques, sans aborder la situation que connaît la Corse, qui est certes une situation plus ancienne, mais qui a connu des développements dramatiques dans ces derniers jours. Les Corses ne l'auraient pas compris, nous ne l'aurions pas compris nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important, ce matin de faire usage de l'un des pouvoirs dont nous disposons en tant qu'élus et qui est le pouvoir de la parole, qui ne suffira pas seul à régler ce problème, mais qui est, en cette circonstance, indispensable.

Ce débat, ce n'est pas le premier débat qui a lieu dans cet hémicycle sur la question de la violence. Pendant longtemps, on a abordé dans cet hémicycle la violence sous le prisme de ce que nous considérons nous, comme étant des actes de résistance. Pendant ce temps-là, pendant que nous discutons, que les élus qui nous ont précédés discutaient de ces questions à travers ce vocable de violence, la vraie violence, les phénomènes de type ou de nature mafieuse, reliés au grand banditisme, sont apparus, ont prospérés, se sont développés et se sont articulés afin de conduire à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Et puis, il y a d'autres initiatives plus récentes, de notre point de vue plus justes dans la façon d'appréhender le débat, mais incomplètes. Je parlais bien sûr du débat qui a eu lieu dans cet hémicycle au début de la décennie 2010, sur les questions de violence, qui était nécessaire et qui a, je crois, été salué par notre société et perçu comme une avancée dans la prise de conscience. Simplement, il y a peut-être eu une carence, une erreur qui a été celle de mêler dans l'approche et dans l'analyse, tous les types de violence.

Je dis cela pourquoi, même si ça déjà été abordé par d'autres avant moi ? Parce que la question que l'on doit se poser aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'objet de

ce débat et des débats qui suivront. Qu'est-ce que les Corses attendent de nous ? Et que pouvons-nous apporter comme éléments de solution ?

Si nous sommes ici, ce jour, dans le cadre de ce débat et dans ceux qui suivront, simplement pour nous livrer à une nouvelle catharsis générale et collective, à rivaliser de pathos, d'émotion, quand bien même serions-nous sincères les uns et les autres, à partager un constat que nous avons déjà posé, nous risquerions de faire une démonstration qui est malheureusement une démonstration contraire à celle que nous recherchons, nous risquerions de faire la démonstration que le pouvoir politique est démunie face à ce type de phénomène et est inapte à pouvoir apporter des réponses.

Nous, nous pensons que le signal qui doit être envoyé à partir d'aujourd'hui, ne purgera pas le débat ce jour, c'est un point de départ, mais le signal qui doit être envoyé aujourd'hui ce n'est qu'un pas et une étape doit être franchie dans l'appréhension de ce problème et dans la volonté de le régler.

Deux éléments, le premier, je crois que le Président de l'Assemblée de Corse a commencé à le faire, il faut sérier les choses et les problèmes et les nommer. Oui, phénomène de nature mafieuse.

Alors, pour rebondir sur la dernière intervention, on n'est certainement pas, à l'heure où nous parlons, sur un phénomène qui est tout à fait équivalent à ce que l'on peut constater ailleurs lorsque l'on parle de mafia. Mais il y a un certain nombre d'éléments qui doivent nous inquiéter et qui doivent nous conduire à agir avant que l'équilibre de notre société soit mis en cause de façon peut-être irréversible.

Deuxième élément qui doit, de notre point de vue, aujourd'hui participer de ce saut qualitatif dans l'action de notre Assemblée. Il faut que chacun à sa place prenne ses responsabilités. D'abord l'Etat, pourquoi d'abord l'Etat ? Ce n'est pas pour se désresponsabiliser, c'est au contraire pour fixer où sont les responsabilités des uns et des autres. Le pouvoir régalien aujourd'hui, c'est un pouvoir de l'Etat, est-ce que l'administration française en Corse, est-ce que l'institution judiciaire, est-ce que l'ensemble de cette galaxie étatique s'est montré efficace dans sa lutte face à ces types de phénomènes ? Pour nous la réponse est non. Aujourd'hui, l'Etat doit assumer son rôle.

Et, on peut d'ailleurs s'interroger à l'heure où la parole, pour reprendre une expression qui a fait florès ces derniers jours, se libère. On peut s'interroger sur le silence de la préfecture de Corse si prompt à communiquer sur l'ensemble des

sujets qui concernent la vie de l'île. Je crois que c'est un élément qui nous interpelle et qui peut même inquiéter.

Deuxième élément après l'Etat, parce qu'il ne s'agit pas de fuir ses responsabilités, les responsabilités des élus, et singulièrement de la Collectivité de Corse qui est la première institution de l'île, en termes de ressources financières, de budgets, d'agents, de compétences. Moi, je partage le propos du Président de l'Assemblée de Corse sur ce qui a été dit en matière d'effort sur la façon de gérer les affaires publiques, les deniers publics, les procédures et notamment les procédures d'appels d'offres, sur la façon dont notre majorité, de façon collégiale, a souhaité mettre en pratique des engagements de campagne électorale et au-delà de la campagne électorale, des engagements politiques de longue date.

Est-ce que cela suffit ? Je pense qu'il faut toujours aller plus loin, dans le cadre de notre Collectivité et en lien avec les autres collectivités publiques de Corse. Nous, nous sommes convaincus, nous l'avons toujours dit politiquement, que nous ne pensons pas qu'il y est des hommes et des femmes qui naissent par essence bons et d'autres mauvais, et donc nous ne pensons pas qu'il y est des élus par essence vertueux et d'autres qui ne le seraient pas.

Nous pensons qu'il ne suffit pas d'invoquer la vertu, la démocratie et l'éthique pour que nous ayons, les uns et les autres, des pratiques vertueuses, conformes à la démocratie et conformes à l'éthique. Nous passons que pour que triomphent et la vertu, qui est une notion complexe, et l'éthique et la démocratie et la transparence, il faut poser des règles de droit qui nous engagent à tous, il faut poser des garde-fous dans toutes les institutions publiques pour que les uns et les autres soient protégés de l'ensemble des dérives que connaissent de nombreuses sociétés dans le monde, mais que connaît aussi la société corse.

Et puis, nous avons d'autres compétences à actionner, je vais m'approcher de la conclusion puisque je vois que le temps court, la question foncière elle est évidemment aujourd'hui au nœud, au cœur des tensions qui traversent la société corse et des emprises que nous dénonçons.

Il faut, les uns et les autres et au-delà des nuances techniques que nous pouvons avoir, que nous défendions le PADDUC, que nous le renforçons très certainement lorsqu'il sera amené par la loi à être modifié ou à être révisé, il faut que nous fassions baisser les enjeux sur ces questions. Et puis il faut enfin, parce que nous sommes des parlementaires et que le propre du parlementaire c'est de parler, c'est de faire usage de la parole, il faut que dans nos paroles, mais aussi dans nos actes, nous énoncions un certain nombre de valeurs qui aujourd'hui semblent

être reléguées au second rang, voire exclues par ceux-là même qui se rendent coupables des dérives que nous dénonçons.

Oui, nous devons dire que le projet de société qui est le nôtre ce n'est pas le projet de l'argent facile et de l'argent roi. Et nous devons le dire ensemble avec le plus grand nombre. Nous devons dire, je ne suis pas persuadé que ce soit faire offense aux principes de laïcité, que nous partageons les mots qui ont pu être prononcés par le diacre ARRIGHI en l'église de Cargèse, rappelant le respect, u rispettu, u rispettu di l'altru, u rispettu di a vita sacra. Aghju intesu in case chì i morti si rispettanu è chì i vivi s'onoranu, è chì so cosi chì ci vole tena a mente è à sparghje, u rispettu di u travagliu, u rispettu di a ghjustizia umane, di a ghjustizia suciale.

Enfin dernier acteur, l'Etat, les élus, le peuple, la société civile, je suis un peu mal à l'aise avec ce terme, je préfère celui de peuple, qui s'exprime et c'est sain, qui n'est pas monolithique et qui s'exprimera peut-être sous d'autres formes.

Je crois qu'il y a besoin d'une convergence de l'ensemble de ces forces de la société corse pour donner corps, pas simplement à des déclarations d'intention, mais à une action conjointe qui nous permette d'être efficace et de rétablir un équilibre dans notre société et de faire triompher ces valeurs.

Je conclurai en m'excusant d'avoir été un peu long et en vous disant que le courant politique que je représente, que nous représentons, puisque nous nous exprimons en tant que Présidents de groupes dans cet hémicycle, est un courant qui se bat pour la souveraineté, pour l'indépendance mais que ça n'est pas simplement une revendication de type institutionnel, se battre pour la souveraineté, pour l'indépendance c'est cela, mais c'est aussi se battre pour l'émancipation et l'émancipation d'un peuple ne peut s'accommoder de ces dérives de type mafieux, ce que nous dénonçons ce jour.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Si j'ai tardé à demander la parole c'est que souhaitais m'exprimer après Corsica Libera car je savais que j'aurais vocation à réagir aux propos de son Président parce que j'ai vocation à réagir aussi aux propos du Président de l'Assemblée, qui ont été longs.

J'ai envie de vous dire, premièrement : que nous intervenons dans cet hémicycle souvent pour vanter les mérites de la solidarité nationale parce qu'elle est indispensable, elle est indispensable en matière de santé, elle est indispensable en matière d'éducation. Mais lorsque nous abordons aujourd'hui la question de la violence, nous le disons souvent, notre attachement à la République, à ses valeurs, c'est autour de cette volonté, tout simplement d'une société en paix, d'une société où fonctionne la justice et la police, que nous sommes attachés à cette République.

Tout à l'heure Julia disait : est-ce que la société Corse est culturellement violente ? Alors, moi je voudrais dire au nom de notre groupe, en tout cas une chose est sûre, c'est que contrairement aux propos bêtes qu'avait tenus un premier ministre, il n'y a pas de gêne de la violence en Corse.

Est-ce qu'aujourd'hui, et je voudrais commencer mon propos par ça parce que c'est fondamental, est-ce qu'aujourd'hui il y a une corrélation dans le fait que notre île est depuis, vraisemblablement d'après les historiens, des siècles soumis à la violence, est-ce qu'il y a une corrélation entre cette violence et le fait que nous ayons souvent été, je n'ai pas d'études, je ne suis pas un spécialiste de la question, mais sûrement un des territoires les plus pauvres d'Europe, est-ce qu'il y a une corrélation ? Je le pense.

Et, quand je dis cela, je veux tout simplement vous dire que, le Président TALAMONI disait que peut-être on avait commis une erreur en élargissant la question de la violence à différents types de violences, en milieu scolaire, etc. Eh bien nous, nous ferions encore une erreur majeure si nous pensons que la violence nous allons la régler uniquement par la police et la justice. Je vais y revenir, je vais développer, je pense que c'est un point essentiel.

Mais dans mon propos liminaire et avec force, je dis que nous savons aussi que le terreau de la violence, là où je dirai, les bandits recrutent, ce sont dans les territoires pauvres. Donc, il est évident, il est indispensable que la lutte contre la précarité, la lutte contre la misère soient au cœur de nos politiques publiques et la lutte contre, je dirai, l'écart qui se creuse entre les plus riches et les plus pauvres sur notre territoire, ne connaisse pas l'essor qu'elle connaît aujourd'hui.

Est-ce que, je vais entamer devant vous un débat sur les violences légitimes et celles qui ne le seraient pas ? Est-ce que nous allons entamer un débat maintenant sur : la violence clandestine était-elle nécessaire ou pas ? Légitime ou pas ? A-t-elle produit ou non des dérives ?

Je crois que je préfère aujourd'hui on se consacre à l'avenir, qu'on regarde devant nous, c'est peut-être ça l'objectif que l'on doit se fixer parce qu'on risque de se chamailler, j'ai envie de vous dire, pour rien. Mais malgré tout, il faut que l'on mette sur la table nos divergences, et quand je dis que j'ai attendu les propos du Président, je savais que serait pointée du doigt la responsabilité de l'Etat.

Alors nous, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous pensons que sur ce sujet de la violence et sur cette appartenance à la République, nous devons rester dans un ensemble beaucoup plus vaste qui s'appelle la République française, c'est parce que nous pensons que sur cette question-là, parce que vous l'avez dit vous-même : notre proximité ; parce que je le dis souvent en aparté, un jour j'ai eu un échange avec le Président sur ce sujet, il me prenait en exemple l'Islande pour dire que c'était un pays qui arrivait à faire sa police et sa justice. Et souvent, je réponds à ceux qui mettent en avant ce type d'arguments, que je peux entendre, que la Corse ce n'est pas l'Islande, le peuple corse ce n'est pas le peuple islandais. Le peuple corse, c'est un peuple méditerranéen qui, et là aussi puisqu'on veut tout mettre sur la table et on veut avancer, eh bien il ressemble beaucoup plus aux Siciliens, il ressemble beaucoup plus aux Napolitains, il ressemble beaucoup plus aux Algériens, aux Tunisiens, avec ses qualités, sa force, cette proximité, c'est le clan qui des fois est montré du doigt, mais c'est le clan qui a fait aussi la force de certains territoires. La Corse, elle ressemble beaucoup plus à ces territoires-là et donc aussi avec ses faiblesses, cette difficulté que nous aurions demain à faire police et justice.

Il y a dans cet hémicycle des gens qui exercent des fonctions, moi je suis le petit maire d'une commune de 3 000 habitants, si vous saviez combien c'est difficile de faire respecter le domaine public ! Si vous saviez combien c'est difficile de répondre aux difficultés concernant un certain nombre de sujets où on attend de moi que je sois un shérif, mais sincèrement je ne suis pas un shérif.

Et, je le dis tranquillement, oui il y a des dysfonctionnements dans les services de l'Etat au niveau de la police, au niveau de la justice, mais est-ce que quelqu'un peut dire aussi dans cet hémicycle qu'il n'y a pas de dysfonctionnements au niveau des services de la Collectivité de Corse ? Il n'y a pas des dysfonctionnements au niveau de la commune de Bonifacio ? N'y a-t-il pas des fonctionnaires vertueux, efficaces et d'autres qui le sont moins et la conclusion : est-ce que nous serions mieux sans cette police et cette justice ?



Je le dis, non pas que je prétende ici devant vous avec notre groupe, détenir la vérité, mais aujourd'hui, notre conviction, c'est que si nous devons exercer ces missions-là, ce serait encore plus catastrophique.

Aujourd'hui, on a besoin d'un Etat fort. Je le dis parce que dans cet hémicycle, les girondins ont gagné, les autonomistes ont gagné, il y a même des indépendantistes dans cet hémicycle.

Je le dis au Président de l'exécutif, l'autonomie, M. le Président, c'est ce à quoi nous aspirons, mais il faut le dire aussi avec détermination : plus nous aurons d'autonomie, plus nous devons demander à l'Etat de renforcer ses missions régaliennes. Nous ne devons pas le dire en aparté, nous devons le dire publiquement, nous devons le dire haut et fort : oui, nous voulons davantage d'autonomie, de contrôle de l'égalité, de contrôle de la part de l'administration judiciaire parce que c'est le meilleur moyen de nous protéger à travers la collégialité.

Là encore, pour parler d'avenir, pour parler de solutions, oui, nous sommes des autonomistes convaincus, mais peut-être qu'il faudra aussi se le dire dans cet hémicycle, peut-être qu'à situation exceptionnelle, il y a des réponses exceptionnelles. Je dis cela parce que, soyons un petit peu optimistes, si aujourd'hui, il y a du banditisme en Corse, c'est parce qu'il y a du profit à faire en Corse. Soyons un peu optimistes, ça veut dire que la Corse, elle a peut-être les moyens de se développer. Mais il faudra mettre hors d'état de nuire ces bandes qui aujourd'hui empêcheront que ce développement économique soit harmonieux.

Il vous appartient, M. le Président, de réfléchir sur la question des déchets, sur la question de l'urbanisme, mais je le dis aussi clairement, attention, aujourd'hui, j'ai l'impression que la raréfaction des terrains constructibles permettra d'éradiquer les phénomènes mafieux et les appétits spéculatifs.

Je l'ai déjà dit plus d'une fois dans cet hémicycle, je ne suis pas sûr que c'est en raréfiant les terres constructibles et les maisons déjà construites, que nous allons éradiquer ce phénomène. Je le mets sur la table et à la réflexion.

Et puis, il y a les marchés publics. Est-ce qu'aujourd'hui, dans ces différents sujets, il ne faudrait pas prendre des décisions en partenariat avec une puissance publique qui assure un certain éloignement dont nous avons besoin les uns, les autres. Oui, effectivement, il n'y a pas les gentils de gauche ou les gentils de droite, les gentils nationalistes ou les méchants nationalistes, etc. Nous savons qu'il n'y a

quasiment que des gens vertueux dans cet hémicycle et que ça dépasse largement les frontières partisanes.

C'est ensemble que nous devons apporter des solutions, c'est ensemble que nous devons, encore une fois je le dis, travailler main dans la main avec une institution avec laquelle notre partenariat est indispensable si nous voulons sortir de l'ornière parce que la réponse, elle est collective. Chacun devra se mettre en cause, y compris l'Etat, dans les résultats qui sont les siens. J'ai entendu hier, le Président de l'exécutif donner des chiffres. C'est vrai que ce sont des chiffres qui font aujourd'hui peur. Il faudra interroger l'institution judiciaire et policière pour savoir pourquoi ces chiffres, aujourd'hui, sont si faibles. Est-ce qu'on peut avoir une comparaison avec ce qui se fait sur le continent ? D'après mes informations, et j'ai essayé d'aller les chercher au plus haut niveau, il n'y a pas de comparaison possible et c'est quand même un petit peu embêtant. Il est évident que ce défi, nous devons le relever ensemble parce qu'évidemment, quand nous sommes ici dans cet hémicycle, c'est avant tout à nos enfants, à nos petits-enfants que nous pensons. Je suis sûr, j'ai entendu hier le Président de l'exécutif.

Je le dis aussi avec force, j'ai trouvé remarquable l'article de Léo BATTESTI, jusqu'à ce qu'il vante les mérites de Gilles SIMEONI. Je le dis ici, non pas que je mette en doute les qualités de Gilles SIMEONI parce que je suis le premier à dire ouvertement, systématiquement que j'ai une grande confiance dans les qualités de probité de Gilles SIMEONI. Mais nous devons dépasser la qualité de l'homme. On ne peut pas faire un article en expliquant que les choses sont systémiques et vanter les qualités d'un homme politique parce que sinon, on perd la force de son propos.

Gilles SIMEONI est le Président de l'Exécutif de la majorité et aujourd'hui, le Président de la Corse. C'est à lui qu'appartient aujourd'hui, la responsabilité de trouver les voies et moyens de nous protéger collectivement. Il ne suffit pas qu'il soit honnête, il faut aujourd'hui qu'il agisse, qu'il prenne ses responsabilités pour trouver les bonnes solutions. C'est ça, sa responsabilité et non pas de l'être seulement à titre individuel, c'est d'amener notre Collectivité à trouver les bonnes réponses et les bonnes solutions qui passent par la collégialité, qui passent par le projet politique, qui passent par la façon d'appréhender les différents sujets que j'ai évoqués tout à l'heure et qui passent par une relation apaisée, forte et déterminée avec l'Etat.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Je crois qu'à ce stade, l'ensemble des groupes se sont exprimés. Le Président du Conseil exécutif et ensuite, nous suspendrons la séance. Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Bien sûr, écouté avec attention et gravité chacune et chacun des intervenants et personne ne sera surpris lorsque j'aurais dit que je partage beaucoup de ce qui a été dit par les membres de l'opposition et la quasi-totalité de ce qui a été évoqué par les élus qui ont parlé au nom des différents groupes de la majorité.

Je vais essayer d'exprimer en quelques minutes ce que sont mes propositions et mon analyse de la situation en répondant aussi directement à Jean-Charles ORSUCCI.

Je suis aujourd'hui Président du Conseil exécutif de Corse. Cela me donne un certain nombre de responsabilités, j'entends les assumer et les exercer pleinement. J'ai conduit une liste composée qui était composée de femmes et d'hommes. Beaucoup sont élus ici, le Président de l'Assemblée de Corse, les élus des trois groupes actuels de la majorité. J'ai pris des engagements devant les Corses en notre nom à toutes et à tous, nous avons pris ensemble des engagements devant les Corses et nous avons même tenu à les sacraliser par un serment que nous avons décidé de passer.

Je crois que nous avons, les uns et les autres, pleinement conscience des responsabilités individuelles et collectives qui sont les nôtres.

Une fois que j'ai rappelé cela, cela sera aussi pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'hommes providentiels, de solutions toute faites et il n'y a personne, malheureusement, qui aujourd'hui ait la recette pour dire qu'il n'y aura plus, à partir d'aujourd'hui, d'actes de violence, d'assassinats, de larmes ou de sang sur cette terre que nous aimons tous passionnément. Nous n'avons malheureusement pas ce pouvoir.

Par contre, ce qui est souhaitable, ce qui est nécessaire, ce qui est sans doute indispensable, c'est qu'à partir d'aujourd'hui, comme cela a été dit, nous essayons

d'initier ensemble un chemin qui permette, aussi vite que possible, de rompre définitivement avec les logiques criminelles et mortifères et qui permettent définitivement, de faire triompher les forces de la vie qui sont nombreuses dans cette société insulaire et dans lesquelles, toutes et tous ici, dans la diversité de nos convictions, nous nous reconnaissons.

Je ne doute de l'honnêteté et de l'intégrité d'aucun des élus qui est dans cette salle. Je n'ai aucune raison objective de le faire. J'ai confiance en vous et j'ai confiance en nous. Mais ce que je sais, c'est que nous avons besoin plus que jamais que les Corses, là encore dans la diversité de leurs convictions, puissent continuer à nous faire confiance. Nous n'avons pas seuls, la solution, mais parce que nous avons été désignés par le suffrage universel, nous avons la responsabilité majeure de contribuer à définir cette solution, pas seuls, avec d'autres. Nous devons y contribuer.

Deux choses rapidement.

Sur la sémantique, me tournant à la fois vers les intervenants successifs et plus directement vers Pierre GHIONGA, bien sûr qu'à un moment donné, les mots peuvent servir, y compris à des stratégies non dites. C'est vrai que nous sommes quelques-uns à être avocats dans cet hémicycle et nous savons que les lois de circonstance ou les juridictions d'exception, en France comme ailleurs, ont bien souvent fait le lit de dérives.

Ce débat peut être ouvert. Faut-il des aménagements législatifs ? Sommes-nous aujourd'hui dans une tendance globalement liberticide ? A mon avis, oui, à l'évidence. Nous ne sommes pas seuls à le dire, confère le livre de Me SUREAU. Simplement, pour que nous soyons d'accord, est-ce qu'il y a aujourd'hui, une dérive et/ou une pression mafieuse ou pré-mafieuse en Corse ? Je pense qu'il faut poser cette question et je pense qu'il faut dire clairement que oui.

Si la mafia, c'est la convergence entre la criminalité organisée, le pouvoir économique, le pouvoir politique et le fonctionnement des institutions, une convergence qui peut être plus ou moins marquée, plus ou moins aléatoire, mais une convergence qui existe ou qui risque d'exister, nous sommes au risque avéré et quelquefois réalisé de la dérive mafieuse ou pré-mafieuse.

Si, comme le dit Salvatore CUSIMANO que nous avons reçu il y a quelques mois, qui est Sicilien, qui est le responsable en Sicile de la Rai, avec lequel, avec d'autres, nous avons beaucoup discuté, si la Mafia, c'est comme il le dit, lui, nourri par l'expérience sicilienne qu'il a vécu au quotidien depuis 30 ou 40 ans, c'est

d'avoir un interlocuteur en face de lui qui représente un lobby occulte et que ce lobby dispose, selon les termes de la loi italienne, d'une réserve de violence, si la Mafia, c'est ça, alors vous savez que nous sommes au risque réalisé de la dérive ou de la pression mafieuse. Vous le savez, y compris en tant qu'élus. Je ne dis pas que vous y avez cédé ou que nous y avons cédé, mais vous savez que cela existe ou que cela peut exister.

A partir du moment où nous posons ensemble ce diagnostic, notre devoir est d'essayer d'y apporter des réponses. Ce devoir est beaucoup plus impératif aujourd'hui, c'est le deuxième axe, parce que la situation de la Corse au moment où nous parlons, n'est pas celle d'il y a un mois ou deux ans, vous avez raison, Jean-Martin.

D'abord, se rappeler que ce risque réalisé, il existe depuis longtemps. Hier, dans le journal télévisé de Via Stella, on montrait une manifestation nationaliste de 1990 « Mafia nò ». Je l'ai dit, je faisais partie des quelques dizaines de personnes qui ont participé à cette manifestation. Il se trouve que sur les images, on voyait Jo SISTI, que beaucoup d'entre nous ont connu, qui a été assassiné tragiquement avec son beau-frère, quelques années après.

Jean-Guy, le Président de l'Assemblée de Corse, a rappelé que ce cercle du malheur nous a frappés politiquement et quelquefois intimement à toutes et à tous ici, à toutes et à tous et parmi les élus et les plus hauts responsables de cette Assemblée, peut-être plus encore directement. Cela nous donne sans doute une sensibilité particulière et une exigence plus forte d'apporter des réponses, pas sans vous, pas contre vous, avec vous, ensemble.

Je disais que nous sommes à un point de bascule et à un tournant parce que de toute part, et vous le savez, la demande sociale monte et s'amplifie chez les nationalistes, à gauche, à droite, dans les villages, dans les villes.

Vous n'avez pas pu ne pas être frappés par cette angoisse, cette inquiétude, ces jeunes qui vous disent « je ne pense qu'à partir », ces parents qui vous disent « je veux que mes enfants partent et qu'ils ne grandissent pas ici », ces gens de notre génération qui disent « moi, si j'ai l'occasion, je vends mon affaire et je m'en vais avec ma femme et mes enfants ». Vous l'avez entendu, nous l'avons entendus tous.

La situation a changé, il y a deux ans, lorsque nous avons été élus en 2015, vous l'avez dit, ce n'était pas une alternance normale, et ça nous donne une responsabilité supplémentaire. C'était l'aspiration d'un changement profond.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux difficultés de l'exercice du pouvoir, aux désaccords quelquefois. Allons-nous trop vite ? Allons-nous trop lentement ? Devrions-nous privilégier telle ou telle action par rapport à telle ou telle autre ? C'est l'exercice normal de la démocratie en interne, en une majorité ou dans les débats qui nous opposent majorité et opposition.

Mais ce qui a changé, c'est que là où il y avait hier un espoir généralisé, la perspective d'une sortie politique par le haut, progressive, construite entre nous, accompagnée et soutenue par l'Etat, il y a aujourd'hui une fermeture, une absence de perspective. Cette absence de perspective vient aggraver une situation d'ensemble avec des actes qui ont été rappelés, qui se multiplient, dont on ne connaît pas judiciairement les auteurs, dont on ne connaît même pas souvent matériellement et factuellement les auteurs, des actes graves, gravissimes (incendies criminels, mitraillages, menaces, assassinats, jusqu'à l'assassinat il y a quelques jours d'un jeune militant nationaliste).

Ce contexte d'ensemble, point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il nous amène, les uns est les autres, très certainement à notre corps défendant, vers des jours sombres. Si nous ne faisons rien, ces jours sombres vont venir et peut-être même que si nous faisons, ces jours sombres viendront.

Mais pouvons-nous subir ? Non. Pouvons-nous accepter ? Non. Y a-t-il la place pour proposer un autre chemin ? Oui. Les forces de la vie dans ce pays, les forces du travail, les forces des valeurs de respect, les forces de valeur du respect de la vie, les forces de l'espoir sont-elles plus fortes que les forces mafieuses, pré-mafieuses ? Oui. Est-ce que nous avons les moyens de le dire ensemble ? Oui. Est-ce que nous avons les moyens de le construire ensemble ? Donnons-les-nous. C'est cela que les Corses, aujourd'hui, dans leur très grande majorité, attendent de nous.

Je vais être beaucoup plus bref que ce que j'avais envisagé. Il ne peut pas y avoir de solution magique. Il y avait la nécessité d'avoir cette prise de parole aujourd'hui, nous savons qu'elle ne suffit pas. Il y a eu la proposition que le Conseil exécutif de Corse a faite et qui a été reprise et partagée par la commission permanente d'une session dédiée de l'Assemblée de Corse à cette question qui, à mon sens, mais nous en discuteront ensemble, doit se limiter à : violence mafieuse et pré-mafieuse, que faisons-nous pour combattre, que faisons-nous pour construire la démocratie réelle ?

Cette session non plus ne suffira pas. Il faudra que nous allions beaucoup plus loin. Mais est-ce que nous actons aujourd'hui ensemble que c'est le premier pas d'un chemin que nous allons accomplir ? Je laisse de côté, moi je suis pour

l'autonomie, d'autres membres de la majorité sont pour l'indépendance, vous, Jean-Charles, vous êtes aussi pour l'autonomie, mais peut-être n'y mettez-vous pas tout à fait la même chose que moi, d'autres l'ont été, ou le sont, ou ne le sont pas. Ça, on le laisse de côté.

Est-ce qu'on peut ensemble envoyer ce signal que ce pourquoi nous sommes d'accord pour nous battre, c'est pour la démocratie réelle dans ce pays ? Moi, je crois à l'autonomie. Je me suis engagée publiquement parce que je veux que ce peuple corse soit reconnu dans ces droits. Mais de façon indissociable, je veux que cette Corse que nous aimons, elle soit un pays libre, démocratique où les gens puissent dire non, où les gens travaillent, où les gens sont respectés, où les enfants grandissent en paix, où on ne va pas aux enterrements de gens assassinés, où les femmes, les hommes, les familles, les grands-parents pleurent. Je n'en veux plus de ce pays et vous n'en voulez pas non plus. Nous n'en voulons pas ensemble. Est-ce qu'on est capables de le dire ? Moi, je suis sûr que oui.

Dotons-nous d'une méthode.

Aujourd'hui, ça a été dit, il y a trois grands acteurs pour organiser.

Il y a l'Etat, compétence régaliennne. Je ne dirai pas à ce stade ce que je pense historiquement de l'attitude de l'Etat dans ce pays. Vous le savez. Mais on pourrait dire « ils cherchent à s'exonérer de leurs responsabilités, à ouvrir un débat pour détourner l'attention ». Je le laisse de côté. Je rappelle le chiffre quand même parce qu'il faut l'avoir en tête parce que ce n'est pas un chiffre. Dans ce Corse-matin que j'ai là, de janvier 2013, on disait qu'entre 2005 et 2013, il y avait eu 94 assassinats de gens que nous connaissons, qui auraient dû vivre et qui sont morts. Le taux de poursuite était de 4 % ; le taux de résolution judiciaire était voisin des 0 %. Ça veut dire qu'il y a eu 92 ou 93 familles qui vivent sans savoir pourquoi leur proche est mort. Ça, c'est une violence insupportable.

Est-ce que l'Etat veut exercer ses compétences régaliennes dans le respect de l'état de droit et sans arrière-pensée politique malsaine ? C'est à lui de le dire et c'est à lui surtout de le montrer.

Mon propos, aujourd'hui, je vais le concentrer sur ce que nous, nous pouvons faire, ce qui relève de notre responsabilité. Il y a les élus de cette institution, les élus de la Corse, les élus en dehors de cet hémicycle et il y a le peuple, la société civile. Rien ne serait plus dangereux que d'opposer les élus et le peuple. Nous sommes aussi les représentants du peuple avec d'autres, ailleurs. Il ne peut pas y

avoir le peuple contre les élus et il ne peut pas y avoir les élus sans le peuple, surtout dans ce combat-là.

La société civile, elle parle, elle s'organise, elle se constitue en collectif « mafia nò, vita iè », peut-être d'autres démarches. On n'est pas ici pour, pas d'accord du tout avec un certain nombre de propositions faites par le collectif. On peut critiquer, regretter tel rappel historique ou telle référence nominale, ça importe peu. Ce qui compte, c'est qu'il y a des femmes et des hommes, là et ailleurs, qui sont chômeurs, qui sont écrivains, qui sont artistes, qui sont chefs d'entreprises, qui représentent la société Corse dans sa diversité et qui nous disent : « nous, on ne veut plus de ce pays où les gens ont peur », c'est ça qui compte.

Nous qui sommes élus, je m'adresse à moi-même autant qu'à vous, notre responsabilité est de créer les conditions pour que cela avance. Je l'ai dit hier soir, je considère que nous, les nationalistes, parce que nous sommes aux responsabilités, parce que nous venons de l'histoire collective qui est la nôtre, parce que nous voulons construire un pays qui soit un pays émancipé, démocratique, nous avons une responsabilité qui est essentielle.

Je ne me pose pas et à l'égard de quiconque en donneur de leçons, surtout pas. Je dis simplement qu'individuellement et collectivement, nous devons être à la hauteur de la situation. Je ne doute pas que nous le serons. Travaillons à cette session extraordinaire, travaillons avec la société civile, avec les forces politiques qui ne sont pas représentées dans cet hémicycle parce que le fait de ne pas être élus ne doit pas les priver de leur participation à nos débats et à notre réflexion. Travaillons à une méthode, regardons ce qui s'est fait ailleurs dans les pays qui ont souffert, dans les pays qui ont eu à se confronter avec la violence mafieuse ou pré-mafieuse, dans les pays qui ont eu à subir d'un conflit de 50 ans parce que les difficultés viennent de là aussi.

Il y a une autre violence dont je voudrais parler à l'instant qui est une violence symbolique et politique insupportable, Jean-Charles, je me tourne vers vous notamment, c'est celle d'avoir en face de nous, un gouvernement, un président de la République, un état qui refuse de reconnaître ce que nous sommes au plan historique et politique, qui refuse de reconnaître que la question corse a une dimension historique et politique, ce que disait déjà ROCARD en 2000, dans sa lettre, lorsqu'il convoquait l'histoire pour dire « on ne peut pas déclinier le présent et l'avenir en oubliant l'histoire ». Ça, ça fait partie aussi nécessairement de l'équation.

Nous, les nationalistes et je termine par-là, je crois que nous avons su aussi changer, tirer les leçons. 1999, le protocole de Migliacciaru, 2014, l'annonce par le



FLNC de la fin définitive et irréversible de l'action clandestine. Ce sont des jalons pour aller vers une société véritablement de démocratie. Est-ce que tout a été fait ? Est-ce que nous avons fait tout ce que nous devons faire ? Sans doute pas. Devons-nous le faire ? Oui, le plus vite possible. Devons-nous envoyer à notre peuple des raisons, chaque jour, plus fortes de nous faire confiance, nous nationalistes et nous, élus ? Oui. Faisons cela, allons voir ailleurs ce qui s'est passé, définissons une méthode, listions les comportements dont nous ne voulons plus parce qu'on considère qu'ils portent atteinte à l'exercice réel de la démocratie. Donnons-nous de la force ensemble pour les refuser, identifions les dysfonctionnements, identifions les mécanismes de dévoiement ou de pression et disons que nous ne les accepterons plus.

Si nous faisons cela, nous n'aurons pas résolu tous les problèmes, mais nous aurons fait la démonstration que pour ce pays qui est le nôtre et que nous aimons, le chemin de la démocratie existe.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons suspendre la séance. Je vous propose que nous reprenions cette séance à 14 heures 30.

La séance des questions orales débutera à 14 heures 30.

*La séance est suspendue à 12 h 03. Elle reprend à 15 h.*

**Le Président TALAMONI.**

La séance est reprise.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Puis-je avoir la parole, Président ? Oui.

Merci. M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, nous avons appris le décès dans la matinée de Jacques CHIRAC, ancien président de la République. Je suggère que notre Assemblée, à sa mémoire, observe une minute de silence, si vous en étiez d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

En principe la minute de silence est réservée, sauf cas exceptionnel, aux anciens membres de cette Assemblée. Toutefois, à partir du moment où un groupe le demande, j'interroge notre Assemblée pour savoir si personne n'y voit d'inconvénient. Je vous propose conformément à la demande de Jean-Martin MONDOLONI d'observer une minute de silence.

Les élus observent une minute de silence en hommage à l'ancien président de la République, Jacques CHIRAC.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous remercie.

Nous allons commencer cette séance des questions orales. Il a été suggéré que ces questions orales auraient pu, compte tenu du fait qu'elles ne vont pas être télévisées, pourraient être transformées en questions écrites, réponses écrites. Mais, étant donné que notre commission permanente s'est réunie hier et qu'elle a décidé de maintenir les questions orales dans leur intégralité, parce que j'avais fait une proposition intermédiaire, de ne retenir que les plus urgentes pour aujourd'hui, la commission permanente a souhaité que toutes les questions orales soient retenues. Donc, il faut respecter le travail de cette commission et de toutes les commissions et de tous les organismes de notre Assemblée, bien entendu. Je vais donc appeler les questions orales. Si, au cours de cet appel, il y a des groupes qui souhaitent renoncer à leur question orale et la transformer en question écrite, bien entendu, personne n'y verra qu'avantage. Mais, je vais, en ce qui me concerne, appeler toutes les questions orales, conformément à la décision de la commission permanente.

La première est celle de M. DELPOUX. Elle concerne le maillage et la sécurisation du réseau routier territorial. Jean-Louis DELPOUX a la parole, soit pour nous dire qu'il souhaite que cette question devienne une question écrite, soit pour la poser simplement, conformément à la décision de la commission permanente. Vous avez la parole, cher collègue.

### **M. Jean-Louis DELPOUX**

Soit, on est tous d'accord et ça se transforme en questions écrites, soit tout le monde présente sa question.

## **Le Président TALAMONI**

Il y avait notamment un groupe, le PNC qui estimait devoir poser d'urgence certaines questions orales. C'est la raison pour laquelle notre commission permanente, après débat, a décidé de maintenir les questions orales.

En ce qui me concerne, c'est bien cette procédure qu'il faut retenir, sauf bien sûr, désistement individuel.

Donc, M. DELPOUX, vous avez tout à fait le loisir de poser votre question et d'obtenir une réponse du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/075 : Maillage et sécurisation du réseau routier territorial**, posée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'Avvene »

### **M. Jean-Louis DELPOUX**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Depuis votre accession aux responsabilités, le sujet des routes s'invite régulièrement dans nos sessions.

Notre question ne portera pas sur l'entretien de la voirie, alors qu'il y aurait tant à dire, mais sur le schéma régional des déplacements que vous comptez mettre en œuvre.

Notre réseau routier, s'il était dimensionné il y a 20 ans, ne l'est manifestement plus aujourd'hui au regard de l'augmentation de la population concentrée en zones littorales et des flux touristiques.

Outre l'accroissement des temps de parcours et des coûts induits qui poussent les Corses à se rapprocher des pôles d'activités au détriment des zones rurales, c'est la sécurité des usagers qui est mise à rude épreuve chaque année.

Avec 160 personnes décédées sur les routes ces cinq dernières années, la Corse reste l'une des régions les plus accidentogène de France.

Alors deux problématiques se dégagent de ce constat :

1°) l'urgence à sécuriser certains axes bien connus : investir dans des aménagements spécifiques, renforcer la signalisation et mettre de la cohérence dans la règlementation de la vitesse sont des priorités ; 75 % des tués le sont sur cinq tronçons de routes qui ne représentent que 13 % du réseau routier total.

Le tronçon de la RT 10 de VESCOVATO à MORIANI, extrêmement accidentogène et dangereux, est l'exemple à ne pas suivre.

Que comptez-vous faire CONCRETEMENT sur ce sujet ?

2°) Le vote d'un plan MARSHALL spécial routes : cela nécessite que vous fassiez des choix sur les investissements structurants à réaliser.

Pour ne citer qu'un exemple, la prolongation du grand axe NORD SUD doit être reconsidérée comme une priorité. Certains projets sont « dans les tuyaux » depuis des décennies, gelant le foncier et la libre jouissance des parcelles par leurs propriétaires sans visibilité.

Vous vous étiez engagés à réactualiser le PPI relatif aux infrastructures routières adopté en avril 2017 à hauteur de 363 M€ une 1<sup>ère</sup> fois en 2018. Mon collègue Xavier LACOMBE vous l'avait rappelé en temps et en heure et la présidente de l'OTC lui avait répondu – je cite – « *qu'il était proposé de fixer la revoyure du PPI à avril 2019* ».

A ce jour, force est de constater que rien ne s'est passé alors que l'on entend que telle ou telle opération serait suspendue ou déprogrammée et que l'on constate des retards manifestes de mise en œuvre du programme.

Sur ce second point, notre groupe a deux questions centrées sur les RT qui appellent des réponses concrètes :

- Le maillage routier étant un véritable outil d'aménagement du territoire, quelle est votre vision de développement à moyen et long terme ?
- Quand comptez-vous réactualiser le PPI en nous informant des projets que vous envisagez de déprogrammer et dans quels délais ?

Vous ne pouvez pas indéfiniment affirmer vouloir conserver des fuseaux dits indispensables tout en affirmant que les opérations ne sont pas réalisables compte tenu des capacités financières insuffisantes de notre Collectivité.

Gouverner, c'est prévoir, mais c'est également choisir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole est au Conseil exécutif. Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Cher collègue,

Vous commencez votre propos en précisant que notre réseau routier était dimensionné il y a vingt ans et ne l'est manifestement plus aujourd'hui.

Difficile de partager ce premier constat. En 1999, il était peu probable que les élus et usagers estimaient que le réseau était correctement dimensionné et encore moins l'Etat qui a accordé, à cette période, un PEI de 2 milliards dont la moitié programmée sur les routes. Manifestement cette analyse historique est contestée par les décisions de l'époque.

Vous soulevez ensuite la problématique de la sécurité du réseau. Les spécialistes de l'accidentologie sont formels dans la majorité des cas (pour ne pas dire dans 99 % des cas), c'est le comportement qui est mis en cause. D'ailleurs, à notre connaissance, à l'heure de la judiciarisation de notre société, nous ne relevons pas de mise en cause de l'infrastructure.

Pour autant, des aménagements visant à augmenter la sécurité sont systématiquement programmés notamment sur la voie que vous prenez en référence (la RT 10) de u Viscuvatu à Muriani, avec près d'une dizaine d'aménagements : aménagements de tourne à gauche, aménagement et mise en sécurité de carrefours : Poghju è Mezana, Tagliu è Isulacciu, A Penta di Casinca, u Castellà di Casinca, Sorbu è Ocagnanu, - San Giulianu, u Viscuvatu, Santa Lucia di Muriani.

Par ailleurs, il convient de préciser que le diagnostic sécurité est piloté par les services de l'Etat. L'agent de la DDTM en charge de cette mission n'a d'ailleurs toujours pas été remplacé.

Vous parlez également du vote d'un plan Marschal spécial routes et prenez en référence l'axe Nord-Sud. Concernant cet axe, depuis plusieurs années, la Collectivité procède effectivement à une réserve foncière grâce à la SAFER, qui

permet de disposer aujourd'hui de terrains qui seront utiles pour négocier et offrir une plateforme au projet de prolongation de la 2x2 voies jusqu'à Tagliu.

Ce projet doit permettre en effet de faire passer le trafic de transit sur une nouvelle voie, tenant compte du fait que la RT 10 dans cette section est devenue une voie de desserte, compte tenu de l'urbanisation galopante.

Un ingénieur a relancé activement ce projet grâce à une idée très pertinente : partager la plateforme routière de la RT 10 entre le train et la desserte locale et faire passer le flux de transit routier sur la nouvelle voie. Cette idée en apparence simple permet de rendre enfin réaliste le projet de train dans cette zone, de permettre un apaisement de ces secteurs, tout en garantissant la liaison avec une nouvelle voie, interdite aux accès directs.

C'est aussi pour mener à bien ces deux projets que deux ingénieurs ont été spécialement désignés pour travailler à cette proposition.

De manière plus générale, la stratégie routière sur l'ensemble du réseau de 5000 kms sera définie dans un schéma routier dont c'est la vocation : après avoir hiérarchisé le réseau en quatre classes sur la base d'une analyse partagée avec les différents bassins de vie et partenaires, le document dresse pour les vingt prochaines années les opérations de modernisation articulant désenclavement et réponse aux flux mesurés et projetés, tout en veillant à garantir la juste maintenance de son patrimoine. De cette analyse, découlera ensuite un PPI, qui est un document essentiellement financier, dressant le calendrier opérationnel des travaux pour s'assurer de notre capacité de financement.

Vous précisez également et affirmez que les opérations ne sont pas réalisables compte tenu des capacités financières insuffisantes de notre Collectivité. Nous pensons exactement le contraire. Pour demander des financements, il faut des dossiers ficelés. Or, les procédures, notamment environnementales, sont désormais très sévères. C'est pourquoi, il faut pouvoir anticiper par de la réserve foncière, des études sur les documents de planification, des études environnementales et d'opportunité très souvent trop longues.

Vous dites enfin que « Gouverner c'est prévoir mais c'est également choisir ». Pour choisir, cher collègue, il faut des dossiers prêts ! En 2002, l'annonce du PEI avait créé la stupeur compte tenu de l'absence de projets prêts. Cela avait notamment conduit dès 2004 à fortement réduire la voilure routière au profit du train, qui ne posait aucun problème foncier.

Pour le POST PEI, je vous le confirme, il n'y aura pas de choix par défaut !  
Tout sera fait et engagé.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

La question suivante doit être posée par M. Julien PAOLINI. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/082** : **Gestion et fonctionnement des stations d'épuration**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica »

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'office hydraulique, chers collègues,

Comme vous le savez, dans le cadre de contrat de concession, de nombreuses collectivités insulaires ont confié à des acteurs privés, des entreprises, une partie de la compétence « assainissement », notamment celle relative à la gestion des stations d'épuration. A titre d'exemple, sur le territoire de la CAPA, Kyrnolia assure l'exploitation d'environ seize stations d'épuration dont celle des Sanguinaires qui, la semaine dernière a connu un incident en raison d'un mélange accidentel de deux produits chimiques ayant entraîné un dégagement important de dichlore, un gaz toxique. Ces émanations ont intoxiqué et/ou incommodé plusieurs dizaines de personnes dont des personnels et des riverains.

Souligner aussi l'intervention rapide et efficace des personnels du service de secours et d'incendie qui a permis d'éviter des conséquences plus graves au vue de la dangerosité des produits impliqués.

Par ailleurs, fin août dernier, une autre station d'épuration dans le Fium'Orbu, également gérée par l'entreprise Kyrnolia, a été à l'origine d'une pollution bactériologique dans la partie basse du fleuve. Le taux de bactéries d'origine fécale s'est révélé très supérieur à la valeur autorisée par la réglementation. Dans cette affaire, c'est le maire de Prunelli, André ROCCHI, qui a été le premier a donné l'alerte et a pris des dispositions pour sécuriser la zone. En cause, la vétusté de cette

STEP et son sous-dimensionnement, notamment avec l'augmentation démographique et la période estivale touristique.

MM. les Présidents, deux incidents majeurs en seulement un mois, c'est tout aussi inédit qu'inquiétant, d'où ma question : ces événements nous interrogent sur les conditions d'exploitation des STEP en Corse.

Premièrement, ces accidents ne traduiraient-ils pas une réalité de sous-équipement en termes de traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire ?

Deuxièmement, ne serait-il pas nécessaire d'avoir un diagnostic précis des infrastructures de traitement à l'échelle des bassins versants, bien sûr en concertation avec les collectivités locales ?

Enfin, pourriez-vous nous préciser les actions qui sont ou seront menées par notre Collectivité pour limiter la pollution liée aux eaux usées et les dégâts environnementaux, notamment dans le contexte du réchauffement climatique et des phénomènes d'étiage qui sont de plus en plus importants.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole au Conseil exécutif. Xavier LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Monsieur le Président, Caru amicu,

Je vais répondre mais en compressant car la réponse écrite vous sera transmise dans la mesure où il y a beaucoup de choses à dire et beaucoup de travail engagé.

Je vais me contenter en tant que président de l'office hydraulique, de ne rentrer dans un débat qui est délicat dans la mesure où il y a des DSP sur lesquelles, aujourd'hui, notre office rentre en concurrence avec un certain nombre de sociétés qui sont citées.

En tant que conseiller exécutif ayant en charge la mission eau, je répondrai plus volontiers, dire que par rapport à l'incident que vous évoquez, je loue la compétence et le professionnalisme de tous, aussi bien de la société en question que des secours, sur un incident qui aurait pu arriver n'importe où. D'ailleurs, c'est une



station ultra moderne, je le précise, dans laquelle nous avons investi plusieurs millions d'euros.

Pour ce qui est du Fium'Orbu, ça nous a amené à faire cette réunion sous l'égide d'André ROCCHI, vous l'avez souligné, avec les collectivités, l'Etat aussi, pour essayer de répondre durablement à ces situations.

Je vous donne des chiffres parce que les chiffres, c'est important sur l'action engagée. Je ne parlerai pas du détail du comité de bassin qui a eu lieu hier, qui parle justement de la qualité des eaux usées, du SDAGE, etc., du plan de bassin. Je crois qu'on en parlera une autre fois, certainement en réunion.

Simplement vous dire que le parc des stations d'épuration de Corse, c'est 225 ouvrages, capacité épuratoire à l'heure où on parle à peu près, ça peut traiter un million d'habitants, aujourd'hui.

Il y a 15 ans, on avait un retard très important et il y avait à travers l'Europe et le DOCUP sur la période 1990/2000, à peu près une avancée puisqu'il y avait eu 110 M€, je parle en équivalent de l'époque, qui permettaient d'entretenir à peu près la moitié.

Depuis, bien entendu, il y a la directive eaux résiduaires urbaines qui nous permet de mettre aux normes progressivement l'ensemble des structures existantes. Ça nous a permis d'avancer encore en centaines de milliers d'habitants en termes de traitement.

Les efforts ont été importants, l'agence de l'eau, l'Etat, le PEI, à l'époque aussi les ex conseils départementaux, la Collectivité bien sûr.

En 2009, le pourcentage de non-conformité, c'était 70 %. Sur 2013/2018, on a engagé, les uns et les autres, 150 M€ de travaux, à travers la mise en œuvre de la DERU, mais aussi de la directive cadre sur l'eau à travers le SDAGE, nous a permis d'obtenir une amélioration importante puisque la performance, en 2017, s'élève à 89 % pour les stations de plus de 15 000 équivalent habitant. Donc, c'est important, 89 %. On a quand même fait un bond en avant sensible.

Le taux de conformité des autres stations plus petites avance aussi. Il reste insuffisant quand même. Il reste une centaine de petites stations qui doivent être mises en conformité avec la réglementation. Il y a un bilan annuel qui est dressé, je vous aiderai à le consulter, notamment grâce aux actions de contrôle et surtout au service d'assistance du SATESE de l'office d'équipement hydraulique.

Pour le nombre des réseaux conformes à la réglementation, par rapport à l'auto surveillance qui est très importante aussi pour les stations, ça a augmenté de 75 %. Le travail de l'exécutif a été conséquent en la matière.

Aujourd'hui, en gros, 83 % des réseaux transportant 94 % de la pollution à traiter sont conformes à l'auto surveillance, c'est pratiquement tout le parc.

Malgré tout, il y a, ici ou là, des petits soucis. Vous évoquez le Fium'Orbu. La station de Ghisonaccia était conforme en 2018.

Par contre, forte température, on l'avait signalé, le changement climatique, un étiage très faible en été, le gros fermé en cette période qui empêche donc l'évacuation en mer des eaux superficielles a entraîné de manière propice une position significative des milieux aquatiques concernés. C'est une station qui a 25 ans, qui est hors normes, sous dimensionnée et qu'il convient aujourd'hui, nous l'avons acté, de reconstruire.

Dans le contexte actuel de l'adaptation au changement climatique, il est évident que notre solidarité, celle de la Collectivité, s'exerce à plein. On est en train de mettre en place une échelle cohérente de cette gestion de l'eau et de conciliation aussi des usages, c'est important de le dire aussi. Le porteur de cette démarche devrait être les intercommunalités, les EPCI, notamment à travers la compétence en matière de GeMAPI.

Cette gouvernance devrait permettre une mutualisation des moyens humains et une meilleure assise financière. On y travaille bien sûr à travers le PTIC.

Vous dire aussi que par rapport à ces enjeux qui relèvent de notre compétence aussi, au moins morale et politique, sur la santé humaine et sur la préservation des milieux aquatiques, notre Collectivité et ses offices parce qu'ils sont plusieurs à y travailler, s'efforcent de mettre en oeuvre une politique de l'eau à la hauteur de ces défis dont les propositions ont été élaborées en comité de bassin. Pas plus tard qu'hier, il y a eu un compte rendu du SDAGE 2016/2021.

Par ailleurs, à travers l'accord-cadre que vous avez voté il y a deux mois avec l'agence de l'eau pour avoir des aides financières aptes à répondre au projet des communes et des EPCI compétentes en matière d'assainissement.

Voilà en quelques mots. C'est une construction patiente. Vous avez bien compris que nous travaillons toujours au service de la nation corse.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par Julie GIUSEPPI. Vous avez la parole, chère collègue.

**\* Question n° 2019/O2/076 : Des épaves dans la baie de Figari, posée par Mme Julie GIUSEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

## **Mme Julie GIUSEPPI**

Merci, M. le Président.

M. le Président, la configuration géographique de la baie de Figari en fait un port naturel fréquenté depuis l'Antiquité.

Aujourd'hui pourtant, la zone qui se situe sur la commune de Pianottuli-Caldareddu a été aménagée en un port de plaisance qui peut accueillir jusqu'à 300 places.

A l'opposé, sur la commune de FIGARI, la zone est jonchée d'épaves depuis de nombreuses années ainsi qu'en témoignent les photographies que je vous ai jointes au dossier.

Bien que l'ensemble de la baie soit classée en zone Natura 2000 et que l'îlot et la côte soient en ZNIEFF de type I et appartiennent au Conservatoire du littoral, aucune action n'a été menée, notamment par la municipalité en place dans la bande des 300 mètres, principalement concernée par cette problématique.

Quoique non intégré dans la réserve des bouches de Bonifaziu, ce site présente avec celui de Monacia d'Auddè, un intérêt écologique majeur pour la préservation du littoral. Rien n'a été fait

Au-delà de la simple pollution visuelle et de l'image déplorable qu'elle renvoie à l'une des entrées de la Testa (site fréquenté quotidiennement), la présence de ces épaves présente une dangerosité certaine pour les usagers du plan d'eau, mais est également de nature à impacter fortement l'environnement marin.

En effet, même si l'on peut considérer que les eaux sont de bonne qualité, nous savons que les huiles, carburant, batteries, mousses, plastiques et autres déchets provenant directement de ces épaves sont des facteurs polluants.

Que de plus, le déplacement de ces épaves, lors de forts coups de vent, est susceptible d'endommager les fonds et notamment les herbiers de posidonie.

Nous ne sommes pas sans ignorer que les côtes corses et l'extrême-sud en particulier subissent une pression halieutique et anthropique énorme avec un appauvrissement de la ressource importante.

Que cette question va devenir de plus en plus aiguë face à une pression démographique et touristique croissante.

Une gestion durable des usages en mer et sur le littoral s'impose donc sur les zones les plus fragiles et les plus fréquentées.

J'ai donc dans le courant de l'été, adressé un courrier à Monsieur le député Paul André Colombani afin qu'il saisisse Madame la ministre de la transition écologique et solidaire.

Monsieur le Président, ma question est donc celle-ci, que peut-on faire pour éliminer ces épaves et avoir une gestion raisonnée de ce site ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de l'exécutif, François SARGENTINI. Vous avez la parole.

### **M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

L'état d'abandon d'un navire doit être constaté par un agent assermenté, à savoir un officier de police judiciaire, un agent exerçant des missions de contrôle dans le domaine des affaires maritimes, les officiers de ports et les officiers de port adjoints, les inspecteurs de la sécurité des navires des affaires maritimes.

La découverte d'une épave dont le propriétaire est inconnu fait l'objet, par le Préfet, d'une publicité sous forme d'affiches ou d'insertion dans la presse. Le propriétaire dispose ensuite d'un délai de trois mois, à compter de la date de publication ou de la notification de la découverte ou du sauvetage de l'épave, pour revendiquer son bien et, si le sauvetage n'a pu être fait, pour déclarer qu'il entend y

procéder. En sachant que si l'épave représente un danger (y compris pour l'environnement et dans le cas dans une zone Natura 2000), le propriétaire a l'obligation de procéder à la récupération, à l'enlèvement, à la destruction ou à toute autre opération en vue de supprimer le caractère dangereux de cette épave.

Toutes les épaves présentes sur le site semblent être localisées sur le domaine public maritime. Celles échouées et en partie immergées impactent directement l'habitat d'intérêt communautaire « bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine », inscrit à l'annexe 1 des directives « habitats ». Cet habitat abrite notamment différentes espèces protégées d'herbiers.

Afin d'engager une procédure pour le retrait de ces épaves et engins flottants abandonnés, les services de l'Etat doivent donc être saisis pour mandater des agents assermentés des affaires maritimes afin de localiser les épaves et identifier les propriétaires.

La partie maritime de la baie de Figari, ainsi que l'îlot du port sont intégralement inclus dans le site Natura 2000 « Bucchi di Bunifaziu – Iles des Moines ». Le fond de la baie, au droit de Saline Suttane de la commune de Figari, ne fait pas partie de la riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu gérée par l'Uffiziu di l'Ambiente di Corsica.

Notre uffiziu rédige actuellement le document d'objectifs des sites Natura 2000 principalement marins de l'extrême sud de la Corse, de la Chiappia à Campumoru. A ce titre, il localise l'ensemble des épaves sur le site et effectuera une saisine officielle et documentée des services de l'Etat afin que ces derniers puissent agir.

Je vous remercie pour votre question, Mme la conseillère.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante est posée par Jean-Charles ORSUCCI.

\* **Question n° 2019/O2/080** : **Lignes régulières d'autocars de Corse-du-Sud**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Madame la Présidente de l'Office des transports,

Le 3 septembre, le quotidien régional faisait état d'un grave problème relatif aux dessertes d'autocar concernant la Corse-du-Sud.

Il s'agit d'une discontinuité du service public et, au regard des différents retours, d'une non-anticipation de la part de la Collectivité de Corse et de ses services.

L'appel d'offre aurait été lancé début août 2019, trop tardivement pour palier au risque d'infructuosité.

Il s'agit d'une grave erreur aux conséquences inédites.

Les usagers qui connaissaient déjà des difficultés liées à l'enclavement sont désormais maintenus à domicile.

De surcroît cette situation met en péril les entreprises assurant cette délégation. Je souhaite donc leur apporter tout mon soutien.

Les plus optimistes évoquent une reprise des trafics en novembre.

Notre Assemblée ne dispose d'aucune autre information sur le sujet.

Le sérieux et la rigueur sont une obligation et un devoir envers la population, aussi le risque d'infructuosité d'un marché doit être anticipé. Il n'est pas envisageable que ceux-ci soient lancés comme ce fut le cas un mois avant la fin de la convention. Ça, c'était le premier point que je voulais soulever avec vous.

Le deuxième point, j'en profite pour vous interpeller au sujet du transport des personnes en situation de handicap dans le territoire.

Dans l'Extrême-Sud où les lignes sont inexistantes, celles-ci sont complètement démunies et leurs familles ne savent plus vers qui se tourner alors que leur prise en charge relèverait de la Collectivité de Corse.

Ici aussi il convient d'apporter une réponse satisfaisante car la question du handicap est de plus en plus prégnante dans la société insulaire.

Que compte faire l'Exécutif pour rétablir au plus vite ces lignes de transport évoquées dans le premier point et dans le second point ?

Quelles mesures seront prises afin d'éviter qu'une telle situation se réitère pour le premier point ?

Je vous remercie, Mme la Présidente.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse du Conseil exécutif.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, s'agissant de la continuité des services de transports réguliers du Pumont, je souhaite faire le point sur la procédure de renouvellement des contrats pour l'exploitation du réseau de transport routier interurbain de voyageurs de la Corse du Sud qui s'achevait au 31 août 2019 et les procédures en cours pour le renouvellement de ces lignes,

La définition du nouveau plan de transport est programmée pour la fin février 2020 pour être décliné par des nouveaux contrats (marchés ou DSP) au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2021.

D'ici cette échéance et pour assurer la continuité des services publics :

- la relance à l'identique du plan de transport existant pour une durée d'un an et demi courant à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 28 février 2021 a été adoptée par délibération de notre Assemblée lors de la session de l'Assemblée du 25 avril 2019 ;

- les pièces de l'appel d'offres comprenant les dix lots routiers dont nous parlons ont été finalisées en juin 2019.

L'avis de publicité des consultations a été envoyé le 27 juin 2019 et non pas début août.

Le délai de trois mois permettait aux professionnels aguerris de répondre à des marchés en tout point identiques aux précédents et pour des montants estimés par notre administration, en réévaluation à 2 %.

Après ouverture des plis le 30 juillet, les services ont présenté leur rapport d'analyse lors d'une CAO fixée au 22 août, qui :

- a constaté que seuls trois lots ont pu être attribués à des prix conformes ;
- a constaté que deux autres lots pouvaient être réexaminés pour attribution sous réserve que les candidatures soient rendues régulières par les professionnels ;
- a constaté également des augmentations subites sur quatre lots, augmentations allant de 9 à 34 % d'écart entre le montant des marchés existants réévalués de 2 % et les offres des candidats déjà titulaires pour des contrats à conditions identiques.

En conclusion, afin d'assurer le service minimum du transport des élèves internes, trois circuits spécifiques les transportent les lundis et vendredis soirs jusqu'à la remise en service des lignes régulières qu'ils utilisaient et qui devraient pouvoir être rétablies à compter du 14 octobre, après notification et formation par les titulaires à l'usage de la nouvelle billettique validée à l'unanimité dans notre Assemblée et pour d'autres avec les mêmes réserves et en fonction de l'issue favorable des négociations avec les candidats.

Sur le transport des personnes en situation de handicap du Pumont, la Collectivité de Corse assure le transport des élèves en situation de handicap, comme cela était déjà le cas dans les deux ex-conseils départementaux.

Concernant l'ensemble des voyageurs, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, la mise en place de l'accessibilité est une obligation pour le matériel roulant et pour les arrêts.

L'adoption d'un nouveau plan des transports réguliers insulaires, avec le calendrier que je vous ai présenté il y a quelques secondes, permettra :

- de définir le schéma en fonction des lignes retenues et planifier avec l'ensemble des intervenants la mise en accessibilité des points d'arrêts ;



- d'exiger la mise en place des matériels roulants adaptés PMR (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle) dans le cadre des futurs marchés à compter du 1er mars 2021.

Ce sera l'occasion rénover au moins 50% du parc roulant par des véhicules à faible émission et de dépasser les objectifs de renouvellement.

Ces obligations seront accompagnées auprès de la profession des transporteurs par la politique d'aide à la filière qui proposée très prochainement par l'ADEC.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. La question suivante va être posée par Julia TIBERI, au nom du PNC.

**Question orale N° 2019/O2/083** déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Centrale du Vazziu.**

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Vous avez rencontré, en juillet 2019, le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique concernant l'approvisionnement énergétique de la Corse et notamment la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la nouvelle centrale dont la construction est prévue sur le site du Vazziu/Ricantu.

Au début de ce mois vous avez échangé avec Madame Schwartz, directrice de l'énergie au sein de la direction du climat et de l'énergie ? Sur ce même thème.

Les conseillers à l'Assemblée de Corse du groupe PNC n'ont pas été informés du contenu de ces échanges, malgré la question orale qui vous a été posée lors de la dernière session de notre assemblée.

Il semble que la procédure d'appel d'offre de la centrale du Vazziu, initialement prévue pour une puissance de 250 MW, soit en passe d'être abandonnée par EDF en raison d'une volonté de redimensionnement qui n'a fait l'objet d'aucun débat public.

L'abandon de ce dossier serait très alarmant dans la mesure où il entraînerait, aux termes du code des marchés publics (articles R. 2185-1 et suivants), l'annulation de toute la procédure, alors qu'elle avait déjà franchi l'étape d'obtention du permis de construire en mars 2019.

Je rappelle que la P.P.E votée à une écrasante majorité, toutes tendances confondues, à l'Assemblée de Corse, le 29 octobre 2015, actait la construction d'une centrale à cycle combiné gaz-vapeur de 250 MW sur le territoire de la commune d'Aiacciu pour remplacer la centrale du Vazziu et les turbines à combustion (T.A.C) du site de Lucciana (soit 197 MW sans compter les 20 MW de la TAC mobile présente sur le site du Vazziu) à l'horizon 2023.

Selon les informations dont nous disposons, l'abandon de ce dossier reviendrait à reprendre la procédure depuis son entame et rendrait quasiment nulles les chances d'atteindre dans les temps l'objectif de remplacement du fioul lourd d'ici 2023, continuant ainsi d'exposer de façon irresponsable les Corses, et en particulier la population d'Aiacciu è u circondu, à un empoisonnement chronique dans les prochaines années.

Pour vous en convaincre, nous rappelons, depuis le vote de la PPE, que le processus de développement du projet concernant la future centrale du Vazziu s'est étalé du 14 avril 2016 (date de l'autorisation ministérielle d'installation de production d'électricité) au 15 mars 2019 (date de l'obtention du permis de construire) en passant par toutes les phases intermédiaires obligatoires en matière de procédure d'appel d'offres.

On retiendra d'ores et déjà que le temps de développement d'un tel projet, préalablement au démarrage de sa construction, et en supposant qu'il bénéficie de tous les soutiens nécessaires, ce qui a été le cas du «Projet PPE 2015» jusqu'au premier trimestre 2019, est de trois ans et demi, à partir de son inscription dans la PPE.

À partir d'aujourd'hui, si on devait envisager un abandon de l'actuelle procédure, le temps de développement du nouveau projet de centrale, avant tout démarrage des travaux de construction, pourrait s'estimer entre quatre ans et demi dans l'hypothèse la plus favorable à cinq ans et demi au vu du délai supplémentaire pour soumission du projet à la Commission Nationale du Débat public (étant précisé que c'est une condition qui n'existait pas auparavant).

Ces délais devraient être décalés d'environ un an pour le cas où un deuxième maître d'ouvrage se déclarerait en concurrence de PEI, ce qui amènerait la commission de régulation de l'énergie (CRE) à lancer un appel d'offres préalable.

En conséquence, êtes-vous en mesure de nous assurer aujourd'hui, au regard de vos échanges avec le gouvernement français, qu'une nouvelle centrale sera construite au Vazziu au plus tard en décembre 2023 ?

Pouvez-vous nous assurer également qu'elle sera approvisionnée au gaz ou, dans une hypothèse pessimiste, au vu des hésitations actuelles sur les possibilités d'acheminement de ce combustible sur le site du Ricantu, au fioul léger pour une période transitoire ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Jean BIANCUCCI a la parole pour répondre au nom de l'Exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer d'y répondre dans les délais impartis car cette question soulève, bien entendu, pas mal d'interrogations et d'abord je voudrais vous dire, Mme la Conseillère, qui intervient au nom de M. CASALTA, que je suis étonné de la forme de votre question orale.

Ceci dit je vais quand même essayer d'y répondre.

Vous regrettez le fait que les conseillers du groupe PNC n'aient pas été informés du contenu des échanges de la dernière réunion avec Mme Schwartz, directrice à la DGEC. Que je sache, le PNC appartient à la majorité et il est de coutume que ces dossiers importants fassent l'objet d'une information, voire d'une discussion en Conseil exécutif ce qui, je vous le dis, a été le cas.

Comme vous le savez les 2 et 3 juillet s'est tenue à Vignola une réunion en présence des Président de l'Exécutif, du Président de l'Assemblée, du Président de l'Agence de l'Urbanisme, du Ministre de Rugby et de ses collaborateurs. Les bases d'un protocole d'accord ont été validées et les conseillers exécutifs ont été informés de sa validation.

Avions-nous pour autant l'obligation de faire savoir aux différentes sensibilités de l'Assemblée de Corse le contenu de ce protocole sachant qu'il s'inscrit dans le droit fil de la PPE votée en 2015 ?

Il avait été convenu, pour votre information, lors du Conseil de l'énergie qui s'est tenu en début d'année, d'engager comme cela avait été prévu, la procédure de révision de la PPE. C'est ainsi que j'ai proposé aux différents partenaires la tenue, au plus tôt, d'un nouveau Conseil de l'énergie (CEAC) pour que l'on soit, bien entendu, dans des délais rapprochés. La date retenue qui a été retenue est celle du 3 octobre. Nous aurons à ce moment là l'occasion de débattre très largement des questions qui nous préoccupent.

Vous abordez le fait que le projet de centrale du Vaziu à 250 MW ait été abandonné en l'absence de débat public, ce qui entrainerait de facto le non-respect de l'objectif de fin du fioul lourd à 2023. Ce sont bien entendu vos propres écrits.

Dans l'attente des conclusions du CEAC qui vont nourrir nos réflexions, il paraît hasardeux d'affirmer qu'une solution ou une autre puisse être validée.

Comme vous le savez, des réunions ont lieu depuis des mois sur l'avenir énergétique de la Corse, principalement avec la DREAL, la DGEC, la CRE, EDF et l'ADEM, ainsi que des acteurs privés intéressés par la solution gaz.

Ces réunions ont porté principalement sur :

- La maîtrise accrue de la politique énergétique et de sa mise en œuvre par la Collectivité de Corse,
- Le juste dimensionnement de la centrale dans le but de massifier au plus vite les EnR et les actions de maîtrise de l'énergie,
- La sortie du fioul dès 2023.

Bien sûr, c'était dans le cadre d'une politique générale qui est la sécurité énergétique en Corse.

Tout ceci, je le signale, en conformité avec les engagements pris lors du vote du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) de 2013, dont certains se souviennent, et de la PPE votée 2015.

Autant de points d'ailleurs sur lesquels l'État s'est engagé par la voix de ses ministres de l'environnement successifs.

Ce fameux débat public, dont vous regrettez que la Corse ait été privée est en cours, se continuera sous la forme qui a été prévue lors du CEAC le 3 octobre prochain, comme le veut l'usage. Il sera suivi, bien entendu, de débats devant notre Assemblée qui acteront, dans le cadre de la révision de la PPE, nos nouvelles ambitions en matière d'énergie.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif pour votre réponse. La question suivante est posée par Isabelle FELICIAGGI.

\* **Question orale N°2019/O2/078** déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : **Désaffectation des locaux du collège des Padule appartenant à la Ville.**

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette question fait suite au courrier du 30 juillet dernier que vous avez reçu, dans lequel le Maire de la ville d'Ajaccio vous demandait des informations sur les délais impartis de mise en œuvre des procédures de désaffectation du service public éducatif du collège des Padule.

Pourtant, au mois d'avril dernier, les services municipaux ont visité ces locaux en compagnie des services de la CdC ainsi que de l'Éducation nationale avec, à la fin de cet état des lieux, la confirmation qu'une délibération de désaffectation serait à l'ordre du jour de la session du mois de juillet.

Hélas, cela n'a pas été le cas, pire encore elle n'est toujours pas effective à cette session.

Vous le savez, la Ville a l'intention de réaliser un boulodrome ainsi que de réaliser des travaux sur les bâtiments qui lui appartiennent afin d'y loger certains services et même de proposer des locaux au monde associatif.

De votre côté, vous avez déjà acté des projets à la session de juillet, qui je vous le rappelle, ont été votés à l'unanimité.

Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs lorsque qu'il s'agit de satisfaire l'intérêt général.

Alors, ne me laissez pas penser que cet oubli est volontaire, à quelques mois des élections municipales pénalisant délibérément de nombreux boulistes ainsi que le monde associatif ajaccien. Ce serait un choix pour le moins injuste.

C'est pourquoi je vous le demande, quand cette simple délibération pourra-t-elle être proposée ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Gilles SIMEONI va répondre.

**Le Président SIMEONI**

Madame la Conseillère,

Très brièvement, je vais vous répondre très directement mais je n'ose pas croire que cette interprétation particulièrement spécieuse puisse avoir germé dans votre esprit...

Nous avons des rapports trop cordiaux pour que cela soit le cas. Je vous répons à vous, et à travers vous, à celles et ceux qui ont toujours tendance à prêter aux autres les intentions qui malheureusement, j'ai l'impression, sont souvent les leurs.

Donc, il ne s'agit absolument pas d'articuler le suivi d'une demande à des élections municipales.

En avril, il y a eu une visite sur place. Il y avait les services municipaux et les services de la Collectivité de Corse. Les services de la Collectivité de Corse ont engagé toutes les diligences, y compris au plan technique et au plan juridique,

notamment en s'adossant aux précédents de la désaffectation du collège du Finosellu qui, soit dit en passant, avait pris plus de temps. Mais ce n'est pas un reproche. L'instruction qui a été donnée, c'est d'aller le plus vite possible, bien sûr.

Je vous rappelle simplement que la procédure est très formaliste, qu'elle est lourde au plan juridique, qu'elle implique un arrêté de désaffectation de la part de Mme la Préfète de Corse qui a été saisie à cette fin. Dès que cet arrêté de Mme la Préfète de Corse interviendra, il faudra une délibération de l'Assemblée de Corse et j'ai insisté pour que cela puisse intervenir, je l'espère, lors de la prochaine session.

À partir de là, il y aura encore une procédure puisqu'il y a une partie qui va revenir dans la domanialité de la Ville et une partie dans la domanialité de la Collectivité de Corse.

Il appartiendra à chacune des collectivités de statuer sur délibérations, sur le fait de savoir si la Collectivité souhaite que les biens ou le bien en question restent dans la domanialité publique ou intégrés dans la domanialité privée et, à partir de là, chaque collectivité pourra librement choisir de l'affectation du bien.

Donc, voilà, nous sommes désireux que cette opération aille le plus vite possible pour l'intérêt de la commune, pour l'intérêt des Ajacciens, comme nous l'aurions été pour n'importe quelle autre commune de Corse, soyez-en assurée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

On me signale qu'à la fin des questions orales, donc dans quelques minutes, sera organisée une réunion de la commission de l'aménagement et du développement, sous la présidence de Mme NIVAGGIONI ; commission qui devait se tenir à 14h30 et n'a pu le faire faute des services rapporteurs. Bien entendu, cela ne nous conduira pas à interrompre la séance.

Et la commission des affaires européennes aussi se réunira en même temps. Donc, il faudrait préciser les salles. Salle 2.

En essayant de ne pas faire tomber le quorum... Nous comptons sur votre vigilance à cet égard.

La question suivante va être posée par Laura FURIOLI.

\* **Question orale N°2019/O2/077** déposée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Recul du trait de côte.**

**Mme Laura FURIOLI**

Je vous remercie, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Comme de nombreux territoires littoraux, la CORSE est concernée par l'érosion inexorable des plages.

Cette régression du littoral est provoquée par l'effet du changement climatique (élévation du niveau de la mer, accélération du rythme et de l'intensité des tempêtes...), mais peut être également imputable à des phénomènes anthropiques (aménagement portuaires, enrochements...).

Pour exemple, on note déjà depuis les années 1950 dans les plages du Sud de la Corse un recul de 30 m à Balistra. À Santa Giulia, cette plage diminue de 0,12 m/an. Les plages de la Piaghja orientale sont encore plus affectées avec des reculs de plus de 1,5 m/an.

Ce recul du trait de côte affecte déjà le foncier de nombreux propriétaires sur le bord de mer. Il constitue un réel danger pour le littoral et aura des conséquences environnementales et économiques importantes.

Si le phénomène a fait l'objet de diverses études et de nombreux débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, les travaux menés aujourd'hui conduiront à mettre en place une stratégie nationale consistant en une recomposition spatiale des littoraux.

Dernièrement Stéphane BUCHOU, Député, déclarait entre autres « On a été, jusqu'ici dans une logique de défense contre la mer avec des digues, des épis, des embranchements, aujourd'hui la logique est plus relative à l'aménagement du territoire. Il s'agit de voir de quelle manière on peut le recomposer ».

Il va sans dire que c'est tout un processus d'aménagement de notre territoire dont il est question et que par conséquent, l'Assemblée de Corse devra être au cœur des décisions qui devront être prises.



Fort de ce constat, pouvez-vous, M. le Président, nous préciser si vous comptez élaborer un plan stratégique régional ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse de l'Exécutif et c'est François SARGENTINI qui va répondre, vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

La question que vous soulevez sur la problématique du recul du trait de côte est aujourd'hui au cœur de nombreux débats.

Le linéaire côtier corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire.

Comme vous l'évoquez, un rapport parlementaire est en cours d'élaboration pour effectuer un bilan sur les politiques publiques. Ce rapport devra formuler des propositions afin de remédier aux diverses conséquences de l'érosion côtière, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Pour répondre à ces problématiques, nous avons mis en place en 1999 un réseau d'observation du littoral corse. Il a pour objectif de surveiller l'évolution du trait de côte afin de dresser un diagnostic de la situation.

Les données acquises lors de ces 20 dernières années constituent un support indispensable pour structurer une démarche territoriale.

Une mission a été confiée à l'OEC pour proposer de définir des grandes orientations pour la gestion durable de la bande côtière. Nous proposerons d'organiser une gouvernance dans ce domaine afin de :

- Mettre en place une stratégie territoriale ;
- Décliner cette stratégie à l'échelle locale ;

- Mettre en place une ingénierie technique et financière.

Pour cela, des grands principes et des recommandations de gestion liés à la spécificité de notre territoire doivent être appliqués en fonction des différents enjeux qu'il faudra hiérarchiser.

Des recommandations seront faites en fonction des typologies d'espaces littoraux et des modes de gestion.

Un rapport complet et détaillé est en préparation sur ces divers points et vous sera présenté lors d'une prochaine session avant la fin de l'année. Ce rapport qui préfigurerait notre stratégie territoriale est indispensable pour pouvoir bénéficier des aides concernant la prochaine programmation FEDER.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante est celle d'Anne TOMASI.

Vous avez la parole.

\* **Question orale n°2019/O2/084** déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pulitica patrimoniale di a Cullettività di Corsica.**

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presdente.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu,

O Madama a Cunsigliera in carica di l'azione culturale è di u patrimoniu culturale

Di settembre scorsu s'hè compia a 36ema edizione di e Ghjurnate Europeane di u patrimoniu. Cum'è sempre funu un successu.

Nant' à u nostru territoriu, st'evenimentu chì mette in valore musei, munimenti è lochi storici, ma ancu Arte teatrale, musicale, è sinemattograficu face di i nostri lochi un patrimoniu vivu chì piace assai à a ghjente.

O Madama a Cunsigliera, stu patrimoniu hè una di e ricchezze maiò di a Corsica, testimone di tutti i mumenti di a nostra storia da a prestoria sin' à oghje.

Ancu s' ella hè stata una parte di stu patrimoniu, priservata, salvata è s' ella hà benefiziatu d' una pulitica di valorizzazione di i puderi pubblici, hè quantunque vera chì a maiò parte di e nostre ricchezze patrimoniale hè oghje lasciata à l'abandonu, in gattivu è ancu gattivissimu statu.

Eccucine qualchì esempiu :

- u situ preistoricu di Paddaghju in Pumonte : ci si trova quì, nant' à una pruprietà privata, a cuncentrazione à più maiò di stantare di tutta a conca Mediterranea. Si ne vanu di male sti megaliti è nisuna suluzione ùn hè trova per prutegeli ;

- u paese medievu di Paese Vechju sopr' à Bastia, chjamatu ancu Paese Grecu o Mantinu chì u so Castellu sarebbe di l' ondecimu seculu : stu situ ùn benefizieghja di nisuna prutezzione ne valorizzazione;

- u conventu Sant' Antone di Casabianca custruitu in 1420 è chì hà accoltu a Cunsulta di 1755 quandu chì Pasquale Paoli hè statu fattu Capugenerale di a Nazione : si n' hè guasi tuttu falatu st' edificiu, ùn ne ferma chè u so schenatru principale è u so campanile;

- In a casa Bronzini de Caraffa in Bastia ci sò cullezzione chì testimonieghjanu di l' usi è di u quadru di vita di a nubbiltà corsa trà u 17emu è u 19emu seculu. Oghje issu casale hè sempre chjosu senza alcuna valorizzazione è si ne vada di mal' in pughju.

L' esempiu sò numarosi, o Madama a Cunsigliera, in tutti i rughjoni isulani. Davant' à tuttu issu travagliu chì ferma à fà, hè cunsideratu ch' ellu ùn si po fà tuttu à tempu, è chì parecchi travagliu sò digià messi in anda.

Vulerebbe sapè qualesse sò e scelte di a vostra pulitica per ciò chì tocca a salvezza, a priservazione, a reabbilitazione, è a valorizzazione di u nostru patrimoniu.

A ringrazià vi.

## **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Réponse de l'Exécutif, Josepha GIACOMETTI, vous avez la parole.

## **Mme Josepha GIACOMETTI**

Madama a cunsigliera,

Issa dumanda mi permetta di ramintà è chiarificà certi punti di primuri di a nostra pulitica patrimoniale.

L'esempii che vo mintuate palesanu a diversità di e situazione chì sò di pettu à noi.

Certi siti che v'avete citati sò pruprietà di cummunu, d'altri di privati è di i volti pruprietarii numarosi è ch'un anu micca tutti listessa vuluntà di vende o d'un vende.

Vi possu di chì per certi siti che v'avete citatu, certi siti che avete amintatu, citeraghju dinò a casa Bronzini de Caraffa, ci hè un travagliu chì ghjè statu fattu incu a cummuna di Bastia è ci hè una fasa di ristoru chì ghjè dighjà messa in ballu, è ch'ellu ci serà una fasa d'uperazione chì entrerà in opera.

Per l'altri siti citati, un situ privatu chè vo avete amintatu, mà pè d'altri, ne puderebbe cità d'altri, elementi fundivi di a nostra storia, semu in discussione. Certe discussione sò assai avanzate, mà capiscerete quì ch'un li possu palisà oghje postu chì e neguziazione sò in corsu per certi munumenti è siti amblematici che v'avete amintati.

Al dilà di st'esempii, è ne puderebbe aghjustà cume l'aghju dettu, d'altri elementi fundivi di u nostru patrimoniu, avemu decisu di cunduce una pulitica dinamica in materia di patrimoniu culturale in giru à e missione principale ch'ellu deve fà soi un serviziu publicu di u patrimoniu : vole di a ricerca, l'identificazione, a cunservazione, u ristoru, a valorizzazione, a trasmissione.

Sta pulitica, a sapete, hè stata vutata à l'unanimità di l'Assemblea di Corsica di settembre 2017 è torna d'aprile 2018.

In terme di cunservazione è di ristoru, emu dighjà avanzatu nant'à certi cartulari : programme di e torre liturale, capelle rumaniche, u domu in Aiacciu,

tutte l'azione di ristoru ch'ellu porte è ch'aghju avutu l'occasione di presentà u Centru di cunservazione di Calvi, travagliu di ricerca è d'inventariu, è di valurizzazione che n'avemu prinsentatu, è l'avete amintatu, ind'è u quadru di e ghjurnate di u patrimoniu.

D'ottobre, averete dinò l'occasione di scopre à traversu a nova esposizione di u Museu di Corti u travagliu fattu nant'à a Citadella di Corti è a nova organizzazione che n'avemu vulsutu dà.

I travagli maiò nant'à u cumplessu archeologicu d'Aleria, di sicuru, postu chì avia avutu l'occasione di presentà li quì, è e rete internaziunale che vo cunniscite è che n'avemu tracciatu di ghjughnu scorsu incu u nostru spaziamente in Toscana, ch'averà di sicuru prulungamenti più ch'interessenti per u situ d'Aleria. E l'acquistu di u fundariu tutt'à l'ingiru chì ci permetta di rimpinsà l'integralità di u situ.

Dunque, purtemu un'azione cuerente nant'à i novi siti archeologici è i musei che no gestimu dapoi ghjennaghju 2018. E sarà prinsentatu da quì à pocu un raportu glubale chì metterà i novi pruggetti scientifici d'ogni di sti siti chì ci sò cascati dipoi, diceraghju, di ghennaghju 2018.

Al dilà di l'azione nostre, aiutemu è accumpagnemu cummune è associe ind'è i so pruggetti, è u nostru rigulamentu novu ci hà permessu di mette in opera incu a fundazione di u patrimoniu dinò parechje azione incu e cummune, di ristoru di ghjesge, di percorsi patrimoniali ch'ellu ci tocca di sicuru à fà meiu cunnosce à u publicu.

Dunque soprattuttu per dà un sensu à a valurizzazione ch'un pò essa cuerente senza u filu chì sia tesu trà ogni siti. Per quessi, l'andati di a memoria vale à di a strada paulina sò lanciati da noi da insulcà li torna ind'è sta memoria cullettiva.

E aghju dettu ch'un mi pudivu micca avanzà troppu nant'à certi negoziazione chì sò oghje in opera, mà da quì a qualchi settimana, speru chì puderemu annuncia qualchi acquistu di u nostru patrimoniu è quellu fondivu di a Corsica è di a so memoria.

Speru che puderaghju rivene davant'à voi avandu posti chjari nant'à què. Mà a dicia, al dilà, u nostru patrimoniu hè riccu è diversu, è a lea hè un sensu fondu ch'ellu traghju incu elle, di ciò che no simu, di l'amore che no li purtemu è di u rispettu, è a rispunsabilità maiò che n'avemu chì ghjè a nostra di trasmette la à i nostri figlioli.

L'averete capitu, à traversu issa risposta, chì ùn lu lasciemu micca andà di male, sapemu a rispunsabilità che no t'avemu. Ci vuleria à fà assai di più, di veru, sempre. Mà pruvemu à fà bè è a esse à l'altezza di ciò che no femu ogni ghjorni.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. La question suivante va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Vous avez la parole.

\* **Question orale n° 2019/O2/079** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **la gestion des déchets**

### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office de l'Environnement,

La crise des déchets que connaît la Corse revêt un caractère répétitif, il faut donc désormais la qualifier de systémique.

Lors de la présentation du rapport sur la gestion des déchets notre groupe s'était abstenu.

Cette abstention aurait pu être un vote contre au vu du refus de l'essentiel de nos amendements.

Cependant nous avons voulu rester dans une relation de confiance et prouver que nous serions à vos côtés pour faire réussir la Corse.

En effet, la réussite du plan déchets ne peut être que collective. Or, à ce jour, force est de constater que la situation n'a pas évolué.

Le plan a été adopté et les problématiques demeurent les mêmes.

Le centre de Prunelli di Fium'Orbu a fermé ses portes, et celui de Viggianello devrait fermer prochainement.

Nous devons nous interroger sur la façon dont les déchets vont être traités pendant les fêtes de Noël.

Le constat étant fait, plusieurs solutions sont possibles mais votre équipe privilégie l'enfouissement.

Nous sommes d'accord pour dire que si seul l'enfouissement est retenu, il faut trouver de nouveaux sites.

Nous sommes également d'accord pour dire, qu'il est difficile de faire accepter les déchets à la population.

Mais, cette acceptation est rendue d'autant plus difficile que le choix des sites s'est fait sans concertation avec les maires, les élus locaux et la population.

Je prendrais pour exemple mon territoire sur lequel une étude est actuellement en cours pour y implanter un centre d'enfouissement.

Le site choisi l'a été de façon arbitraire et les inquiétudes des élus locaux et de la population n'ont pas été prises en compte.

Je me répète car j'avais déjà fait une question en ce sens à la session d'avril 2018, l'endroit choisi correspond à une carrière située à proximité d'une rivière le Tartagine, affluent du Golu, lieu de captage d'eau qui alimente les villages de Canavaggia, Ponte-Leccia, Castifao, Moltifao.

Bien évidemment, aux portes de la Balagne l'impact négatif touchera également cette micro-région.

Personne ne peut se satisfaire d'un tel site ; il est nécessaire de trouver une solution pour sortir durablement de cette crise.

Nous ne pouvons pas nous permettre de polluer notre eau. Cette dernière est une ressource qui se raréfie en Corse et on se doit de la protéger.

Le résultat est le suivant : le phénomène s'est amplifié, les centres de stockage sont désormais à saturation.

Le Fiumorbu est probablement pollué par le centre de Prunelli, le Sartenais est à saturation, et Ponte-Leccia a connu une mobilisation importante cet été sans que

l'on ne vous entende sur le sujet. Car la vie de nos villages, vous le comprendrez, correspond aussi aux attentes et à ces réserves en eau.

A défaut de miracles, le résultat est simple, nous allons avoir une nouvelle crise des déchets et le rural continuera à être le dépotoir de la Corse.

Comme l'a dit Antoine de Saint-Exupéry « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

En tant qu'élus et en tant que citoyens, nous avons le devoir de préserver notre terre, de préserver notre eau, en somme de préserver nos ressources.

Alors, M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, ma question est simple : comptez-vous associer les élus au choix des prochains sites d'enfouissement afin de ne pas sélectionner des projets qui seraient des aberrations environnementales ?

Pouvez-vous nous fournir les chiffres des volumes prélevés en m<sup>3</sup> par les collectivités sur Tartagine et sur le bassin du GOLU ?

Êtes-vous prêt à analyser l'ensemble des solutions techniques et scientifiques existantes, seules à même d'aboutir à la résolution de la crise et à une optimisation du traitement des déchets en Corse ?

Je reprendrai les propos de M. le Président de l'Exécutif, j'ai confiance en vous et j'ai confiance en nous. Allora simu stati eletti per preservà à nostra giuventù, allora travagliemu.

A ringrazià vi per à vostra risposta.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

A parolla à Francescu SARGENTINI à nome di l'Esecutivu.

**M. François SARGENTINI**

V'aghju da fà una risposta, Mme COGNETTI, sicuru...

Merci, M. le Président.



Madame la Conseillère,

Vous le dites, la crise des déchets connaît un caractère répétitif ; Cela est dû à la non prise de décisions il y a quelques années. Je passerai sur les incohérences et les incapacités qui ont créé cette situation.

Aujourd'hui, notre majorité a pris ses responsabilités, nous avons un plan d'actions largement voté par notre Assemblée. Ce plan s'appuie sur des choix majeurs, du tri à la source jusqu'au stockage des déchets ultimes. Vous dites que malgré le plan, les problématiques demeurent. Plan que vous n'avez pas soutenu mais contre lequel, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas allée.

Vous continuez à entretenir un certain flou entre le plan et la période intermédiaire qui, je dois le reconnaître, est plus problématique puisqu'elle ne pourra être gérée qu'à partir des structures actuelles.

Vous affirmez que les décisions seraient prises en catimini or, vous le savez très bien, jamais il n'y a eu autant d'échanges entre les différents acteurs (EPCI, SYVADEC, ETAT, Collectivité de Corse, et bien sûr les élus et maires des territoires et communes concernés).

Vous faites référence à une étude en cours sur votre territoire afin d'y implanter un centre de stockage et que tout a été fait de façon arbitraire. Il me semble qu'à la réunion organisée par la Communauté de Communes Pasquale Paoli, la nôtre Mme la Conseillère, les délégués de votre village, Morosaglia, étaient bien présents.

Ils n'étaient pas seuls, puisque nous étions au bas mot une soixantaine, si cela est une décision en catimini, alors je ne comprends plus rien... ou alors je comprends....

Mais ne vous en faites pas, ce qui dictera la décision définitive, c'est le rendu et les conclusions du cabinet d'études et rien d'autre.

Lors de la dernière présentation de ces études, l'ensemble des participants a demandé des précisions complémentaires qui nous permettront d'aller vers une décision avec toutes les garanties. S'il était démontré une impossible faisabilité, je peux vous affirmer que le centre de Moltifau ne se fera pas, cette ligne de conduite prévaudra pour toutes les structures nécessaires à la question du traitement des déchets.

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et le Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PTAEC), tels que prévus dans le cadre de la loi NOTRe, sont en cours d'élaboration, ils étudient les différentes solutions possibles des points de vue technique, économique et environnemental. Nous en diffuserons les résultats courant 2020.

Mme la Conseillère territoriale, bien que nous exprimions des différences sur la question des déchets, je puis vous garantir que me concernant je me sens en parfaite harmonie avec la citation de Saint Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La dernière question va être posée par Antoine POLI. Vous avez la parole.

\* **Question orale n° 2019/O2/081** déposée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de la Chambre des Territoires.**

### **M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Lors de la session des 28 et 29 mars 2018, j'ai déposé une motion concernant le déneigement des routes communales.

Cette motion a été transmise à la Chambre des Territoires et a été le premier rapport présenté à celle-ci, ce qui a donné lieu à la création d'une commission de travail qui s'est réunie six fois et dont les travaux ont fait l'objet de quatre décisions en session plénière.

À l'issue de ce processus et après plusieurs saisines du service juridique de la Collectivité de Corse, trois projets de convention ont été rédigés, et des propositions en faveur d'une modification du règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et territoires, et le règlement au titre du Schéma

d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse ont été émises.

Le 12 février dernier, lors de la session de la chambre des territoires, les conventions ont été validées à l'unanimité des membres présents, mais depuis, les maires n'ont toujours pas été contactés et nous allons bientôt être de nouveau exposé aux épisodes neigeux.

Ce rapport voté il y a maintenant sept mois est déterminant pour de nombreuses communes du rural.

L'idée de cette question n'est pas de critiquer ce qui est accompli à la Chambre des territoires, au contraire, j'aimerais profiter de ce moment pour saluer le travail fourni par certains élus ainsi que par la secrétaire générale Mme Carine Balli et ses services.

Mais l'arrêt de ce dossier conforte malheureusement les élus qui ne viennent pas siéger dans cette institution, ainsi que ceux qui expliquent régulièrement qu'elle n'a aucun intérêt.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse, je crois sincèrement dans cette instance et en tant que président de cette commission, j'ai travaillé afin de voir aboutir ce dossier si important pour nos communes.

Des travaux de réflexion sur le devenir la Chambre des territoires devraient commencer, j'y souscris sur le principe en prenant pour exemple le dossier évoqué, pouvez-vous nous informer de l'état de son traitement ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci.

À travers votre question on peut aborder la question spécifique du travail qui a été mené sous votre autorité et celle de Don Marc ALBERTINI, et en filigrane l'évolution de la Chambre des Territoires.

Je souscris, vous vous en doutez, pratiquement à tout ce que vous avez dit. Mais tout d'abord je veux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui y siègent régulièrement et, comme vous l'avez fait, aux fonctionnaires qui s'investissent pleinement dans cette instance.

Effectivement, nous rencontrons un certain nombre de difficultés liées notamment à l'absentéisme. Nous avons engagé une réflexion pour savoir comment palier cet absentéisme et comment donner à la Chambre des Territoires sa pleine dimension, étant précisé qu'elle aborde des questions qui sont des questions centrales et à propos desquelles, souvent, car nous sommes dans un cadre qui permet une réflexion dépassionnée, nous pouvons échanger des expériences et dégager des solutions qui font l'unanimité.

Au-delà de cette réflexion d'ensemble, vous l'avez dit, il y a eu un travail de fond remarquable qui a été mené par la commission relative au déneigement.

Ce travail, je veux le rappeler en quelques mots, même si vous l'avez fait.

Vous vous êtes d'abord attaché à dresser un diagnostic de la situation dans une double dimension : en interne avec l'aide des services des routes, et l'implication de la Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports, Vanina BORROMEI. Je salue ce travail

Et également un questionnaire qui a été envoyé et auquel 113 communes ont répondu, 32 pour la Corse-du-Sud et le reste pour la Haute-Corse. Donc, faire un diagnostic précis, les besoins, l'état des routes, leur nature juridique, les moyens qui seraient nécessaires, etc. Ceci pour essayer de classer par ordre de priorité en fonction des moyens disponibles.

Là, où nous avons eu une difficulté, mais elle n'est pas pour moi dirimante, c'est lorsqu'il s'est agi de concrétiser les attentes, nous nous sommes rendus compte que nous avons une difficulté et que les services de la Collectivité de Corse n'étaient pas en capacité, pour des raisons de moyens matériels et de moyens humains, d'assurer notamment en régie, les besoins que nous avons évoqués.

Donc, aujourd'hui, nous avons un travail de fond qui a été mené. Nous avons un diagnostic précis de ce qu'il faut faire. Vous n'étiez pas là, et c'est sans doute une des premières fois, lors de la dernière Chambre des Territoires, j'ai pris cet exemple pour dire que cela devait être, et particulièrement à l'approche de l'hiver, un des dossiers sur lequel nous devons concrétiser. Même si cela n'est pas en totalité, nous devons concrétiser d'abord parce que c'est attendu et que c'est

innovant, et ensuite parce que c'est une façon aussi de crédibiliser l'action de la Chambre des Territoires et de donner une suite au travail qui a été mené.

Ce que je vous propose donc, cela a été dit mais je le répète, c'est que l'on fasse une réunion avec la commission, avec les services de la Collectivité de Corse, en présence de Vanina BORROMEI et moi-même, et que l'on définisse des moyens d'action à mettre en œuvre, y compris ceux qui doivent être mobilisés avant l'arrivée de la saison d'hiver.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons donc épuisé la liste des questions orales.

Nous allons prendre à présent la motion déposée par Anne TOMASI. À titre exceptionnel, cette motion sera examinée en début de session ; c'est ce qu'a décidé la commission permanente hier, compte tenu du fait qu'il y a une date limite qui est aujourd'hui.

Vous avez la parole. Encore une fois, je précise, je répète, qu'il s'agit bien d'une démarche exceptionnelle de détacher une motion des autres dans l'ordre du jour.

Vous avez la parole, Mme TOMASI.

## **MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2019/O2/072** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant la Journée européenne des langues**

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Un hè tantu una data limita, mà piuttosto una cuincidenza di u calendariu chì face chìoghje simu in sessione, u ghjornu di a ghjurnata europea di e lingue.

Quandu mi sò accorta d'issu fenumeniu, mi sò dettu chì quantunque seria una bona di mustrà u nostru sustegnu à tutt'e lingue d'Auropa.

Ramentu chì l'Auropa conta 225 lingue annant' à u so territoriu è chì dapoi u 2001, u 26 di settembre, dunque oghje, hè a ghjurnata europea di e lingue, cu i scopi di ricunnosci è incuragì a diversità linguistica è culturale, favurizà l'amparera di e lingue è u sviluppu di u plurilinguisimu, sensibilizà u publicu à l'impurtenza di u plurilinguisimu cume fattore di capiscera interculturale.

Cume ssi 3 scopi sò veramente preoccupazione maiò pè a nostra cullettività dapoi anni è anni, m'hè parsu impurtante di ramintà u nostru impugnu pè e lingue in generale è pè u plurilinguisimu.

Dumandu dunque, dope avè ramintatu qualchi testu fundatore di l'Auropa :

« L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DICE torna ch'ella face soi i i valori purtati da a Ghjurnata Auropea di e Lingue.

RAMENTA ch'ella tene à caru un educazione plurilinguistica è interculturale.

PORTA u so sustegnu fraternu à tutte e lingue d'Auropa minurate o in periculu di sparisce.

DUMANDA à u Statu francese di ricunnosce è incuragì a diversità linguistica è culturale prudente à nantu à u territoriu francese, rispittendu i diritti di tutte e lingue (frà e quale u corsu) è travagliendu à a so salvezza.

DUMANDA torna à u Statu francese di ratificà a cartula auropea di e lingue regionale è minuritarie ».

Sapiendu chì sa preoccupazione di a lingua hè una preoccupazione maiò pè tutti i gruppi di ss'assemblea, prupongu dinò à tutti i gruppi di presentà sa muzione cu noi.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Esattamente, ciò ch'ella hà pruspostu a cummissione permanente dunque : dumande à l'inseme di i gruppi s'elli sò d'accunsentu per firmà sta muzione dinò.

Dunque tutti i gruppi fermanu sta muzione ? Semu d'accunsentu o micca ? Iè !  
Va bè.

Allora Xavier LUCIANI hà a parolla à nome di l'Esecutivu.

### **M. Xavier LUCIANI**

Simu d'accunsentu per u vote, mà vuleriamu quantunque fà un'amendamentu.

E lingue dette di e regione francese, anu bisognu, forse, di ziffrà sta cartula. Noi quantunque, emu una storia appena sfarente.

Emu vutatu sei anni fà mi pare, à u mese di maghju, c'era 36 voti à prò, una dumanda di cuufficialità.

Dunque, eiu prupongu à nome di l'Esecutivu, un'amendamentu à u quintu puntu, chì sarebbe « DUMANDA torna à u Statu francese di rattificà a cartula aurupea di e lingue è di piglià in contu u votu di maghju di u 2013 à prò di a cuufficialità di a lingua corsa ».

Vole dì chì per noi altri, ghjè quantunque un puntu appena, micca sincudariu, vole dì chì ci hè quantunque un votu assai più forte à u livellu di a dumanda pulitica chì ghjè a cuufficialità.

Avà, capiscu bè chì ghjè quantunque una data simbolica, à postu ch'elle hè a data di a ghjurnata di e lingue auropee. Mà ci hè su bisognu forse pè l'insemedi e lingue auropee di ratificà sta cartula. Mà per noi, ghjè quantunque a pussibilità oghje, a dicu cusì perchè sinò sarebbe un rinculu, di rinforzà u vote ch'aviamu pigliatu tant'anni fà à prò di a lingua ufficiale.

Eccu. Mi pare ch'ellu hè u soculu di sta dumanda ind'è u spiritu presentatu da Madama TOMASI. Eccu a pruposta d'amendamentu di l'Esecutivu.

### **Le Président TALAMONI**

Allora, l'amendamentu l'avete intese. Dumandu à Anne TOMASI ciò ch'ella pensa di l'amendamentu prupostu da l'Esecutivu.

**Mme Anne TOMASI**

Bellu sicuru, sò d'accunsentu !

**Le Président TALAMONI**

Emu da vutà, nant'à l'amendamentu per principià.

Qualu hè chì ghjè à prò ? Contru ? Astensione ? Qualu hè ch'un vole micca participà ?

L'amendamentu hè vutatu (unanimità).

Avà, emu da vutà nant'à a muzione.

Qualu hè chì ghjè à prò ? Contru ? Astensione ? Qualu hè ch'un vole micca participà ?

A muzione ghjè vutata da l'Assemblea di Corsica (à l'unanimità).

Donc, nous appelons le rapport n° 280 (DSP service aérien régulier entre les 4 aéroports de Corse).

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

**\* Raportu n° 280 : Diligazioni di Sirviziù Publicu pà a sfruttera, à partasi da u 25 di marzu di u 2020, di sirvizia aerii regulari trà i quattu aeruporta di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parti, è l'aeruporta di Parighji, Marsiglia è Nizza da un'altra parti, in cunfurmità cù l'ubligazioni di sirviziù publicu imposti da a dilibarazioni n° 18/491 AC di l'Assemblea di Corsica di u 20 di dicembri di u 2018**

**\* Rapport n° 280 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018.**



### **Le Président TALAMONI**

Ne vont pas prendre part au vote et quittent la séance :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS (Présidente d'Air Corsica)

Les membres du Conseil de Surveillance de la Compagnie « Air Corsica » : Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Paul LEONETTI, Laura Maria POLI, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI et Isabelle FELICIAGGI.

À mumentu ùn ci hè più nimu !

A 27 élus, avec les pouvoirs, on pourrait peut-être arriver au quorum...

Nous n'avons aucun pouvoir, il aurait fallu que les procurations soient établies. Il faut le faire.

(Brouhaha).

Nous allons suspendre 3 minutes pour l'établissement des procurations nécessaires.

(Brouhaha).

Ceux qui travaillent en commission et qui ne font pas partie du conseil de surveillance, nous leur demandons donc de déposer leur pouvoir sur le bureau de l'Assemblée dans les minutes qui viennent. Nous suspendons 2 minutes pour cela.

**La séance est suspendue à 16 h 24 et reprise à 16 h 58.**

### **Le Président TALAMONI**

S'agissant de la possibilité, pour une prochaine fois, de faire établir des pouvoirs, y compris par les membres du Conseil de surveillance ; quitte à ce que les mandataires s'abstiennent, mais simplement pour que les pouvoirs soient comptabilisés dans le quorum. C'est une question juridique que nous avons commencé à aborder avec les services.

Ce serait peut-être risqué en l'état, mais disons que ça nous aurait fait gagner l'heure. Mais c'était un risque que nous n'avons pas pris...

Vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, Président. Si vous m'y autorisez, je suis intervenu hier en commission permanente devant ces problèmes récurrents de commissions qui doivent se réunir, qui interrompent les travaux faute de quorum en séance et de membres de l'Exécutif, voire des agents de la Collectivité pour présenter les rapports.

Je crois que le rappel systématique devrait enfin être suivi de prises de conscience et d'effets concrets. On perd beaucoup de temps dans ces conditions-là et c'est préjudiciable pour la qualité de nos travaux.

**Le Président TALAMONI**

Cher collègue, effectivement, à cet égard, il serait bon que les choses se passent autrement. Après, il est certain que lorsque nous sommes, nous, en séance publique et qu'il y a un problème de quorum, nous n'avons pas le choix. Mais il est vrai que ce genre de situation devrait être géré en amont, je vous le concède bien volontiers.

Nous allons donc donner la parole au Conseil exécutif pour ce rapport 280.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues,

Un rapport aujourd'hui attendu, très attendu, un rapport évident et pourtant tellement complexe. Je pense que l'ambivalence est le qualificatif le plus juste concernant ce dossier.

Un rapport évident car pour la majorité de nos auditeurs, pour la majorité des Corses, il n'est absolument pas compréhensible de payer les tarifs qui sont appliqués aujourd'hui dans le cadre des contrats de DSP qui nous relient au continent français.

Les comparaisons avec des tarifs sur des vols internationaux à moindre prix sont d'usage, et c'est normal. Il y a une véritable incompréhension, une véritable méconnaissance qui pèse sur ces tarifs.

Je crois qu'il est donc opportun de rappeler ce qu'est le service public aérien, le service public de manière générale, ce que nous avons construit à l'Office des transports de la Corse, voté ensemble à l'unanimité dans cet hémicycle et ce que nous proposons à compter de mars 2020.

Les tarifs que nous allons proposer, le cahier des charges que nous avons validé ensemble (99 € TTC, je vous le rappelle, pour le bord à bord ; 190 € TTC pour Paris Orly au départ de tous les aéroports de Corse) apparaissent aujourd'hui complètement évidents.

S'ils sont historiques, c'est bien parce que l'exercice a été d'une complexité extrême ; c'est là l'ambivalence de ce dossier.

Un petit rappel, je crois, s'impose.

L'Office des transports a pour mission principale la mise en œuvre des contrats, la rédaction, le suivi, le contrôle des contrats de concession de service public qui assurent les liaisons entre la Corse et le continent français.

Ces contrats sont conclus avec chacune des compagnies de transports concessionnaires du service public.

Le budget de l'Office est parfaitement défini : il s'agit de la dotation de continuité territoriale.

Cette dotation est destinée à atténuer les contraintes de l'insularité.

Pour autant, cette dotation n'est absolument pas un blanc-seing, nous sommes soumis évidemment et strictement encadrés par le droit communautaire et par le droit national.

Le droit européen nous impose ce qu'il qualifie de juste compensation. Il faut donc comprendre qu'il ne s'agit pas pour nous de proposer ou de fixer de manière aléatoire un tarif résident et de compenser ensuite avec une dotation.

Il s'agit d'un exercice plus que complexe, de près de 18 mois de travail. Il a fallu, vous le savez, travailler sur la délimitation du besoin de service public, les

études de marchés, les Benchmarks, la définition de nos objectifs politiques qui en ont découlés et bien sûr différentes phases de négociation avec les compagnies candidates pour définir ce qu'elles étaient en capacité de réaliser avec les objectifs prédéfinis dans une enveloppe contrainte.

Chaque poste, chaque prix a été méthodiquement décortiqué et analysé. J'en profite d'ailleurs pour saluer les deux compagnies candidates qui sont les compagnies actuellement délégataires, c'était les deux seuls candidats : Air-Corsica et Air-France. Ces négociantes nous ont démontré, une fois de plus, leur attachement au service public et je constate régulièrement, j'insiste, la fierté des équipages, des équipes, la conscience de leur rôle dans ce service public et leur attachement très sincère à la réalisation de nos objectifs qualitatifs sur ce service public.

Notre service public a été défini par les instances européennes comme le premier service public européen en termes de qualité, en termes d'offres et aujourd'hui je crois, je l'espère, en termes de tarifs et concrètement cela dépendra de votre vote, mais cela devrait perdurer pour les 4 années à venir.

Nous vous proposons donc, à compter du 25 mars 2020, pour une durée de 4 ans et pour une compensation annuelle qui s'élèvera à 84 M€ par an, je vous rappelle qu'actuellement la compensation lissée s'élève à 74 M€ par an, cette compensation prévoit donc une baisse tarifaire exceptionnelle, une augmentation de l'offre en sièges et une augmentation des fréquences.

Alors très concrètement, sur le bord à bord, donc les quatre aéroports de Corse à destination de Nice ou de Marseille, un seul candidat : la compagnie Air-Corsica, actuellement délégataire, nous vous proposons donc, je le disais tout à l'heure, un tarif résident aller-retour, à destination de ces deux aéroports pour 99 € TTC. C'est une baisse selon l'aéroport de Nice ou de Marseille, qui va de moins 52 à moins 54 %.

Le tarif hors taxes est de 21 € et 42 € hors taxes l'aller-retour.

Concernant l'aéroport de Paris-Orly, une candidature solidaire, la compagnie Air-Corsica avec la compagnie Air-France, nous vous proposons un tarif qui a été validé à 190 € TTC, 260 € à heure actuelle, donc une baisse de plus de 30 % et un aller simple à 61 € hors taxes.

La durée de validité pour le tarif résident est actuellement de 60 jours, nous avons eu régulièrement des remontées comme quoi cette durée était parfois trop

courte, donc aujourd'hui nous avons validé avec les compagnies ce que nous avions proposé dans notre cahier des charges ensemble et validé à l'unanimité en décembre 2018, une durée de validité à 90 jours qui s'étend à 180 jours pour les étudiants et les enfants dont un des deux parents divorcés aurait son domicile sur le continent.

Ce tarif résident sera flexible pour tous, modifiable et donc remboursable.

C'est le tarif actuellement le plus bas possible, 21 € hors taxes et 61 € hors taxes, et j'imagine que vous avez tous fait le calcul, il y a plus de taxes que de frais de transport sur le prix TTC de ces billets.

L'Union Européenne a validé dès la phase de pré-notification ce périmètre. Les aéroports de Poretta et de Campo Dell'Oro seront reliés tous les jours, trois à quatre fois par jour vers l'aéroport de Paris-Orly.

L'aéroport de Figari et l'aéroport de Calvi, seront reliés a minima avec une rotation pour jour. C'est donc une sécurisation totale du système de service public avec aussi une amélioration des horaires qui a été discutée avec les différents candidats.

Pour le bord à bord, nous sommes également montés en puissance, malheureusement trop souvent pour des raisons sanitaires, la capacité passe à 180 sièges, il n'y aura plus d'ATR, mais il y aura des Airbus A 320 qui assureront les dessertes vers Nice et vers Marseille.

Ces tarifs sont figés pour 4 ans, il n'y aura pas d'indexation, ça été validé, les chambres de commerces concernant leurs taxes se sont engagées à ne pas les augmenter, il y a bien sûr toujours un petit delta en ce qui concerne la DGAC, les services de l'Etat, mais je ne doute pas que tout le monde prendra sa part de responsabilité et sa part de participation dans le cadre de ce bon fonctionnement du service publique.

Je crois qu'à l'heure où notre île pointe en tête des territoires de métropole où la précarité est la plus forte, il était important pour nous de faire ce choix du tarif résident sans niche, c'est-à-dire proposer ce tarif à tous les Corses au départ de tous nos aéroports.

Pour ce tarif résident, nous nous basons sur le lieu de rattachement fiscal puisqu'il y a eu souvent des échanges sur les contrôles du tarif résident, donc le lieu où l'on paye ses impôts. Et, je souligne là-aussi l'engagement très important de la

compagnie Air-Corsica sur le contrôle de ce tarif, qui travaille en étroite relation avec les services fiscaux afin d'organiser au mieux la mise en place et le suivie de ce tarif.

Je profite de l'occasion également pour remercier infiniment les services de l'office des transports de la Corse, l'AMO qui nous a accompagnée durant ces 18 mois pour cette réalisation, je salue, ils doivent être derrière l'écran, les membres du conseil de surveillance, le Président du directoire et ses collaborateurs et tous les membres du directoire qui l'ont accompagné, d'Air-Corsica, je leur rappelle parce que c'est vrai que je le disais tout à l'heure, mais c'est vrai que les négociations ont vraiment démontré leur volonté d'aller dans le bon sens pour toujours avoir ce service public de qualité et proposer aux usagers ce que nous méritons d'avoir quand nous sommes contraints, dans ces contraintes géographiques de l'insularité, donc pour leur rappeler, bien sûr, que nous serons sans cesse à leurs côtés pour toujours travailler à une meilleure desserte de la Corse.

Alors, je crois qu'aujourd'hui c'est un moment très, très important, il y avait une véritable attente, c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour les résidents Corses, pour un service public toujours plus qualitatif. Il y a toujours des améliorations, on peut toujours faire mieux, mais je crois qu'aujourd'hui a été un pas vraiment très, très important et c'est avec, je dois le dire, une immense fierté que je vous propose aujourd'hui de valider ce travail et je suis vraiment très heureuse du travail accompli.

Je vous remercie et je laisse la place au débat et je reprendrai la parole, sans doute, après les différents échanges.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique. Vous avez la parole, Mme GUISEPPI pour nous le présenter.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a tenu à remercier la présidente de l'Office des Transports de la Corse et ses services pour le travail réalisé et dont les résultats seront appréciés de tous les Corses. Elle a pointé plus particulièrement le

soin porté par le directeur de l'office pour détailler la composition du tarif. Cela permet en effet d'avoir connaissance du coût réel du billet hors application des taxes.

Mme CASALTA a tenu également à féliciter la présidente de l'OTC et l'ensemble des personnels pour le travail réalisé, saluant l'avancée importante que constitue l'obtention de tarifs au plus bas qui répondent aux attentes de tous.

Elle a estimé pertinent de disposer de contrats de délégation de service public ligne par ligne, car cela présente l'avantage d'avoir une vision plus juste en termes d'offres de sièges mais encore de coût pour la Collectivité de Corse.

Elle a également souligné la bonne conduite des négociations relevant les difficultés à compenser le prix très bas du billet et l'augmentation de la capacité notamment pour ce qui concerne la ligne Bastia-Paris.

Enfin, elle a émis le souhait de voir maintenues des taxes stables afin de pouvoir conserver les tarifs proposés.

Relayant certaines observations selon lesquelles la baisse de la fréquentation touristique constatée en Balagne était due à une baisse des rotations, Mme MARIOTTI a souhaité se voir préciser ce qu'il en était réellement.

En réponse, Mme BORROMEI a indiqué que le périmètre de service public aérien de la Balagne n'avait subi aucun changement.

Elle a précisé qu'une baisse de rotations assurées par des opérateurs privés, avait effectivement été enregistrée dans les domaines maritime et aérien, mais sans lien avec l'offre de service public.

Elle a fait valoir, à l'inverse, une amélioration de la desserte de la Balagne en termes d'horaires et d'offre capacitaire.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances. C'est M. ARMANET qui va le présenter, en l'absence d'Anne TOMASI.

**M. Guy ARMANET**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande pour les groupes. Vous avez la parole M. POZZO DI BORGO.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci. Mme la Présidente de l'office des transports, M. le Président du Conseil exécutif, vous venez nous présenter des conventions de délégation de service public pour le transport aérien.

Avant de développer mon propos, je tenais au nom du groupe Femu a Corsica, à saluer votre travail et votre implication dans ce dossier crucial. Saluer et féliciter aussi les services de l'office des transports pour la grande qualité de leur travail sur un dossier d'une grande technicité, qui prend en compte les besoins des usagers de par la multiplicité des lignes proposées, leur fréquence et bien sûr la nouvelle tarification applicable dès 2020.

Un dossier qui au-delà de l'aspect technique, est remarquable par sa sécurisation juridique, mais cela n'est pas nouveau et la récente DSP maritime est là pour le prouver.

Cela a déjà été dit, ce dossier était une priorité pour tous, et vous en avez fait une réalité. La presse écrite titre aujourd'hui : « aérien - baisse historique du tarif résident », tout est dit dans le titre ou presque.

Ce rapport officialise effectivement une baisse historique et majeure du prix des billets pour les résidents Corses.

Laissez-moi vous rappeler plus précisément ce que seront ces nouveaux tarifs. Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, le bord à bord : 21 € pour Marseille, ramené à 99 € TTC pour l'aller, retour. Vous l'avez spécifié, il y a plus de taxes que le coût de la traversée.

Pour Paris : 61 €, et 190 € TTC.



La validité du billet passe de 60 à 90 jours et jusqu'à 180 pour les étudiants ou les enfants de parents divorcés.

Des chiffres qui parleront à tous, on est sur une baisse de 54 % pour Marseille, 52 % pour Nice et 32 % pour Paris.

Une telle évolution ne tombe pas du ciel, c'est le cas de le dire. Elle est le fruit d'un long travail et d'importantes négociations qui ont été menées en veillant toujours au respect des règles imposées par l'Union Européenne.

Certains diront que cette baisse n'est pas suffisante, d'autres diront qu'elle a un coût pour notre Collectivité. Nous, nous disons haut et fort que son dimensionnement a été pesé, mûrement réfléchi et que sa mise en œuvre est possible grâce une gestion exemplaire de l'OTC.

Nous avons annoncé dès le mois de décembre notre volonté de baisser les tarifs de l'aérien et nous avons dit que le travail ne faisait que commencer. L'implication de la Présidente des services de l'office des transports, a permis de transformer cette ambition politique en réalité du quotidien, les engagements ont été tenus.

Mme la Conseillère exécutive, M. le Président du Conseil exécutif, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous voterons bien sûr ce rapport et nous vous remercions pour cette avancée historique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, nous avons Camille de ROCCA SERRA qui a demandé la parole, il l'a.

### **M. Camille de ROCCA SERRA**

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère exécutive, vous avez raison de dire que nous sommes là dans le cadre bien établi du service public, il y a le service public d'un côté et puis il y a tout ce qui peut être autrement le service au public. Nous sommes là sur les deux compagnies historiques qui remplissent le service public.

Je veux dire en 3 points : oui, nous sommes heureux et nous nous réjouissons de voir cette orientation, nous l'avions souhaité depuis longtemps, nous l'avions mis dans notre programme. Donc, nous n'allons pas aujourd'hui bouder notre

plaisir de voir une baisse significative des tarifs, que ce soit sur le bord à bord qui était la destination principale d'ailleurs du service public de la Corse, c'était d'abord le bord à bord qui s'est élargi à Paris - Orly.

Nous voyons que l'amplitude, je dirai, au bénéfice de ce tarif résidents qui s'élargit dans la durée, que ce soit pour l'ensemble des tarifs résidents et celui plus spécifique des étudiants, pour aussi les personnes qui, dans le cas de divorce, ont les enfants qui sont d'un côté ou de l'autre, entre l'île et le continent, je dirai bien l'île et le continent, c'est le continent français comme vous le définissez, mais pour nous c'est le continent puisque la Corse est encore une partie de ce territoire. Et donc, nous avons besoin de cette continuité territoriale qui est en même temps la solidarité nationale.

Cette organisation convient. Vous dites que c'est un pas très important, nous pensons qu'il y aura d'autres pas à faire et surtout en matière d'offres puisque c'est l'offre qui détermine souvent la demande, en économie c'est comme cela qu'on peut comprendre que l'on avance.

Il y a un point sur lequel il faudra que nous réfléchissions ensemble, je sais que tout le monde n'y est pas prêt, vous avez parlé des taxes, il y a les taxes que nous pouvons maîtriser, il y en a au moins une, c'est la taxe sur les transports. Cette taxe nous pensons, et nous l'avons défendu depuis longtemps, je vais le dire très brutalement, que c'est aberration économique, elle est arrivée à un moment donné parce qu'il y avait un besoin, on aurait pu l'éviter, elle est là, elle s'est enkystée cette taxe, elle est devenue une recette. Et cette recette elle plombe, au-delà du service public, elle plombe l'ensemble du transport aérien, notamment tout ce qui est low-cost ou autres, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le volume qui s'élargit, s'élargira au-delà du service public. Nous ne pourrons pas tout faire entrer dans le service public, ce n'est pas l'objectif.

Mais nous avons l'économie de la Corse à défendre, je le dis à la Président de l'ATC, le tourisme ce n'est pas un mal, c'est quelque chose qui est un bien, qui apporte des ressources, qui crée de l'emploi et donc nous avons besoin d'aller dans cette direction.

Nous pensons, nous, que la baisse de la taxe sur les transports, progressive va être compensée par l'augmentation en volume et donc générer des recettes en volume.

Donc ça, ça fait partie, je pense de la démarche nouvelle qu'il faut engager. Nous sommes aujourd'hui à avancer dans une direction que nous pouvons que, je

dirai, apprécier et puisque nous l'avons nous-même sollicitée, maintenant ça n'est pas une fin en soi.

Nous nous réjouissons aussi de voir un partenariat renforcé entre Air-Corsica et Air-France, c'était nécessaire, il faudra peut-être aller encore plus loin. Je pense que nous avons besoin des deux, nous avons besoin des slots à Orly, les slots c'est fondamental, il y aura peut-être des redistributions de slots, je n'oublie pas que Figari n'était pas protégé à ce niveau-là.

Vous avez parlé aussi, là ça n'est pas encore dans le rapport, c'est l'amplitude horaire des vols, des allers-retours et je souhaiterais que l'on ait vraiment comme vision, souvent lorsque vous avez un vol qui arrive à 22 h ou 23 h sur la Corse, forcément il n'y a plus de repas, il y a un problème pour l'hôtellerie, pour accueillir le soir avec un plateau repas. Tout cela pose des problèmes, ça pose de vrais problèmes.

Donc, nous avons encore à aller plus loin, mais c'est un bout de chemin important qui vient se faire et que nous ne pouvons qu'apprécier.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à Julia TIBERI.

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président. Juste un petit mot au nom de notre groupe pour féliciter d'une part notre Conseillère exécutive et amie Vanina, pour féliciter le travail des services de l'office des transports, pour saluer ce travail considérable qui a permis d'obtenir les tarifs les plus bas possible en considération, ça été dit, bien évidemment des charges incompressibles, dont certaines qu'on ne maîtrise pas. On nous reproche souvent d'utiliser ce mot un peu à tort et à travers, mais vous l'avez dit Mme la Conseillère exécutive, et je le reprendrai bien volontiers, il s'agit d'un fait historique, il s'agit d'une baisse historique et d'une page historique qui s'ouvre pour notre île.

Nous tenions également à saluer le fait que ce tarif le plus bas s'appliquera à tous les résidents Corses sans distinction, et ce en conservant des conditions générales de ventes avantageuses, et je parle donc des billets modifiables, remboursables sans frais, etc., du bagage inclus.

Nous avons évoqué les circonstances particulières pour les 'étudiants de moins de 27 ans, pour les jeunes résidents scolarisés sur le continent, mais également, et c'est très important, pour les enfants mineurs de parents divorcés dont l'un réside sur notre territoire et l'autre sur le continent, avec une durée de séjour qui a été largement augmentée. Je pense que nous sommes tout à fait dans l'esprit de la continuité territoriale et au regard des tarifs appliqués et au regard des fréquences qui ont été augmentées et au regard des capacités qui elles aussi ont été augmentées.

Je pense que nous serons d'accord sur le fait d'affirmer que de ce rapport il transparait une véritable volonté à travers les négociations qui ont été menées aux fins d'obtenir les prix les plus bas et alors qu'il n'y avait qu'une seule candidature sur chaque ligne, c'est quand même important de le souligner, qu'il y avait une véritable volonté d'arriver à ce dont on parle aujourd'hui, avec un effort considérable de tous les partenaires, et vous l'avez dit, Mme la Présidente, notamment des compagnies qui ont parfaitement joué le jeu.

Alors, le seul regret, je dirai, que nous pourrions avoir c'est la différence notable que l'on peut constater entre les tarifs hors taxes et les tarifs TTC, mais nous le savons, cette différence est essentiellement due aux taxes aéroportuaires et aux taxes étatiques, alors, étant précisé d'ores et déjà que je ne suis pas du tout spécialiste de la matière budgétaire, mais Camille de ROCCA SERRA évoquait la taxe sur les transports, c'est effectivement une taxe dont nous avons la maîtrise, connaissant les ressources de notre Collectivité, je ne suis pas certaine que nous pourrions nous en passer.

Voilà, donc je vous renouvelle mes félicitations à votre endroit et à l'endroit de vos services.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc Rosa PROSPERI a la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Un mot, sans reprendre le constat puisque sur tous les bancs de cette Assemblée ont repris les éléments essentiels du rapport qui vient d'être présenté par Vanina BORROMEI, qui se résume en une phrase : premier service européen en termes de qualité et d'offres.

Moi je voudrais uniquement reprendre cette idée-là, à l'heure où le domaine de l'aérien, et c'est l'actualité, fait l'objet d'un certain nombre de turbulences, voire de trous d'air monstrueux puisque des compagnies aériennes qui avaient pignon sur rue, ont été purement et simplement liquidées, je voudrais souligner au niveau économique, l'intérêt de la gestion publique d'un domaine de l'économie important, voire fondamental pour la Corse qui est la maîtrise de son service aérien.

Et, je voudrais surtout, en écho au débat un petit peu noir que nous avons eu ce matin, rappeler qu'il peut y avoir des rayons de lumière, qu'il peut y avoir des raisons d'espérer, ces raisons d'espérer, moi, je les situe largement dans la gestion publique d'un certain nombre de domaines de l'économie fondamentaux.

Le rapport qui nous est présenté et les résultats qui sont présentés aujourd'hui, démontrent qu'il y a une possibilité de rentrer dans un cercle vertueux, cette gestion d'un domaine fondamental de l'économie en est un exemple, de mon point de vue, lumineux.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, François ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. M. le Président, mes chers collègues, je crois que ce rapport va en effet dans le sens que tout monde souhaite. Je serais très bref pour souligner qu'aujourd'hui les tendances s'inversent et le transport aérien semble prendre le dessus, en tout cas pour la partie transport de passagers, sur le transport maritime et les outils de développement qui vont dans le sens de l'histoire, paraissent une excellente démarche.

Et nous, nous félicitons la Collectivité à travers ce travail, nous félicitons également les auteurs s'inscrivent ainsi.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Tout simplement, très rapidement on pourrait se poser la question de dire : oui, ce n'est pas suffisant, comme le disait notre collègue POZZO DI BORGO, ou il

faudra aller plus vite et plus loin. Mais, on peut toujours améliorer les choses dans le temps, aujourd'hui il faut saluer le travail, l'avancée.

Mais si historiquement certains qualifient ce moment de très important, je voudrais, M. le Président et vous tous, quand même rappeler qu'aujourd'hui si on est ici, 30 ans après, pour baisser les tarifs, il faudrait rendre hommage avant tout aux pères fondateurs, puisqu'il y a 30 ans a été créée cette compagnie, et peut-être qu'elle n'aurait jamais vu le jour, donc leur rendre hommage et que nous poursuivions tous ensemble ce travail.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La discussion générale étant terminée, donc la parole est à la Conseillère exécutive pour la synthèse et la réponse à ces interventions.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. D'abord des remerciements pour les différents intervenants. Effectivement, je crois que ce rapport va dans le bon sens, on se réjouie, comme le disait Rosa PROSPERI, d'avoir des fenêtres de ciel un peu plus clair à certains moments de ces sessions, et je crois que c'est une excellente chose.

Je rebondis peut-être sur ce que disait Camille de ROCCA SERRA sur cette taxe de transport, parce que nous avons là-aussi une marge de manœuvre, alors c'est vrai qu'actuellement, comme le disait Julia TIBERI, nous n'avons pas trop de flexibilité, mais en tout cas nous y travaillons et une réflexion est menée, vous le savez, sur cette taxe des transports qui pèse lourdement sur ces billets, d'autant plus quand le prix baisse à ce niveau-là.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer, je ne l'ai pas fait tout à l'heure et je m'en excuse, les services de la Collectivité également, notamment la commission de délégation de service public, qui cette fois-ci était présidée par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, et l'ensemble des services, M. Jean PINELLI, parce que c'est vrai qu'ils font un travail également exemplaire et vraiment je voulais les remercier aussi infiniment.

Saluer bien sûr, et l'occasion des 30 ans de la compagnie Air-Corsica, comme le disait Xavier LACOMBE, me permet aussi de rebondir, c'est vrai que je voulais le dire, au-delà de l'évènement de ces 30 ans, c'est vrai que son premier Président, M. CECCALDI, a fait une intervention lors des 30 ans qui était très, très émouvante. Et, je voulais lui rendre hommage et rendre hommage à l'ensemble des

Présidents de cette compagnie, Présidente, je pense à Marie-Hélène en ce qui concerne le conseil de surveillance.

Mais je crois que cette compagnie aujourd'hui on y est tous attachés, j'insiste bien sûr aussi sur l'attachement des agents de cette compagnie, les personnels navigants, toutes les personnes qui travaillent au sein de cette compagnie ont un attachement absolument incroyable à leur compagnie, à leur outil de travail, à leur terre, ils ont pleinement conscience de ce que représente cette compagnie régionale pour la Corse et pour les Corses, et je crois qu'aujourd'hui l'hommage est absolument indispensable.

Voilà, donc moi je me réjouis de ce moment, je crois que pour les quatre années à venir les Corses pourront naviguer, en termes de trafic aérien, sans se poser la question de savoir s'ils auront matériellement les moyens de partir ou pas. C'est une avancée absolument essentielle. Oui, il y a encore du travail, bien sûr, il y a des négociations, il y a des réflexions à avoir effectivement sur les temps d'attente, sur la prise en charge des usagers lorsqu'il y a du retard, etc.

Mais, ça doit se distinguer de ce contrat-là, on ne peut pas intervenir dans tout, les compagnies y travaillent, elles en ont pleinement conscience, on est sollicité régulièrement pour tout, pour des retards, pour des difficultés techniques, les difficultés techniques elles sont subies par tout le monde. Donc, je crois qu'il faut le souligner et le rappeler à tous.

Voilà, aujourd'hui c'est un grand moment, on s'en réjouie, je vous remercie. Je pense que le Président du Conseil exécutif va peut-être dire deux mots. Et, merci encore pour votre confiance.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, la parole est au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse. Deux mots rapidement, d'abord pour m'associer aux félicitations, remerciements qui ont été adressés à la Conseillère exécutive, Présidente de l'office des transports, au directeur, à l'ensemble des équipes qui ont travaillé d'arrache-pied, M. Jean PINELLI qui a participé, vous l'avez rappelé, aux négociations et toutes celles et tous ceux, y compris bien sûr, la commission de délégation de service public, qui ont participé au process d'attribution de cette nouvelle DSP.

Ce que je voudrais dire très rapidement, c'est que c'est aussi le fruit d'un travail qui a été engagé dès notre accès aux responsabilités, et qui s'inscrit dans la refonte globale de la gestion de l'enveloppe de continuité territoriale, aussi bien le maritime que l'aérien, avec toujours le même souci d'assurer la qualité du service public, de gérer au mieux cette enveloppe et avec, en arrière-plan, des préoccupations économiques et sociales, je n'y reviens pas.

La qualité de cette convention, elle procède d'abord et à l'évidence, et c'est l'élément bien sûr le plus fort, de la diminution drastique des prix, ça été souligné, point n'est besoin d'y insister. Mais je crois que c'était une demande générale des Corses qui prennent l'avion pour de multiples raisons, toutes liées à la vie quotidienne et c'est aussi une façon, avant le schéma sur la vie étudiante ou encore le rapport sur le logement, de souligner que même si nous avons des débats, et y compris des débats sociétaux, même si nous avons des objectifs politiques de long terme, nous sommes les uns et les autres, et singulièrement la majorité territoriale et le Conseil exécutif qui sont en situation de responsabilité, attachés à faire avancer les dossiers dits du quotidien.

Ce que je voulais dire également, c'est qu'au-delà de ces prix, vous l'avez dit Vanina, mais je le rappelle, aujourd'hui souvent les gens disent : l'avion c'est très cher. On compare ce qui n'est pas comparable, l'autre jour à la télévision on parlait de prix par exemple sur les Etats-Unis, bien sûr il y a les économies d'échelle considérables, parce qu'il y a des volumes beaucoup plus importants d'une part et d'autre part la qualité du service est souvent très différente, pour ne pas dire très inférieure, ça été souligné. Aujourd'hui Air-Corsica est une des meilleures compagnies européennes en termes de qualité du service, la ponctualité, l'accueil, la prise en charge, le bagage gratuit, ça fait partie, je dirai, de ce qui été négocié dans le cadre de la délégation de service public, ça c'est très important.

Comme il est important aussi de rappeler que nous avons maintenu, voire augmenté, les fréquences et que nous sommes vraiment dans un périmètre de service public qui est le plus étendu possible. Donc, on étend le périmètre du service public et on diminue de façon très importante le prix. Je le redis encore pour que les Corses l'entendent, on passe à 99 € TTC l'aller-retour sur Marseille, là ou avant on était à 160 €. Ça veut dire concrètement que le prix du billet hors taxes, ça été dit, mais j'insiste, c'est 21 € l'aller simple, donc on ne peut pas descendre plus bas, c'est strictement impossible.

Rappeler ensuite que cette négociation a été menée avec une commission européenne extrêmement vigilante, extrêmement sourcilleuse et qui vérifie que les



exigences draconiennes de la réglementation relative au respect de la règle concurrence sont pleinement respectées.

Deux éléments d'amélioration également : le no show, c'est-à-dire le fait de ne pas se présenter qui pénalise souvent des résidents qui ne peuvent pas prendre l'avion parce que des annulations qui auraient dû intervenir, ne l'ont pas été, on a mis en place un mécanisme qui sera contractuel, la personne qui a retenu un billet a jusqu'à deux heures avant le départ pour l'annuler, si elle ne le fait pas, elle est pénalisée financièrement, ce qui va permettre un taux de libération des places qui ne sont pas réellement occupées, qui va permettre aux gens qui hier restaient sur le tapis, de prendre effectivement l'avion.

Le contrôle aussi de la notion stricte de résident. On a eu l'occasion d'en parler, on sait qu'il y avait eu un certain nombre d'abus, on a mis en place un mécanisme qui doit permettre que ce dispositif bénéficie à ceux qui ont leur domicile principal en Corse, c'est le but du service public.

Ceci étant précisé, il y a également des points d'insatisfaction ou en tout cas des points d'amélioration à apporter et des points de vigilance.

Sur les points d'insatisfaction, je crois qu'il y a la question de la diaspora qui nous préoccupe de façon récurrente. Il y a beaucoup de Corses qui vivent sur le continent ou ailleurs et qui nous disent : « nous, on a vocation à rentrer le plus souvent possible, et on ressent comme une injustice de devoir payer un prix qui n'est le prix du tarif résident ». Alors, il faut que vous sachiez, et il faut que les Corses de l'extérieur qui nous écoutent aujourd'hui, entendent que là-aussi, je le disais, on travaille, n'est-ce pas Vanina, sous le contrôle étroit de la commission européenne. La notion de résident, le service public il est réservé aux résidents, c'est la notion même de continuité territoriale. Et, nous sommes confrontés à une difficulté parce que la notion juridique de diaspora n'existe pas et n'est pas prévue par les textes européens.

Donc, de ce côté-là, nous continuons à travailler, je tiens à vous le dire, et à essayer de trouver un certain nombre d'éléments d'avancées juridiques qui pourraient même être, je dirai, pris en compte éventuellement, si tant est que nous réussissions à faire valider la notion par voie d'avenant dans le cadre de la convention en cours.

On peut aussi penser, c'est la deuxième voie, en dehors de la convention de service public que nous nous apprêtons à entériner aujourd'hui, on peut également penser que les compagnies délégataires, dans le cadre de leur politique

commerciale, organise des offres préférentielles, notamment pour les gens qui ont un lien avec la Corse et qui sont des Corses de l'extérieur. Et, dans ce cadre-là, la Collectivité de Corse peut s'asseoir à la table des négociations et jouer un rôle de facilitateur. Je ne vous cache pas que c'est notre intention de le faire et de le faire très rapidement.

Les points de vigilance : on est aujourd'hui dans le cadre d'une attribution d'une délégation de service public, donc nous sommes autorité délégante, nous avons des délégataires. Il n'en reste pas moins que la particularité de cette délégation de service public, c'est qu'un des co-délégataires, si vous entérinez la convention, sera Air-Corsica, Air-Corsica c'est la compagnie historique de la Corse.

Donc, bien sûr nous la traitons dans le respect parfait des règles de concurrence, d'où la sortie de la Présidente du conseil de surveillance, etc., et c'est normal que nous en fassions ainsi, mais lorsque nous reprenons notre casquette d'actionnaire majoritaire d'Air-Corsica, bien sûr nous nous retournons vers le chemin parcouru, ça été dit, vers les 30 ans qui viennent de s'écouler, vers le caractère visionnaire de cette offre, vers cette réussite économique et sociale, là où beaucoup de compagnies ont disparu ou ont sombré, aujourd'hui Air-Corsica vit et s'est développée.

Donc, c'est une réussite collective, il faut rendre hommage à toutes celles et tous ceux, au fil des années et des décennies, qui ont permis cela, aussi bien le Président fondateur Philippe CECCALDI, que les Présidents et Présidentes de conseil de surveillance successifs, Président de directoire, Philippe DANDRIEUX qui vient de quitter ses fonctions, et au-delà de ces femmes et de ces hommes, toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dans l'entreprise et qui continuent d'y travailler aujourd'hui parce que ce sont vraiment, ça été dit, mais il faut que ça soit répété, il faut qu'ils l'entendent, ce sont des gens qui ont le service public chevillé au cœur.

Alors, je disais un point de vigilance parce que la convention, elle ne règle le problème que pour quatre ans, et là si on reprend notre casquette d'actionnaire principal, bien évidemment Air-Corsica doit continuer à se développer, Air-Corsica doit continuer à travailler et à s'améliorer dans ce qui est son cœur de mission, le service public, mais Air-Corsica doit aussi aller conquérir d'autres parts de marchés, notamment dans le domaine méditerranéen et européen. Vous savez que nous continuons d'avoir en tête cette idée d'une desserte, notamment méditerranéenne, régulière.

Et puis Air-France, partenaire historique, qui a ses propres intérêts en tant que grande entreprise industrielle et Air-France les défend, et c'est normal, le partenariat s'apprête à être renouvelé. Il n'en reste pas moins, qu'il a parmi ses salariés, eh bien, près de 250 personnes qui ont aussi des familles, qui sont des insulaires. Il y a eu un certain de conflits sociaux, nous les avons bien à l'esprit et nous les avons à l'esprit et nous avons la volonté, là comme ailleurs, dans le maritime et dans l'aérien, d'avoir toujours présent à l'esprit la dimension sociale.

Et, de ce côté-là, bien sûr, je fais pleinement confiance à la Présidente de l'office des transports, au Conseil exécutif et l'ensemble de la majorité territoriale, mais je crois aussi d'ailleurs à cette Assemblée pour continuer à maintenir ce cap-là.

Aujourd'hui, cette convention est un pas important en avant, tant mieux, pour les compagnies délégataires et surtout, bien sûr, pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les Corses principalement, mais pas que.

Donc, bravo pour le travail réalisé, en ayant conscience que, là comme ailleurs, il en reste encore beaucoup à accomplir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Je vous remercie.

Rapport suivant :

**FUNDIARIU / FONCIER**

**\* Rapportu n° 243 : Mudificazione di i statuti di l'Uffiziu Fundiaru di a Corsica**

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/278 AC

**\* Rapport n° 243 : Modification des statuts de l'Office Foncier de la Corse.**

Je pense que c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va le présenter.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président. Chers amis, chers collègues. Il s'agit donc d'une série de petits amendements qui font suite aux observations de la chambre régionale des comptes, qui vous sont ici proposés.

Je ne reviendrai pas sur l'esprit qui consiste simplement à harmoniser des dispositions statutaires.

Vous avez donc trois modifications d'ampleur, me semble-t-il, à l'article 4, à l'article 5.1, à l'article 5.2 où l'on a donc les modifications les plus importantes qui vont concerner essentiellement les éléments de composition, les éléments, bien sûr, de participation avec voix consultative et qui, pour les deux premiers, vont regarder les questions relatives à la présidence, à la direction générale et enfin celles relatives aux membres avec voix délibérative.

C'est un point de forme, mais qui nécessite, comme vous le savez, un vote de notre Assemblée. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Rapport suivant :

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -  
FISCALITE**

**\* Raportu n° 269 : Bugettu supplimentariu di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2019**

**\* Rapport n° 269 : budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019.**

C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport et il a la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci. Présentation rapide, généraliste de cette proposition de budget supplémentaire.

Sauf incident budgétaire, un budget supplémentaire est naturellement un budget essentiellement d'ajustements et de reprises de résultats. Et, s'il est cela, il confirme, et c'est la première observation, le caractère précis, exact et bien dimensionné du budget primitif.

Donc ce budget supplémentaire, reste dans cette équation et donc nous sommes sur un budget supplémentaire qui est simplement un budget d'ajustements minimes, y compris par voie d'amendements, et de reprises de résultats. Ce qui confirme que le budget primitif avait été sincèrement et exactement dimensionné, et j'en profite bien sûr pour remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, aussi bien les élus, bien sûr, que les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, et notamment placés sous l'autorité du DGS et de la DGA, Mme Alexandra FOLACCI qui est la cheville ouvrière de ce travail avec ses services.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/279 AC

Alors rapidement, ce budget supplémentaire autour de trois points principaux vient, premièrement confirmer les grandes priorités politiques que nous avons actées au moment du budget primitif et reflètent leur déclinaison opérationnelle pendant l'année qui vient de s'écouler.

Deuxième point : il respecte et conforte la trajectoire financière et budgétaire vertueuse que nous avons fixée en début d'année.

Et enfin, il poursuit les efforts d'innovation dans les méthodes de gestion, notamment à travers le renforcement de la gestion de la pluri annualité et de la mise en œuvre du toilettage des stocks, des autorisations de programmes. Etant précisé, que ces préconisations avaient été avancées non seulement par votre Assemblée lors de la présentation du budget primitif, majorité et opposition ensemble, mais également par le CESEC qui dans son avis relatif au budget primitif 2019 avait, je cite, demandé : « que la plus grande vigilance soit portée sur le stock des AP, autorisations de programme, afin de donner une lisibilité plus fine des possibilités de réalisation, plus particulièrement pour ce qui concerne la caducité et l'annulation des AP - AE, autorisations de programme, autorisations d'engagement, non effectives, au terme de trois ans ». Et, c'est exactement ce qui a été fait.

Alors rapidement, le budget supplémentaire vient confirmer les grandes priorités politiques, je les rappelle brièvement : l'urgence sociale, il y a eu un certain nombre de crédits qui ont été engagés, qui seront ici complétés avec notamment : l'harmonisation des règlements sociaux, Bianca FAZI, 600 000 € qui ont été dédiés à ce projet, protection de l'enfance, création de 35 places supplémentaires pour les mineurs non accompagnés, violences faites aux femmes, nous en avons parlé ce week-end encore, motion de Pierre POLI, film avant-hier-soir de Francescu ARTILY où nous étions représentés, il y avait je crois Pierre POLI, Muriel FAGNI et Véro ARRIGHI, notamment ; nouveau règlement des aides, on en parlera demain, avec une inscription budgétaire de 2 M€ supplémentaires. Et également enfin, dans le cadre de la lutte contre la précarité, Jean BIANCUCCI n'est pas là, mais les déclinaisons d'appels à projets l'AUE, et pour répondre à la question de ce matin ou de tout à l'heure sur « y a-t-il une volonté de pénaliser Ajaccio, y compris avant les municipale ? » Je vous confirme que non, confèrent par exemple également l'opération qui a été engagée avec l'individualisation de plus de 3 M€ de crédits lors de notre Conseil exécutif de mardi, pour la rénovation énergétique de 29 bâtiments, la ZAC du Finosello, pour une opération d'un coût total de 28 M€.

Donc, on est dans le concret, je tenais à faire ce petit focus sur ce premier point.

La transition écologique et solidaire, notamment l'amélioration de l'éclairage public : 8,2 M€ dont 7,6 M pour la rénovation et une aide FEDER de 1,9 M€ ; la langue corse, Saveriu n'est pas là, mais nous avons décliné au BP et dans le cadre du BS, eh bien notre effort étendu en la matière avec notamment la publication du marché de formation en immersion pour adultes, 190 000 € et le fameux lancement de l'appel à projets des Case di la lingua avec une inscription budgétaire de 400 000 €, la signature d'une dizaine de conventions qui vont permettre de répandre cette pratique di e Case di a lingua, à travers l'action sur tout le territoire de l'île d'une quinzaine d'associations avec également le soutien au centre d'immersion de Bastelica, de Savaghju, de Lurettu et di Bastia, avec en tout sur ces opérations plus de 1 M€ consacré au développement de l'immersion.

Les territoires ruraux, j'y vais rapidement parce que vous connaissez, mais quand même rappeler, par exemple, que l'office foncier a soutenu à travers son budget 2019 plusieurs projets, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, la convention CAPA avec le soutien à 500 logements : 5,5 M€, San Martinu, vous y étiez récemment, avec le rachat d'une maison d'américains : 1,1 M€, Patrimoniu avec une préemption dans le cadre d'une ZAD, Carbuccia, Pinu ou encore Vescuvatu.

Le très haut débit, nous avons commencé à déployer la convention de délégation de service public. A côté de cela, le haut débit des travaux en cours, à Ampaza, à Pirelli et à Galeria, le très haut débit, 3 nœuds optiques, en cours de déploiement à Lucciana, Bastelicaccia et Monticellu, pose le 25 septembre en Balagne, 60 000 logements cartographiés, 10 000 premières prises d'ici la fin de l'année et enfin 80 personnes qui ont été formées, notamment à travers la convention qui a été passée avec l'AFPA et différents organismes.

En ce qui concerne plus précisément le BS, eh bien, il s'inscrit, et c'est le deuxième point, dans la trajectoire budgétaire qui avait été actée au début de l'exercice. Nous continuons à contenir les dépenses réelles de fonctionnement, à améliorer la part de recettes sectorielles et enfin à toiletter les stocks des opérations de programme.

Alors sur les frais de fonctionnement, par rapport à l'exercice 2018, les dépenses réelles de fonctionnement 2019 n'augmentent que de 1,84 %. Et nous restons, concernant les dépenses sectorielles au-dessous du seuil de 1,2 % fixé par la contractualisation.

Au BS, 16,5 M€ en investissements supplémentaires soit plus 4,6 % par rapport au 353 M€ prévus par le budget primitif.

Alors, des opérations de régularisations budgétaires pour la gestion des fonds européens. Nous sommes sur des montants de dépenses réelles d'investissement identiques à 2018, avec simplement, en fonction de l'état d'avancement des dossiers par programme, un certain nombre de redéploiements de crédits de paiement, notamment sur le réseau routier territorial : plus 2,15 M€, le renforcement de la piste de Figari : 2,3 M€, le réseau ferré : plus 3 M€, la culture : 2 M€, l'action économique : plus 5 M€, habitat, ville : 1 M€, syndicat d'électrification 2A : 500 000 € et la charte urbaine : 500 000 €.

Les nouveaux CP, ils viennent abonder le secteur des infrastructures avec, durant l'exercice écoulé ou en cours, la concrétisation des chantiers importants que nous avons évoqués au BP, avec notamment le renforcement de la piste de l'aéroport de Figari, 20 M€, la rénovation du pont ferroviaire du Vecchju : 2 M€, la réparation des tunnels ferroviaires de Poghju, San-Petru di Venacu et Agazza, à travers un investissement de 2,3 M€ et des investissements routiers à Aiacciu, Tiuccia, 4 M€, requalification de la Rocade d'Aiacciu : 3 M€, Sud de Portivechju sur la territoriale 10 : 2 M€ ; aménagement de la route de Sanguinaires à Aiacciu : 2 M€ ; création de la voie nouvelle Bastia – Furiani : 3 M€, Funtanone accidentogène, ça été évoqué ce matin : 2 M€ et la remise en état, suite aux intempéries des ex-routes départementales du Cismonte, on en a parlé là-aussi il y a 15 jours, trois semaines : 4 M€ de travaux d'urgence.

En ce qui concerne enfin la gestion pluriannuelle, le toilettage des AP réalisé au BS 2019 s'élève à : 70 M€, soit un peu plus de 5 % du stock. Il est proposé d'ouvrir au budget supplémentaire : 105 M€ d'autorisations nouvelles portant ainsi le montant total des AP ouvertes sur l'exercice 2019 à 452 M€. Alors, ceci nous donne une augmentation nette d'AP qui se décline de la façon suivante : 40 M€ pour les équipements structurants, infrastructures routières : 12 M, infrastructures portuaires : 5 M, ferroviaires : 8 M, 6,8 M pour les équipements hydrauliques.

En ce qui concerne l'économie productive : 17 M avec 6 M€ au titre de l'agriculture et 10 M€, presque 11, au titre du développement économique, 29,3 M€ pour l'aménagement du territoire, 13 M€ pour l'enseignement et la recherche et notamment l'augmentation corrélative à la signature de la convention tripartites, Collectivité de Corse, Etat, Université et enfin plus 4 M€ d'AP pour la culture et le patrimoine, avec notamment 1,6 M€ au titre du musée de la Corse et



plus de 500 000 € au titre de la culture pour financer la salle de spectacle de Ghisonaccia.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement, le stock des AE au 31 décembre 2018 s'établissait à 194 M€, la dénomination de ces AE antérieures réalisées par le BS est de 29,3 M€, soit une réduction de 15 % du stock d'AE, donc à travers ce toilettage on clôture les autorisations ouvertes pour des programmes qui ne sont pas réalisés et on redéploie et on procède à des inscriptions nouvelles à hauteur de 45 M€.

Comment se dispache ces autorisations d'engagement ? 6 M€ pour les politiques de transport, 8 M€ pour l'aménagement du territoire, 26 M€ pour l'enseignement et la recherche, 1,3 M€ pour la culture et le patrimoine.

Enfin et en ce qui concerne les principaux ratios financiers, je vous disais au seuil de mes explications que la trajectoire financière, globalement vertueuse, initiée par la Collectivité de Corse depuis sa naissance le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est maintenue puisque l'épargne brute augmente, elle est abondée de 1,7 M€ par le BS, soit un taux d'épargne brute de 16 % dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget. Le bon résultat, et notamment le CA, nous permettent une baisse de l'emprunt prévisionnel puisque l'emprunt d'équilibre qui était prévu initialement pour un montant de 93 M va être finalement réduit de 31 M et il sera réalisé en fonction des dépenses d'équipement qui seront constatées à la clôture budgétaire.

Enfin, en ce qui concerne le ratio de Klopfer, la capacité de désendettement, celle-ci s'établirait à 4,8 années, soit bien en-deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue pour les régions par la loi de programmation des finances publiques.

Voilà brossé à grand traits ce budget supplémentaire, avec un point de vigilance mais qui ne manquera pas d'être rappelée, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de personnel, avec un trend qui risque de devenir non conforme avec nos prévisions si nous ne réussissons pas à le réduire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la commission compétente, la commission des finances et de la fiscalité et Anne TOMASI a donc la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci, la parole est à qui la demande.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. M. le Président de l'Exécutif, chers collègues, vous nous avez fait, M. le Président, une présentation d'un budget supplémentaire dont on constatera la faible évolution par rapport au budget primitif, deux lectures : soit une estimation très précise dès le budget primitif, soit plutôt le reflet d'un espace contraint.

Alors vous avez évoqué quelques données qui reflètent une situation qui n'est pas forcément toujours aussi réjouissante que celle qui nous a été présentée.

Vous avez affirmé une volonté certes louable, de raisonner toujours avec plus de rigueur la gestion comptable et la gestion financière, personne ne doute de cette volonté affichée, mais hélas cet engagement ne se retrouve pas forcément dans la réalité de la gestion.

Vous avez évoqué, M. le Président, les autorisations de programme, cette démarche a été entamée en d'autres temps et la dérive malheureusement s'est poursuivie allègrement.

Le budget supplémentaire prévoit 7 300 000 € en CP pour 45,5 M d'autorisations d'engagement, ceci nous amène à un total de 756 M cumulés, donc 85 % d'une année de crédits de paiement.

Que peut-on déduire, si ce n'est que l'avenir semble consommé avant même le début de l'année considérée.

En section d'investissement c'est un peu le même constat, le budget supplémentaire prévoit 16,6 M de crédits de paiement pour 105 M, presque 106 M d'autorisation de programme. Donc, un peu la même dérive. Le stock des autorisations de programme est porté à 1720 M€ pour un cumul de 330 M€ de crédits de paiement, soit un peu plus de 5 ans de crédits de paiement d'affectés, là encore l'avenir est obéré.

Pour le reste, le budget supplémentaire prévoit des petites variations. On notera au passage un peu plus de 1 M€ pour des embauches nouvelles, principalement, nous dit-on, des cadres de catégorie A, j'ose simplement espérer que les cadres déjà présents dans notre Collectivité ont été utilisés et sollicités à leur juste valeur et que ça n'est pas une carence dans l'utilisation de ces collaborateurs compétents qui nécessite l'embauche de nouveaux cadres.

Alors, vous avez évoqué le compte administratif 2018 qui présentait un solde d'exécution : 40 M€. Vous avez évoqué un emprunt qui a été inscrit à hauteur d'un peu plus de 30 M€, cet emprunt a été signé en décembre 2018, mais il n'a pas été réalisé. Donc, on comprend bien sûr son incidence sur la lecture des comptes qui nous sont présentés.

Alors, par ce jeu d'écritures, vous construisez votre dispositif alors que vous savez que l'emprunt n'est pas réalisé et vous arrivez ainsi à l'équilibre.

On notera l'importance des opérations d'ordre, ça n'échappe à personne, elles sont nécessaires pour un volume important, pour l'équilibre du budget.

Les variations entre le budget primitif et le budget supplémentaire étant faibles, la lecture ou l'analyse qui peut en être faite, sera brève. Le budget primitif 2019 prévoit une réduction de 31 M€. La réduction de la dette affichée est bien inférieure. Vous le savez, l'emprunt inscrit n'a pas été mobilisé.

Cette réduction de l'endettement qui se veut vertueuse, en fait, pourrait correspondre à une non-exécution d'un certain nombre d'investissements.

Je rappellerai pour mémoire qu'en l'absence de la réalisation d'une convention qui liait l'ancienne Collectivité et le département pour le réseau routier, une convention que vous indiquiez, M. le Président, ne pouvoir tenir pour un certain nombre de raisons, mais qui contenait des projets qui devaient être inscrits dans un plan pluriannuel d'investissements prévu à l'époque pour février 2018. J'ai pris acte que ce PPI est toujours à l'ordre du jour et que les dates ont changé. Je pense que si l'emprunt avait été mobilisé tel qu'il avait été prévu, on aurait pu par exemple réaliser un certain nombre de travaux sur le réseau routier et peut-être ne pas voir afficher dans les médias l'incapacité des anciennes collectivités à réaliser des travaux qui pourtant avaient été prévus au même titre qu'ils avaient été inscrits dans le PEI. Mais tout cela est de bonne guerre.

Dernier point, c'est juste un petit clin d'œil, on présente les documents soit en pourcentages, soit en points, selon une méthode de présentation bien connue et

bien confortable. Quand on passe de 10 à 11, on augmente d'un point, mais en réalité, on augmente de 10 %. Mais là encore, ce sont des techniques que d'autres avant vous ont utilisé et que d'autres, après vous, utiliseront.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Oui, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas être très long sur ce budget supplémentaire. Un budget d'ajustement, un budget assez étroit, assez lié évidemment au BP 2019, mais classique, rien d'extraordinaire, si ce n'est quelques commentaires et quelques appréciations négatives, voire très négatives sur certains points, comme l'a conclu le Président de l'exécutif, sur l'augmentation notamment des dépenses de fonctionnement.

Tout d'abord, pour reprendre ce que vient de dire notre collègue, François ORLANDI, sur la présentation, sur la forme, tout simplement, mais avec un petit sourire, certaines fois, l'affichage des montants liés sur l'augmentation de dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, certaines fois, on ne le retrouve pas.

Certaines fois encore, on retrouve augmentation d'un point ou augmentation du pourcentage. On le retrouve beaucoup plus sur l'augmentation en pourcentage sur les investissements, beaucoup moins sur le fonctionnement. Mais, ça, ce sont des pratiques et des présentations que tout le monde utilise, utilisera. Mais, ça peut fausser un peu l'appréciation ou venir atténuer, sans employer le mot de « camoufler », certains indicateurs qui ne seraient pas très favorables.

A l'avenir, il est peut-être demandé de faire cela d'une façon ou d'une autre, peu importe, la traduction sera faite par nos interventions, mais du début jusqu'à la fin, de la même façon.

Sur le fond, de manière générale, on retrouve toujours les mêmes difficultés, avec un budget régional qui a des dépenses de fonctionnement très élevées, le poids des dépenses de fonctionnement, très lourd par rapport à l'investissement.

Ce budget, je l'avais souligné au BP, le rapport investissement/fonctionnement est totalement déséquilibré. Le BS le corrige très légèrement. Aujourd'hui, nous sommes sur un ratio avec la correction apportée au BS de 28 % pour l'investissement et de 72 % pour le fonctionnement.

On est quand même un peu loin, certaines fois, de ce qui s'est passé il y a quelques années. Je sais que les difficultés sont présentes, elles sont là. Mais aujourd'hui, inverser la tendance, ce n'est pas facile, mais il faudrait y songer et s'y employer un peu plus.

Sur la structure des investissements, nous avons bien vu qu'il y a un effort et évidemment, un toilettage qui a été opéré mais qui nous avait été promis, qui a pris du retard, mais que je considère aujourd'hui, comme insuffisant et nettement insuffisant puisque nous sommes à un niveau encore très élevé. Mon collègue, François ORLANDI le disait, réalisation à minima sur les 5 années à venir. Je pense que cela est à revoir et l'effort attendu n'est pas au rendez-vous. Cela est bien dommage parce qu'il aurait été souhaitable maintenant d'avoir une situation plus fiable, plus claire et plus lisible de notre situation du budget régional.

Concernant, et c'est là que j'insisterai et que je m'attarderai, les dépenses en fonctionnement, aujourd'hui, la hausse des charges à caractère général, et je l'avais souligné, je l'avais dit, ont été globalement contenues et des efforts ont été faits. Ils sont significatifs, même si nous avons encore une augmentation à charge à caractère général à hauteur de 1,1 M€.

Les charges de personnel sont beaucoup plus importantes. Nous dépassons les 4 M€ sur l'année. Est-ce que nous allons pouvoir tenir ? Est-ce qu'aujourd'hui, nous ne nous exposons pas encore plus ? Est-ce que les difficultés ne sont pas grandissantes et que les voyants se remettent un peu au rouge ou clignotant ?

Si nous poursuivons dans cette trajectoire, je crois que nous allons aller vers de plus grandes difficultés et que la part de l'investissement rediminuera à un niveau jamais connu.

Les charges de personnel ont fortement augmenté avec des recrutements et puis, le régime indemnitaire, certes, il était nécessaire. Nous dépassons en charges de personnel, l'augmentation de plus de 2,1 %. Donc, nous ne sommes plus au rendez-vous de ce qui avait été signé lors de la convention Cahors. C'est là-dessus que je voudrais insister.

L'équilibre de ce BS, évidemment se fait et s'équilibre par les opérations d'ordre très importantes qui, aujourd'hui, ne diminuent pas. Là, encore une fois, on est dans un rapport virtuel, d'affichage comptable mais qui n'est pas la réalité de la situation financière de notre Collectivité. Je l'ai dit et je le répète et je le répète encore une fois avec force. Cela va nous conduire, peut-être dans les prochains exercices, à des difficultés majeurs que nous n'aurons peut-être pas su maîtriser.

Sur les investissements, sans refaire un retour, nous avions, il avait été présenté au BP, un montant du niveau d'emprunt. Aujourd'hui, l'exercice, et ce n'est pas la première fois, ça fait déjà la deuxième ou troisième fois, où on nous affiche au BP un niveau d'emprunt et on nous dit au BS, « mais, regardez, nous n'avons pas augmenté, même si nous sommes proches ». C'est une pratique facile à comprendre pour afficher en fin d'année, un aspect favorable. Eh bien, non ! Non, je crois que ce n'est pas comme ça qu'il faut fonctionner. Ou bien nous faisons l'emprunt qui est à la hauteur, et au BS comme beaucoup de collectivités, on l'augmente en fonction des besoins et des réalisations. Là, on affiche des montants supérieurs pour dire que nous sommes en diminution. Je ne sais pas si c'est la bonne solution, je m'en inquiète encore à venir. Mais je m'en inquiète d'autant plus, tout simplement, parce que cette traduction de baisse d'emprunt est une non-exécution de ce qui devait être engagé. Là aussi, on décale et on reporte. Encore une fois, prudence, attention à ce que nous faisons et dans quel sens nous allons.

Quant à la capacité du désendettement, elle augmente par rapport à celui du BP, de 4 années à 4,8 années, même si l'épargne brute reste. La question que je pose aujourd'hui, même si les collectivités raisonnent beaucoup plus en épargne brute, n'est-il pas temps pour notre Collectivité de raisonner en épargne nette ? Là, peut-être que nous aurons des indicateurs qui éveilleront un peu plus nos inquiétudes.

Je vous remercie. Nous voterons bien évidemment contre ce BS.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole est à M. Guy ARMANET.

### **M. Guy ARMANET**

Merci, Président.

Mes chers collègues, juste quelques mots à mon tour, au sujet de notre budget supplémentaire.

Comme le disait le Président de l'Exécutif tout à l'heure, quelques mots pour rappeler que, même si on peut avoir une approche différente et une interprétation différente du budget, il est clair que pour nous, la trajectoire est conforme à ce que l'on avait préalablement défini au BP et que les indicateurs qui pour le coup, peuvent être à géométrie variable, soit dans un sens ou dans l'autre, mais les indicateurs sont là et il est clair de les rappeler. Je pense d'avoir une vision juste des choses.

Sur les résultats du compte administratif 2018 repris au BS 2019, on s'aperçoit si l'on y regarde à deux fois, que l'excédent de fonctionnement cumulé de 195 M€ vient prioritairement couvrir le besoin de financements qui est lui de 155 M€. Si on fait bien évidemment la soustraction, on se rend bien compte que nous avons un solde de plus de 40 M€ qui peut être affecté par l'Assemblée de Corse, ou tout en partie, en excédent de fonctionnement, ou reporté en dotations complémentaires à la section d'investissement. C'est un mécanisme, mon cher LACOMBE, que nous connaissons bien, et l'un, et l'autre, puisque nous le reportons dans nos communes respectives.

Mais le BS de la Collectivité en 2019 s'est construit en reportant bien évidemment cette section de fonctionnement et son solde qui était de 40,171 millions.

Les indicateurs clés dont vous faites état dont nous faisons état nous aussi à notre tour, eh bien, on se rend bien compte que l'épargne brute dégagée hors résultat – alors on peut parler d'épargne brute, mais on peut aussi parler d'épargne nette. Je crois que l'épargne brute est quand même un reflet intéressant puisque hors résultat cumulé, elle s'élèverait à 176 M€ qui représenteraient un taux d'épargne brute de 16 %.

Dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget 2019, l'épargne brute prévisionnelle en 2018 s'élevait à 154 M€ pour 175 M€ en 2019. Voilà quelques indicateurs qui peuvent nous laisser penser que les choses ne vont pas si mal que cela.

Un troisième point, et le Président de l'Exécutif a été totalement transparent à mon sens, puisqu'il a expliqué que les dépenses réelles de fonctionnement augmentaient de 1,84 %. On en est conscients. Il faut les contenir, c'est bien évidemment l'exercice que nous avons à faire tous ensemble. Mais on en est conscients, personne n'a caché quoi que ce soit à qui que ce soit.

Les dépenses sectorielles augmentent de 1,07 % par rapport à 2018, ce qui nous ramène bien évidemment en dessous du seuil des 1,2 point fixé dans le cadre de la contractualisation des dépenses par l'Etat. C'est important de le rappeler. L'exercice, j'ai envie de vous dire, est conforme malgré tout.

Enfin, on se parlait aussi des toilettages des stocks, le Président a évoqué les 70 M€, un toilettage à hauteur de 5 %. Je considère aussi, nous considérons tous, je pense, que le toilettage doit se faire de manière beaucoup plus conséquente pour éviter d'avoir des sommes, et François ORLANDI l'a rappelé, qui frisent le milliard d'euros et qui nous ramène sur des projections qui ne sont forcément pas très intéressantes. Mais oui, je vous le confirme, on a le souci aussi de toiletter ce genre de choses. Peut-être qu'on y reviendra en séance plénière, ici même ou en commission. Ça fait partie des travaux que nous aurons à faire, je vous rassure.

Dans l'exercice que l'on peut y faire, à savoir si on doit emprunter beaucoup au BP ou pas, ou réajuster au BS, chacun peut avoir une appréciation juste des choses, mais la lecture, elle est là. Aujourd'hui, le BS 2019 prévoit une réduction de l'emprunt d'équilibre de plus de 30 M€. Alors, on peut toujours se dire « oui, mais si on ajusté si finement le BP, on n'aurait pas eu besoin de ». Mais, on aurait peut-être eu besoin de ces 31 M€ si on avait pu fournir bien évidemment peut-être un peu plus de travaux et apporter, bien évidemment dans ces cas-là, ces 31 M€ dans des réalisations.

Voilà un petit peu l'exercice comme nous le retraduisons, en tous les cas pour ma part, comme je peux le retraduire, nous avons et vous l'avez dit tout à l'heure, un taux d'endettement qui était de 4, qui oscille entre 4 et 4,8 bien évidemment, mais qui reste largement en-dessous des seuils.

Je crois que la conclusion que je dois apporter à ce budget supplémentaire, c'est que si on reprend les comptes de résultats et le compte administratif 2018, on s'inscrit dans une continuité du BP 2019 et la trajectoire financière alors retenue par l'Exécutif, n'était pas si mauvaise que cela puisque, M. le Président, nous n'en sommes pas très loin, mais véritablement pas très loin.

Voilà ce que je voulais vous dire à mon tour au sujet du budget. Bien évidemment, le groupe votera favorablement ce budget supplémentaire. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Anne TOMASI a demandé la parole. Vous l'avez.



## **Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Postu chì a lingua corsa pò dì tuttu, aghju da pruvà di fà à mo intervezione in lingua corsa. Vogliu rassicurà i mo culleggi cunsiglieri, ùn vi inquietate, aghju da pruvà à ùn imbrugliavi micca cù tutti issi ciffrì.

Ùn entreraghju micca ind'è i ditaglii di i ciffrì di su bughjettu supplementariu, u cunsigliu ARMANET l'ha fattu ghjustu capu nanzu. Cì pudemu quantunque felicità di a bona saluta di sta Cullettività.

Sanz'à i ditaglii, parleraghju ghjustu di a capacità di sorte di l'indebitera di menu di cinque anni chì, cume l'ha dettu u cusigliu ARMANET, hè un segnu di saluta per a nostra Cullettività, rispittendu l'ingaghjamenti pigliati per u nostru populu, u populu corsu.

À titulu generale, vuleriu dinò felicità u Cunsigliu esecutivu per avè tenutu contu di i rimarchi di i cunsiglieri à avè fatu a pulizilia in issa auturizzazione di prugramà ò d'ingaghjà, ancu si c'ellu c'avaritu piaciutu d'avè i ditaglii di ciò ch'hè statu sguassattu.

Hè fattu pè sta volta, per ùn esse più in sta situazione in l'avvene, cì vuleria forse à ripensà u regulamentu finanziariu è bughjettariu di a nostra Cullettività chì puderia prevede una cattuscità di l'auturizzazione dopu per esempiu dopu à un tempu di 5 anni, un tempu chì cì pare un tempu realisticu pè chì i prughjetti ùn poni più esse vevule dopu à 5 anni.

In particolare per e ricette, vuleriu palisà duie ricette. Prima, una calata di a tassa di seghjornu è una cunfirmazione, s'ella cì voglia chì a staghjona ùn hè stata tantu bona è ch'elli cì seranu e conseguenze per u mondu economicu di a Corsica. Cì vulerà à pensaci in l'avvene.

Secunda rimarca cuncernandu e ricette, l'aumentazione tremenda di a DMTO, a tassa nant'à e custruzione, issa tassa riprisente oghje quasgi 10 milione sia 210 % di a mezza naziunale, 210 %.

Da u puntu di vistu finanziariu, ghjè piutostu una bona nutizia, vule dì chì Assemblea vince assai soldi nant'à e custruzione, tantu megliu per noi. Ma, da un puntu di vistu di a salute sucietale di a Corsica, ghjè un indice chì pallesa a situazione problematica di l'immobiliare in Corsica. Di un latu, i nostri ghjovani, i

ghjovani corsi ùn trovanu micca un alloghju è d'altra parte, e custruzione aumentanu sempre bella di più chì in altri lochi in Francia. Simu cuntenti di vede chì issu puntu hè statu rimarcatu di lugliu da tutta sta Cullettività è chì cì seranu seguite cù un raportu nantu à l'aloghju chè no vuteremu forsa dumane.

Per compie cunscernandu e spese, vogliu pallisà i 5 M€ supplementarii nantu à l'arnesi finanziari per seguidà un antru votu di a sessione di lugliu à nantu à u raportu fin'imprese, ghjè a prova chè no cì demu i mezzi di riescie e pulitiche chè no vulemu mette in piazza è ne simu cuntentu.

À titulu persunale, sò cuntenta di vede ch'elli cì sò 100 000 euro in più pè l'immersione in lingua corsa di i maiò. Mà d'una manera generale, vulerevu parlà di u cambiamentu d'orientazione pè i crediti di micca ubradi in a furmazione professionale l'amparera. Issi crediti sò stati urientati torni per di u suciale, in particolari per di l'APA. Hè benissimu di pensà à e nostre anziane è simu felice di vede chè no pensemu à e nostre anziane è a sulidarità trà generazione ferma un valore impurtante di a nostra sucietà. Ma vulemu quantunque ramintà ch'ellu hè un peccatu chì i crediti ùn sianu micca stati adduprati in a furmazione cum'ellu era previstu, micca perchè chì a Cullettività ùn s'impegna micca, s'impegna à bastanza indè a furmazione professionale è indè l'amparera, sapemu ch'ellu hè una di e nostre primure, ma perchè stu modu di formazione ferma un modu micca abbastanza cunisciutu da i ghjovani è chì ghja una imagine sempre negativa indè u spiritu di parechje.

Prova ch'ella cì vole à cuntinuà à sustene tutti l'attori in stu duminiu è faciu cunfidenza à l'esecutivu per quessa.

Per compie, vogliu ringrazià i servizii è sopra à tuttu l'esecutivu per avè messu 7 milioni supplementari nantu à l'infrastrutture di trasporti, e strade, chjughe ò maiò, l'airuporti, i camini di feru. Ghjè un impegnu per u sviluppu di i trasporti mà sopr'à tuttu, un impegnu in particolare pè l'internu chì e piccule strade, e strade chì capu nanzu eranu à i dipartimenti, avemu una belle piazza in su bughjettu è l'airoportu, quellu di Figari, dunque l'infrastrutture, i trasporti e e strade micca di e grande cità mà piutostu di i loghi chì sò stati à spessu scurdati in u passatu.

Dunque, vogliu ringrazià à l'esecutivu è à i so servizii per issu bughjetu è bella sicura u PNC vuterà à prò di stu raportu. À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi assai.

Dunque, Petr'Antone TOMASI hà a parolla.

**M. Petr'Antone TOMASI**

À ringrazià vi.

Sintiti, saraghju curtissimu adosse à su bugettu supplimentariu.

L'introduction du rapport nous y invite, en parlant de façon prioritaire d'un budget de report et d'ajustement, donc d'un rapport qui est finalement assez semblable à celui que nous avons examiné et adopté au moment du vote du budget primitif, au mois de mars. La raison pour laquelle, bien entendu, ayant donné un satisfecit au budget primitif au mois de mars dernier, nous approuverons ce budget supplémentaire qui consolide et conforte des tendances, ça a été dites, tendances annoncées dès notre accession aux responsabilités qui vont dans le sens d'un assainissement des finances de cette Collectivité. Il est important de noter, comme cela a été relevé au rapport, la maîtrise de l'épargne et la baisse de l'emprunt.

Il y a un certain nombre de chiffres sur la lesquels il convient de nous arrêter un instant.

Je crois qu'il y a une légère augmentation, cette année du 012 dont il faut dire qu'elle est aussi la conséquence de choix que nous avons faits communément, notamment il y a quelques mois, concernant le régime indemnitaire des agents qui explique aujourd'hui, cette légère variation sur ce chapitre qui est un chapitre traditionnellement très regardé. Je crois qu'il convenait aussi de le souligner.

Je disais au moment du vote du budget primitif, un satisfecit général. Nous avons également insisté sur un certain nombre d'orientations. Je les reprends brièvement. Nous avons notamment souhaité insister sur les politiques en faveur de l'intérieur et de la montagne. On note ici une légère variation avec un ajout de crédits. Nous rappelons que lorsque on avait interrogé le Conseil exécutif, il y a quelques mois déjà, il nous avait été répondu qu'en la matière, était programmés un nouveau règlement des aides et éventuellement une PPI, donc une programmation pluriannuelle d'investissements. Quid de ces deux mesures qui nous semblent tout à fait nécessaires pour donner un nouveau départ et pour renforcer les investissements en la matière.

Toujours sur l'intérieur et sur la montagne, de façon plus conjoncturelle, nous avons attiré l'attention de l'Exécutif sur la situation du Paisolu d'Aitone dont nous sommes propriétaires. On voit qu'il y a ici un retrait de crédits, mais je crois

comprendre que cela n'est pas de notre fait, mais d'un retard qui est pris dans les études et qui est plutôt lié à la situation d'un tiers. On souhaiterait avoir des précisions en la matière.

Enfin, nous avons, non seulement insisté, mais également proposé avec les autres groupes de la majorité des amendements en matière linguistique pour inscrire des autorisations de programme. On a aujourd'hui des crédits de paiement qui sont activés sur la diffusion linguistique. Ça n'est pas le cas sur la structuration des « case di a lingua » et sur l'aide aux associations. Simplement, une interrogation pour en connaître les causes. Est-ce qu'on est dans le cadre d'une non-consommation, d'une consommation correspondant aux CP inscrits au BP sur ces deux sujets dans la mesure où « e case di a lingua », en tout cas nous semble-t-il, ont constitué un succès au niveau du premier appel.

Je crois qu'au-delà de ça, il faut que nous nous interrogiions sur notre capacité à être plus efficaces dans le soutien au tiers, dans la mesure et considérant qu'il y a là une vraie demande sociale et qu'il y a des réserves financières qui ont été inscrites au budget de notre Collectivité.

Ceci étant dit, encore une fois, une approche positive de ce rapport et de ce budget supplémentaire et un vote favorable du groupe « Corsica libera ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le président du groupe « Corsica libera ».

La parole, au Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Rapidement, remercier... Ah, pardon !

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, je n'avais pas vu. Excusez-moi, je suis impardonnable ! Vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Président.

Très brièvement, trois petites observations, plutôt des interrogations et des demandes de précision, voire de positionnement de la majorité.

Effectivement, un budget supplémentaire dans la continuité du budget primitif. Pour ma part, je suis inquiète sur la programmation sur le PEI et notamment, je vais vous poser deux questions sur des projets bien précis, notamment sur le conservatoire d'Ajaccio qui ne figure pas dans ce budget supplémentaire. Il faut inscrire en AP, 1,7 M€ pour le passer en COREPA. C'est un projet structurant qui est très attendu sur Ajaccio, pour lequel nous souhaitons la position de la majorité territoriale.

Egalement, sur le projet d'école hôtelière de Porticcio. Vous savez que le président de la République, lorsqu'il est venu, a accepté le principe de son financement. Nous sommes dans l'attente d'un positionnement de la majorité sur ce projet-là. J'aimerais avoir votre positionnement, vu qu'il ne figure pas également dans ce budget supplémentaire.

Enfin, un dernier point un peu plus large, mais qui va bientôt toucher tout le monde, c'est sur la compétence déchets. Vous savez que bientôt les centres d'enfouissement seront saturés. Vous avez indiqué, M. le Président de l'exécutif, dernièrement, que la seule possibilité serait l'export des déchets. Là encore, je ne vois pas dans le budget supplémentaire, le surcoût lié à cet export. Même si je sais que la compétence collecte est la compétence des communautés de communes, le traitement du SYVADEC, le plan qui a été voté par la Collectivité de Corse s'impose à tous. Aujourd'hui, il manque encore le positionnement de la majorité sur le projet du centre de Viggianello ou sur un autre. En tout cas, que fait-on provisoirement ? Est-ce que le surcoût lié à l'export sera pris en charge, en tout cas, il n'apparaît pas dans ce budget supplémentaire. C'est une inquiétude des présidents de communautés de communes, notamment. Donc, je me permets de relayer cette question puisque d'ici un mois, nous serons tous touchés par cette problématique.

Voilà les trois questions sur ce budget supplémentaire. Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Cette fois, c'est bien le Président du Conseil exécutif qui prend la parole.

## **Le Président SIMEONI**

Je disais, remercier chacune et chacun des intervenants. Une fois n'est pas coutume, mais mes réponses et mes précisions iront d'abord vers la majorité, c'est beaucoup plus court, et ensuite vers l'opposition, un tout petit peu plus long.

Sur la majorité, merci pour vos appréciations positives. Nous avons construit ce budget ensemble et il faut que nous renforçons, j'en ai conscience, notre concertation en amont.

Ceci étant précisé, sur les différents points, sur le principe, je tiens à rassurer Petr'Antone TOMASI, il n'y a pas de difficultés budgétaires ou de remises en cause des perspectives que nous avons tracées.

Sur la langue, ça monte en puissance normalement. La volonté politique, elle est claire. Les crédits seront ouverts et seront disponibles pour répondre à tous les besoins qui seront exprimés.

La volonté est la même du côté de l'intérieur. Sur la question du nouveau règlement des aides et de la programmation pluriannuelle, y compris pour les communes de l'intérieur, dans le cadre du PPI, ça fait partie de nos objectifs structurants, y compris en articulation avec le débat que nous aurons demain sur l'aide au logement. Ça, on va le faire.

Je ne me rappelle plus le détail des autres demandes, mais je me tiens à votre disposition pour y répondre, y compris en dehors de nos débats. Donc, merci pour votre soutien et votre confiance renouvelée.

Ensuite, je me tourne vers l'opposition. Bien sûr, je pense que globalement, ce sont des critiques bienveillantes, en tout cas il n'y a rien dans tout ce que vous m'avez dit qui me choque.

Simplement, pour essayer d'être aussi objectif que possible.

Premier point, ce budget supplémentaire, je l'ai dit, c'est un budget d'ajustement, de reprise des résultats et on est globalement dans la trajectoire vertueuse qui est celle que nous avons fixée au niveau de la Collectivité Territoriale de Corse, que nous avons reprise et fixée ensemble pour la nouvelle Collectivité de Corse. Ça, c'est la première chose. Après, on peut toujours discuter de la façon de présenter, de la virgule, mais en gros, le budget est bien sûr sincère,

les ratios sont plutôt rassurants. Nous avons tenu globalement les objectifs que nous nous étions fixés. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, comme nous nous y étions engagés, nous ne mobilisons l'emprunt que dès lors que cela est nécessaire ou indispensable. Là aussi, c'est de bonne politique.

Troisième point, je me tourne un peu plus vers Xavier, je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Le ratio entre investissement et fonctionnement s'est dégradé par rapport à l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse parce que nous avons fusionné des compétences et notamment, nous avons repris les compétences des conseils départementaux. Le ratio de 70/30 est le ratio moyen notamment des conseils départementaux. Donc, aujourd'hui, nous avons des dépenses et des transferts d'aides sociales qui sont des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas eu de gradation de ce côté-là, peut-être à un epsilon, en plus, en moins, mais je veux dire qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Je voudrais vous dire aussi, que vous l'avez en tête, vous n'avez peut-être pas eu le temps de le lire, moi je n'ai eu que la synthèse grâce aux services que je remercie également pour cela, le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales 2019 est sorti, notamment avec un appendice qui est consacré à l'analyse financière et budgétaire de la fusion des régions. Je vous invite à le lire parce que d'abord, c'est toujours riche d'enseignement, mais surtout ça nous permet de relativiser ou en tout cas, de mettre en perspective nos difficultés. Pour rire un peu, quand je me regarde, je me déssole, mais quand je regarde les autres, je me console.

Là, c'est la fusion des régions, donc c'est moins complexe que ce que nous avons fait. Nous, nous avons fusionné une collectivité de type région mais pas région de droit commun et deux conseils départementaux qui avaient au surplus des habitudes de gestion très différentes. Donc, en gros, nous avons fusionné trois niveaux pratiquement différents.

Là, il s'agit de régions qui ont fusionné entre elles. Donc, on a fusionné des collectivités de même strate. On a eu deux ans de plus puisque la fusion des régions est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Que dit la cour des comptes ? Très brièvement : « les mécanismes d'élargissement des périmètres, d'extension des compétences et de mise en œuvre

de la nouvelle administration ont nécessité une phase transitoire qui n'est pas terminée ». Donc, ils n'ont pas encore fini.

Deuxièmement, « les gains d'efficience visée par ces réformes restent aujourd'hui limités en raison de la reconduction dans la majorité des cas des modes de gestion préexistants ». C'est-à-dire qu'y compris lorsqu'on a fusionné des collectivités de même strate, on a conservé les modes de gestion anciens. Nous, nous avons construit des modes de gestion nouveaux.

Troisièmement, « en matière de développement économique, la rationalisation des dispositifs d'intervention est inaboutie. Par exemple, dans le domaine des transports, la continuité du service public a incité les régions à maintenir les modalités antérieures et à différer les évolutions structurelles ». C'est-à-dire que tout ce qui était attendu de la fusion des régions en termes de redéfinition des dispositifs a été différé par les différents responsables parce que c'est trop complexe.

Enfin, « la fusion des régions a occasionné des surcoûts importants, notamment en matière de rémunération des personnels et des indemnités des élus ». Partout, ça a explosé et ici, ça a été maintenu ou très légèrement augmenté.

Donc, ceci pour vous dire, vraiment quand on compare, j'ai conscience des difficultés et des insuffisances, mais en même temps je le dis, je salue même si quelquefois je peux m'emporter, je peux être en désaccord avec mon administration ou lui dire, « ça ne va pas assez vite, ce n'est pas bien, etc. ». Globalement, je pense qu'il faut saluer son travail tout en ayant à l'esprit qu'il faut continuer à s'améliorer.

Dernier point. Là où on a est un vrai problème, c'est l'augmentation en dépenses de fonctionnement et y compris, les dépenses de personnel. Je renouvelle et je propose une réunion avec les présidents de groupes, ou la commission des finances, ou les deux pour qu'on expose très tranquillement la situation dans laquelle nous sommes.

Pour répondre à François ORLANDI, d'abord on est restés globalement à effectif constant, c'est-à-dire que lorsqu'il y a des départs à la retraite, on remplace. Par contre c'est vrai que souvent, on recrute des catégories A. Mais on ne recrute pas des catégories A pour venir doubler par rapport à des gens, parlons clairement, qui seraient mis au placard. On recrute des catégories A parce que dans tous les secteurs, on a des besoins. Je me tourne vers mes conseillers exécutifs, je peux vous dire qu'on a des arbitrages et on est au confluent de la



demande politique légitime et de l'exigence budgétaire. Il y a des endroits où notre majorité, où les conseillers exécutifs demandent des résultats ou l'exercice de compétences plein et entier que nous n'avons pas, aujourd'hui, les moyens d'exercer tout simplement, parce que nous avons des carences, y compris en personnel et en cadres. A un moment donné, il faut faire des arbitrages.

Je ne vais pas être très long, mais je voudrais quand même vous dire que le régime indemnitaire, ça a augmenté, ça a entraîné une augmentation, mais une augmentation qui a été maintenue dans un périmètre qui est très inférieur à la moyenne constatée dans les régions qui ont fusionné, grâce à un dialogue social et grâce aussi aux efforts qui ont été consentis par les organisations syndicales. Mais aussi, avec une volonté sociale : je prends l'exemple des ATTE. Il y avait un différentiel important. Là, en septembre, ils ont tous 250 € en plus sur leur paie. 250 € sur une paie qui est une paie faible, c'est un effort important financier pour la Collectivité, mais c'est normal qu'on le fasse, parce que ça fait 20 ans que ces personnels étaient dans l'attente d'un alignement de leur statut.

L'action sociale, on s'y était engagés, on a essayé de prendre le meilleur de ce qui existait dans les trois collectivités.

Pour le reste, je vais vous parler un instant des nouveaux métiers, par exemple. On a ouvert le Stiletto, on a essayé de réaffecter les personnels, il y avait besoin de création de postes. On a créé trois postes.

Les mineurs non accompagnés, c'est un problème qui se pose à l'échelle française. L'Etat a transféré la compétence aux départements, donc, ici, chez nous et il ne met pas plus de moyens. On a de plus en plus de mineurs non accompagnés et il faut les héberger.

La question de l'observatoire des violences faites aux femmes, on a ouvert un poste, on va essayer de le pourvoir en interne, il faut un cadre de catégorie A. On va essayer de le trouver, mais si on ne le trouve pas... Dans le social, Bianca FAZI m'interpelle parce qu'il y avait des carences qui étaient restées non identifiées mais qui sont réelles. On est en cours de recrutement, 8 médecins, 4 puéricultrices, 8 assistantes sociales. Croyez-moi, on les recrute parce qu'on en a besoin, parce que les services sont plus qu'en tension. Je peux vous dire que dans certains recrutements où j'ai un peu renâclé, où j'ai un peu tardé, la conseillère exécutive et la DGA m'ont dit « on est au bord de la grève, on est au bord des maladies, etc. ».

Donc, je tiens à votre disposition l'ensemble de ces éléments. On va en parler, c'est normal, on aurait dû le faire avant. C'était en juillet que je m'étais engagé à le

faire, il y a eu juillet et août. Là, après le BS, on organise cette réunion, l'administration sera présente, présidents de groupes, président de la commission des finances et je vous donnerai en toute transparence ces éléments.

Je termine en disant, un BS dans la continuité du BP, un BS qui a été voté à l'unanimité par le CESEC, 42 voix pour sur 42 membres. On a tenu compte... Il prend acte avec un avis favorable, il n'a pas voté pour, d'accord. Mais on n'est pas loin d'un vote favorable, quand même ! Il a intégré aussi les observations de la majorité, c'est normal, de l'opposition, c'est normal aussi.

On est dans des ratios budgétaires qui sont rassurants. On le dit souvent, il ne suffit pas d'être un bon gestionnaire, il faut aussi avoir une vision politique ambitieuse. Mais si on n'a pas les fondamentaux budgétaires qui sont assurés derrière, on ne peut pas concrétiser sa politique. Globalement, je pense qu'on est dans un BS qui est sérieux, satisfaisant avec la situation que nous avons à gérer au quotidien.

Pour être clair, les déchets, c'est sûr, on n'a pas budgétisé l'exportation puisque l'exportation, la Préfète ne veut pas en entendre parler. Les sites susceptibles de nous accueillir à l'extérieur n'en veulent pas, etc. Donc, on n'a pas budgétisé, on avait dit qu'on ne budgétiserait pas et ce, d'autant mieux que l'Etat a dit qu'il ne financerait pas lui non plus. Le SYVADEC ne veut financer, l'Etat ne veut pas financer, l'exportation pose des problèmes juridiques et même économiques, voire éthiques qui sont considérables. On sait, ça a été dit par François SARGENTINI, qu'on est dans une position, aujourd'hui pour la phase transitoire, position au bord de l'explosion, disons-le clairement.

Nous, on avait préconisé un appel aux élus des territoires qui nous avaient dit dans un premier temps, « nous, si c'est des centres de stockage à l'échelle, en gros, de plusieurs territoires, on est prêts à le faire », en application du principe que chacun gère ses poubelles, pour caricaturer. On a lancé cet appel, on a essayé de travailler à l'identification de sites. On se rend compte que ça ne marche pas. Donc, on a une vraie difficulté. Mais au plan budgétaire, on n'a pas budgétisé.

Pour vous répondre clairement, sur le conservatoire, ça fait l'objet de l'amendement. Donc, c'est une redistribution d'autorisations de programme et je vous confirme que l'opération sur le conservatoire d'Aiacciu sera prise en charge au titre d'opérations principales du PEI pour le montant qui avait été envisagé, c'est-à-dire 5 plus 2, 7,2 M€, la demande de la commune d'Aiacciu.

En ce qui concerne la dernière opération, j'en parlerai avec vous, on a appris pendant le débat de Cozzano que le Président avait donné une validation de principe, premier point. Deuxième point, et c'est normal, la Préfète, qui exécute les instructions présidentielles, a souhaité que ce dossier soit inscrit.

En ce qui nous concerne, je vous rappelle que ça a fait l'objet d'une codécision, nous n'avons pas de dossier, nous avons simplement l'information que l'Etat a souhaité inscrire cette opération. Donc, nous n'avons pas le dossier. Mais je tiens à vous dire que ça me paraît très aléatoire indépendamment de la suite parce qu'on nous demande de rouvrir une ligne budgétaire, la formation qui était fermée. On se propose, du côté de l'Etat de récupérer 4,5 M€ sur d'autres opérations qui restent non déterminées pour l'instant et en toute hypothèse, le financement de cette opération ne pourrait intervenir qu'à titre secondaire. A mon avis, toutes les opérations principales vont consommer les crédits PEI qui restent disponibles. Donc, il y a un vrai problème politique de discussion sur quid de ce dossier, quel est son contenu réel. Après, il y a un problème d'inscription et même ensuite derrière de hiérarchisation.

Je suis à votre disposition pour en parler, mais il ne pouvait pas apparaître, c'est une évidence, dans le cadre de ce budget supplémentaire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport. Il a été distribué. Vous voulez en dire un mot, de cet amendement, M. le Président du Conseil exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

Les autorisations d'engagement, c'est à la demande de l'office de l'environnement et des élus de l'Assemblée qui siègent au conseil d'administration du parc naturel régional de la Corse puisqu'il y a une rallonge budgétaire qui a été demandée pour pouvoir financer la mise en oeuvre des opérations liées à la labellisation. Ce dont nous sommes convenus, c'est d'ouvrir une autorisation d'engagement sur laquelle on pourra tirer, dès lors que les opérations seront engagées.

Mais ce que je voudrais dire, puisqu'on est en phase d'examen par la chambre régionale des comptes, c'est qu'il faut impérativement, premièrement, que nous allions vers des conventions d'objectifs de moyens entre la Collectivité de Corse et ses agences et offices. Que nous allions aussi vers des conventions d'objectifs et de

moyens avec les organismes satellites ou dits satellite de la Collectivité de Corse. C'est en rédaction. Par exemple, on ne peut pas avoir les budgets supplémentaires des organismes satellites qui arrivent avant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse. Si on vote des lignes budgétaires dans un organisme satellite, on vient, on nous place devant le fait accompli et on nous demande d'entériner. Ça, ça n'est pas possible. Ça, il faudra le changer. Je compte bien que cela change à travers une discussion qu'il faudra avoir, très apaisée. Mais en l'état, bien sûr, le soutien à cette opération est acté.

Je rappelle aussi que la règle de 1,2 %, et je m'adresse aussi à l'opposition, elle s'impose à nous, mais par ricochet, elle s'impose à nos offices et agences bien sûr, mais aussi à nos organismes satellites. On ne peut pas, nous, être au pain sec et à l'eau et puis avoir des organismes satellites qui, eux, dépensent, je ne dis pas sans compter, mais en fonction de leurs besoins. Nous aussi, on a de gros besoins, et nos besoins ne sont pas pris en considération ou en compte à concurrence de ce que nous souhaiterions. On le fait en tenant compte des restrictions budgétaires qui nous sont imposées par la contractualisation. Donc, il faut que tout le monde s'y astreigne.

Pour le reste, ce sont des redistributions d'autorisations de patrimoine, notamment l'AP pour pouvoir passer en COREPA avant la fin de l'année, le financement du conservatoire de musique Henri TOMASI pour le site d'Aiacciu au titre du PEI.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.** <sup>3</sup>

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Nous allons passer au rapport suivant. Je pense que c'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport... Oui, vous êtes dispensé et même encouragé ! En revanche, si vous pouviez brancher votre micro.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 273 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 di a Ciucciaghja Letizia**

**\* Rapport n° 273 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 de la Crèche Laetitia**

**Le Président SIMEONI**

Pour une fois que vous m'encouragez !

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à moins 18 596 €.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.** <sup>4</sup>

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/280 AC

<sup>4</sup> Délibération N° 19/281 AC

Rapport suivant.

**\* Rapport n° 274 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Pumonti**

**\* Rapport n° 274 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 -Laboratoire d'analyses Pumonti**

### **Le Président SIMEONI**

Affectation de résultat. Il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultat. L'investissement, rien de notable. Sur le fonctionnement, restitution de crédits puisqu'il y avait un excédent de 200 000 € au titre des rémunérations. Inscription de 130 000 € de crédits supplémentaires pour des remplacements de petit matériel et honorer l'engagement vers le marché de l'ARS, un virement de la section d'investissement. Au total, le BS s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 198 603 € pour le laboratoire d'analyses Pumonte.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Commission des finances ?

### **Mme Anne TOMASI**

À prò.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.** <sup>5</sup>

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Rapport suivant n° 275. Vous avez la parole, M. le Président.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/282 AC

**\* Raportu n° 275 : Affettazione di u risultatu è bugettu supplementariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Cismonte**

**\* Rapport n° 275 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte**

**Le Président SIMEONI**

Pas d'affectation de résultat. Investissement, rien de particulier. Fonctionnement, un réajustement minime, 7 000 €, de la subvention d'équilibre. Le BS s'équilibre tant en dépense qu'en recettes à 174 138,87 €.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

À prò, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Je demande à l'opposition de se manifester quand même, dans un sens ou dans un autre, parce que ça, c'est la démocratie. Elle a bien entendu le choix de son vote, mais qu'elle vote !

Je reprends donc. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité. <sup>6</sup>**

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Rapport n° 276.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/283 AC

**\* Raportu nu 276 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - I Bagni di Petrapola**

**\* Rapport n° 276 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Bains de Petrapola**

Des élus doivent s'en aller, le docteur BENEDETTI, par exemple, Pascale SIMONI et nous le notons au procès-verbal. Oui, Stéphanie GRIMALDI. Très bien. Nous prenons note.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour développer ce rapport.

**Le Président SIMEONI.**

Simplement une petite augmentation d'environ 10 000 € au titre du fonctionnement en contraintes de prestations de service. Demande complémentaire de crédits dus à un surcroît d'activité liée à la saisonnalité avec le paiement d'heures supplémentaires. J'en profite pour rendre hommage au travail qui est fait par notre collègue, Pascale SIMONI, Fanfan BENEDETTI qui intervient aussi, on le sait. L'activité des bains de Petrapola a augmenté puisqu'on est passé de 350 curistes l'année dernière à 450, cette année. Donc, une augmentation de 30 % qui est quand même significative et qui est un signe positif.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

M. BIANCUCCI, conseiller exécutif, a tenu à mettre en évidence l'investissement de Mme SIMONI dans la gestion de ce dossier. Des contacts permanents ont été établis entre le Conseil Exécutif et la conseillère à l'Assemblée de Corse au titre de l'aménagement du territoire ainsi qu'au niveau financier.

Il a rappelé que la Collectivité de Corse a hérité d'un dossier extrêmement difficile à porter.

A ce propos, M. ORLANDI s'est inscrit en faux sur la remarque du conseiller exécutif. Il a rappelé que l'ancien conseil départemental de la Haute-Corse avait, à



la demande des acteurs locaux, racheté l'ensemble de l'établissement thermal dans l'objectif de sauver l'agrément. Ainsi la collectivité départementale a pu choisir le mode de gestion le plus opportun en accord avec l'ensemble des acteurs.

Pour lui, la situation des Bains de Petrapola, au moment de la création de la Collectivité de Corse, était saine, dans l'attente de pouvoir sauver l'agrément, ce qui a été obtenu, et une situation qui a permis une exploitation équilibrée.

M. ORLANDI a estimé qu'il fallait définir clairement ce que va être l'avenir de la station thermale, notamment au niveau de son mode de gestion.

M. LACOMBE a précisé que la situation de l'établissement thermal était en stand-by compte tenu des choix qui pourront être opérés par la majorité territoriale.

Concernant la section de fonctionnement, il a relevé l'inscription au Budget Supplémentaire de 22 000 €, dont 10 000 € pour des contrats de prestations de services. S'agit-il d'une mauvaise évaluation au BP ou d'une évolution de la saison touristique, plus intense, plus active ?

Il a souhaité avoir une évaluation sur les recrutements de saisonniers.

M. BIANCUCCI a fait observer qu'il n'a voulu accabler personne dans sa remarque lors de la présentation du rapport et que le Conseil exécutif essaye d'aller de l'avant dans ce dossier.

Il a précisé que la gestion de l'établissement devient plus que périlleuse aujourd'hui, notamment la gestion des ressources humaines.

En réponse à l'interrogation de M. LACOMBE, il a souligné que, malgré les aléas et les difficultés, l'établissement thermal a connu une augmentation de la fréquentation, ce qui est paradoxal compte tenu de la situation de l'établissement.

Il a précisé qu'il conviendra de mener une réflexion globale aussi bien sur l'établissement thermal que sur les aspects annexes aux Bains, de même que sur les investissements conséquents rendus nécessaires. Cette réflexion générale permettra peut-être aux Bains de Petrapola de conserver son agrément et ainsi de parvenir à une meilleure structuration de l'établissement.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport

**Le Président TALAMONI**

Merci. Oui, François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Juste une petite rectification, peut-être une coquille dans la lecture du rapport, je n'ai pas dit que le département avait choisi le mode de gestion, mais bien au contraire, il avait laissé le soin à la nouvelle Collectivité de Corse de choisir le mode de gestion.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte. Oui, Mme PIERI a la parole.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Nous souhaiterions une réponse à l'interrogation qu'avait faite Xavier LACOMBE en commission des finances, concernant ces 10 000 € consacrés à des contrats de prestations de services puisque nous n'avons pas eu de réponses.

Ensuite, je reviendrai sur ce que j'avais dit dans le cadre du budget primitif sur l'engagement de la population d'Isolaccio et surtout de son maire pour que ce site vive. Aujourd'hui, on ne peut que regretter quand on entend tous ces chiffres sur le budget, qu'il n'y ait aucun investissement qui soit fait sur cette station thermale de Pietrapola qui ne demande qu'à vivre, qu'à se développer et qui est un outil important pour la région du Fium'Orbu et pour les emplois. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Les 10 000 €, c'est du fonctionnement. Il y a eu des absences de femmes de ménage. Par ailleurs, les autres agents ont pallié au besoin, me dit-on. On a donc eu plus d'heures supplémentaires. Le surplus est lié à des heures supplémentaires plus importantes, notamment au surcroît d'activité puisqu'on est passé de 350 à 450 curistes. Il y a eu aussi un certain nombre de difficultés avec le directeur qui n'était pas là, etc.

Ceci étant, sur la volonté politique, elle est très claire : il est prévu d'investir. Il y a des études qui sont en cours, études juridiques, études techniques, études de marché, etc. On essaiera de faire le meilleur choix pour permettre le développement de ce site et avoir un retour sur investissement. Mais la volonté, pour en parler souvent au sein du Conseil exécutif, pour en parler devant cette Assemblée, notamment avec Pascale SIMONI et pour en parler avec les élus de la région, notamment Jacky BARTOLI, mais pas seulement, je peux vous dire qu'il y a la volonté d'avancer. Je vous le confirme.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>7</sup>**

Contre : le groupe « per l'avvene » ; abstentions : les groupes « andà per dumane », « la Corse dans la République ».

Rapport suivant n° 277. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**\* Rapport n° 277 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - Parcu stradale**

**\* Rapport n° 277 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Parc de la voirie**

### **Le Président SIMEONI**

La section présente un excédent de 36 600 €. La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire équivalent. Il est proposé d'affecter au compte excédent de fonctionnement capitalisé la totalité de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement.

Sur le fonctionnement, restitution de crédits d'un montant de 500 000 € au titre des rémunérations. En effet, 16 agents ont été rattachés comme prévu au budget principal de la CDC au moment de la répartition des effectifs.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/284 AC

Il est demandé d'allouer 220 000 € pour un ajustement de crédits supplémentaires, environ 200 000 € pour des dépenses de fournitures non stockables et l'entretien de matériel roulant, matériel et fournitures, 23 000 € destinés à la maintenance informatique.

Le montant total des dépenses s'élève à 280 000 €. Ces inscriptions en recettes et dépenses justifient une diminution d'un montant de 280 000 € de la subvention de la Collectivité de Corse. Le BS s'équilibre tant en dépense qu'en recettes à – 243 797 €.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

À prò, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Je crois que personne n'intervient et donc, je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>8</sup>**

Contre : le groupe « per l'avvene » ; abstentions : les groupes « andà per dumane », « la Corse dans la République ».

Rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 284 : Determinazione di u cuefficiente multiplicatore di a tassa nantu à u cunsumu finale d'electricità**

\* **Rapport n° 284 : Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/285 AC

Il convient de faire valider au préalable le délai abrégé.

À ce sujet, j'ai une justification écrite de la demande de délai abrégé : on me dit que ce rapport est transmis en urgence en application de l'article L.3333-3 du CGCT, qui dispose par transcription des dispositions des conseils départementaux au cas de la Corse, la décision de l'Assemblée de Corse doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante. Or, des vérifications sur l'impact financier des mesures proposées ont dû être réalisées durant les dernières semaines afin de sécuriser ce rapport ; ce qui explique sa transmission dans les délais abrégés.

Voilà la justification donc de la demande de délai abrégé.

Donc je vais d'abord mettre aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est adopté.**

(Contre : Andà per Dumane ; Per l'Avvene ; Abstention : La Corse dans la République)

Ce rapport va être présenté par le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est une recette qui représente 2,6 M€ pour la Collectivité de Corse et je vous propose de reconduire le coefficient de 4.25 qui avait été déjà adopté par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 20 septembre 2018.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

A prò, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Il est favorable et il n'y a personne qui intervient sur ce rapport.

Je le mets aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>9</sup>**

(Abstentions : Per l'Avvene ; la Corse dans la République).

Rapport suivant.

**Le Président SIMEONI**

J'ai commis une erreur matérielle, c'est 4,7 M€. Mais je ne pense pas que cela influe sur le vote...

**Le Président TALAMONI**

Je pense que tout le monde avait bien en tête le rapport à la virgule près...  
Donc je pense qu'il n'y a pas de problème.

J'interroge l'Exécutif sur le rapport qu'il souhaite voir passer.

**Le Président SIMEONI**

Est-ce que vous vous sentez en état de parler des modalités de scrutin ? L'avis que l'on doit donner sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, ou est-ce que vous voulez d'autres rapports ?

Est-ce que vous voulez qu'on fasse une suspension de 5 minutes, le temps que je fasse un point avec les conseillers exécutifs ?...

**Le Président TALAMONI**

Suspension de 5 minutes, d'accord.

**La séance est suspendue à 19h08 et reprise à 19h44.**

**Le Président TALAMONI**

Je demande aux élus de regagne leur place.

Vous avez la parole.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/286 AC

**M. Romain COLONNA**

Je voulais signaler aux services que, sur le Rapport N° 273, que l'on soit bien clair, je n'ai pas participé au vote pour des raisons personnelles. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte.

Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Il existe des commissions permanentes, la veille de la session, qui sont, me semble-t-il, mises en place pour définir un ordre du jour.

Je voudrais savoir pourquoi on ne le suit pas, alors qu'on en débat une heure, deux heures, le temps qu'il faut la veille des sessions et c'est rare qu'on suive un ordre du jour. Et aujourd'hui, c'est le cas.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez parfaitement raison, Chère collègue. Et d'ailleurs nous participons l'un et l'autre à cette commission permanente. Mais, c'est vrai qu'il est aussi d'usage d'adapter l'ordre du jour, de manière consensuelle bien entendu, en fonction des disponibilités des conseillers exécutifs qui sont amenés à présenter les rapports. C'est quelque chose qui s'est toujours fait. Qui doit se faire à la marge bien sûr, qui ne doit pas non plus ensuite conduire à bouleverser l'ordre du jour, mais il y a un certain nombre d'adaptations qui sont un peu inévitables dans la mesure où parfois, certains dossiers que l'on pensait nécessiter un certain temps, finalement durent beaucoup plus longtemps que prévu.

Donc, il y a une nécessité de tenir compte d'un certain nombre de choses : la disponibilité ou un empêchement subi de l'un des conseillers exécutifs...

Donc, effectivement, nous ne respectons pas à la lettre l'ordre de passage, mais nous essayons quand même globalement de nous y tenir.

En ce qui me concerne, je suis à la disposition de chacune et chacun d'entre vous. J'essaye de faire plaisir aussi au Conseil exécutif. Mais bon, à un moment donné, il faut bien prendre des décisions.

**Mme Christelle COMBETTE**

Apparemment, la conseillère exécutive est présente et elle n'a rien demandé, comme elle vient de le dire.

Non, mais Président, trêve de plaisanterie, on a un ordre du jour, je comprends, il y a effectivement des choses qui peuvent se passer dans la vie des conseillers exécutifs, mais on essaye de s'y tenir. Le Conseil exécutif est représenté en commission permanente. Il est là, il donne son avis, il modifie effectivement, souvent en fonction de ce que ces collègues lui disent. Et le lendemain, on arrive en session et on ne respecte jamais l'ordre du jour.

Ce serait bien de temps en temps quand même d'arriver à le faire. Sinon, ce n'est pas la peine qu'on vienne le mercredi 2 heures, 1 heure ou une demi-heure, peu importe, à la commission permanente.

**Le Président TALAMONI**

Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour qui est particulièrement chargé et il a fallu l'ajuster.

J'ai posé la question hier en commission permanente au représentant du Conseil exécutif, qui lui-même n'avait peut-être pas en sa possession les desiderata de l'ensemble des conseillers exécutifs et il a fait ce qu'il a pu, j'ai fait ce que j'ai pu. Et on en est arrivé à la situation que nous connaissons aujourd'hui, et ma foi ce n'est pas un drame si nous avons interverti quelques rapports sur l'ordre du jour.

Vous avez raison d'être pointilleuse. Il faut l'être. Mais il faut aussi s'adapter à la situation.

En ce qui me concerne, je veux bien faire ce que vous voulez...

Mais avec votre permission, nous allons donner la parole à Josépha GIACOMETTI-PIREDDA dorénavant pour présenter le rapport 247.

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**



**\* Raportu n<sup>u</sup> 247 : Situ archiologicu di Cuccuruzzu in Livia - funziunamentu di a righjia di ricetti : tariffi novi di opari è prudotti missi in vendita à a buttega di u situ archiologicu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 247 : Site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente à la boutique du site archéologique**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Ce sont des rapports qui vont satisfaire les conseillers puisque, pour certains, ils vont assez vite.

Le rapport 247 concerne le site de Cuccuruzzu à Livia. C'est simplement le fonctionnement de la régie de recette pour acter des nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente.

Rien de particulier.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons un rapport de la commission des finances et de la fiscalité et Anne TOMASI va nous le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Comme je l'avais fait en janvier 2019 à propos du fonctionnement de la régie de recettes du Musée de la Corse (Exposition « E Figure di a Corsica »), a réitéré sa remarque sur le fait que la régie de recettes du site du Cuccuruzzu fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, qu'elle fixe les nouveaux tarifs des ouvrages et des produits dérivés alors que l'Assemblée de Corse est amenée à en délibérer que lors de la présente session (soit 2 mois après le début de l'application des tarifs).

Il est, selon moi, illogique de présenter pour validation par l'Assemblée de Corse, des tarifs qui sont déjà appliqués depuis deux mois. J'ai souhaité qu'à l'avenir ce type de rapport soit présenté en Commission des Finances, puis en Assemblée de Corse bien avant l'entrée en vigueur des tarifs.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de M. François ORLANDI du groupe « Andà per dumane » - Les groupes « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République » étaient absents au moment de l'examen du rapport).

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Il y a un brouhaha assez désagréable.

Il y a également un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant :

**\* Rapportu n° 261 : Finanziamentu à titulu eccezzionali di un'uparazioni di archiulugia privintiva in u quattru di u prughjettu di ristoru di a ghjesgia piuvana di San Petru - cumuna de BARBAGHJU**

**\* Rapport n° 261 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de restauration de l'église pievane de San Petru - commune de BARBAGHJU**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/287 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Il s'agit effectivement d'une demande subvention de 20 806,56 € qui est présentée par la commune de Barbaghju pour le financement d'une opération archéologique préventive.

Elle est préalable à la restauration de l'église de San Petru, laquelle est un édifice de style roman-pisan, édifée entre le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> Siècle. C'est un élément du patrimoine extrêmement intéressant.

Considérant la perspective d'élargissement du champ des connaissances archéologiques sur les populations rurales post médiévales, le soutien de cette opération dont la stratégie est exemplaire - étude, conservation, valorisation -, semble nécessaire pour le maintien et pour cet édifice et pour la connaissance de cette période de notre histoire.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de prise de parole.

Je mets donc aux voix ce rapport : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>11</sup>

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Rapport n° 248 : Cufinanziamentu da a Cullettività di Corsica è da u Statu di e missione CARIF-OREF è secretariatu permanente di u CREFOP - Cunvinziunamentu per l'annata 2019**

**\* Rapport n° 248 : Cofinancement par la Collectivité de Corse et l'Etat des missions CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP - Conventiunement pour l'année 2019**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Vous avez approuvé, le 20 décembre 2018, l'internalisation des missions du GIP Corse Compétences, en particulier les missions CARIF-OREF - Centre d'Animation et de Ressources sur l'Information sur la Formation et le secrétariat permanent du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Dans le cadre du transfert des personnels et des missions considérées, l'État s'est engagé à maintenir les crédits inscrits au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, et donc à financer à hauteur de 213 500 € ces différents postes de dépenses pour les années 2019 et 2020.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/288 AC

Cette recette a été inscrite au budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse.

La convention 2019 qui vous est proposée :

- identifie les missions cofinancées, CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP.
- définit le plan d'action 2019 et la gouvernance.
- précise les modalités de la participation financière de l'État.

Elle est complétée par deux annexes.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Rapport de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un ci n'hè micca O Sgiò Presidente, u raportu ùn hè micca statu presentatu chì i servizii ùn eranu micca quì per presentà lu.

**Le Président TALAMONI**

Què po allora ùn hè micca bè !

Rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/289 AC

**\* Raportu n° 249 : Dispositivu intercunsulari tarritoriali di racolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi**

**\* Rapport n° 249 : Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en compétences des entreprises**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

C'est un titre un peu barbare qui rentre dans le cadre d'un ensemble d'outils qui sont indispensables. On en parle souvent ici, l'adéquation emploi/formation est difficile et complexe à résoudre.

La formation, on en parle beaucoup. Elle est souvent au centre de nos réflexions, mais il faut aussi y apporter des outils adaptés.

Un des éléments de réponse, et je n'aurai pas la prétention de dire ici qu'il est un élément de réponse à lui tout seule, de la résolution de cette équation emploi/formation, est la collecte des données et des besoins des entreprises.

Donc, dans le cadre du PRIC est remonté ce projet de mise en place par les chambres consulaires qui, de manière très pratique, pour expliquer ce rapport de manière pratique et pragmatique, vont faire remonter à la cellule de veille de notre collectivité les besoins en temps réel des entreprises puisque les consulaires sont au plus près des besoins des entreprises. Ils vont être analysés par la cellule de veille et vont faire l'objet de mise en place d'actions de formation en temps réel.

Face à cela, puisqu'il fallait aussi retravailler les dispositifs, même si c'est annexe à ce rapport, mais ceux qui s'intéressent à la question de la formation comprendront qu'il est aussi indispensable de travailler là-dessus, pour être plus réactif, notre collectivité travaille également à un accord-cadre pour changer très clairement le système du plan régional de formation pour qu'il soit plus souple, plus dynamique et plus réactif pour répondre aux besoins. Parce que si nous améliorons la collecte en amont et l'analyse des besoins des entreprises pour pouvoir mieux répondre en temps T par les actions de formation, il nous faut aussi rendre plus souple et plus réactif notre système de plan de formation.

Donc, c'est un des outils que nous mettons en place et qui réalisera en continue, auprès des entreprises sur l'ensemble des territoires, et analysera les formations. Et nous accompagnerons, bien évidemment, en parallèle dans une démarche qualitative ces remontées de besoins.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis de la commission de la culture ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Cum'è per u rapportu 248, ùn ci n'hè micca, u raportu ùn hè micca statu presentatu.

**Le Président TALAMONI**

Bon... Muriel FAGNI a demandé la parole, elle l'a.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Je ne peux que me réjouir de ce dispositif parce qu'aujourd'hui, la compétence clé est primordiale pour réussir son entrée dans la vie active. Et ce pacte d'investissement dans les compétences corses est vraiment un document stratégique qui, grâce justement à des financements exceptionnels, va nous permettre d'accélérer les transformations de commandes de formation afin de répondre, comme vous l'avez dit Mme la Conseillère exécutive, aux besoins des entreprises.

Bien souvent, il faut savoir que tout individu qui travaille, qui connaît son métier, son secteur professionnel a forcément acquis une compétence et malheureusement, beaucoup de personnes ne le savent pas.

Eh oui, quand ils se retrouvent dans des situations inconfortables comme demandeurs d'emplois, bien souvent nous devons les conforter, les accompagner pour consolider leurs compétences clé.

On ne peut se réjouir de ce dispositif qui, dans une première année, s'inscrit dans un cadre expérimental. Mais je rejoins Madame la Conseillère exécutive, conformément à l'avis du CESECC, j'espère, dans un autre avenir, l'ouvrir à d'autres filières : monde sportif, monde culturel, associer aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire, la santé, l'agriculture, l'écologie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prises de parole.

Vous avez la parole.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci.

Mme la Conseillère exécutive, ce rapport, effectivement, va dans le bon sens ; dans le sens de la proximité et de l'écoute des chefs d'entreprises. Leur compétitivité et le développement de leur entreprise dépendent en partie de la capacité à s'adapter aux évolutions techniques, législatives ou administratives de leur activité.

En revanche, vous parlez de dispositifs innovants dans la collecte permanente des besoins en compétences, n'est-ce pas le cœur de métier des chambres consulaires ? Oui mais, elles existent depuis une centaine d'années, Mme la Conseillère, donc il me semble que c'est quand même leur cœur de métier que d'aller à la rencontre de leurs ressortissants et de récolter leurs besoins, notamment en formation.

Et selon nous, l'innovation aurait résidé surtout dans la collecte de données en temps réel sur l'ensemble du territoire, mais également il aurait été judicieux d'impliquer immédiatement à cette collecte les branches professionnelles et les OPCO. Pourquoi attendre ?

De plus, vous parlez de techniciens qui seront justement présents sur le terrain, mais le nombre reste flou, combien seront-ils ? Lorsqu'on sait que nos entreprises



sont des TPE qui n'ont pas de ressources en interne pour établir un diagnostic précis de leurs besoins.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois que nous allons pouvoir donner la parole à la Conseillère exécutive et ensuite voter.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Mme la Conseillère, peut-être qu'il y a eu une incompréhension.

Si effectivement j'avais dit dans cette assemblée que les chambres consulaires étaient une innovation et que la collecte des informations par celles-ci en était une aussi, vous auriez pu effectivement le contester.

Ce que nous avons dit, c'est qu'au contraire, et vous le dites dans votre intervention, ce sont leur cœur de métier. Donc, on n'a pas doublonné justement, on travaille à partir des gens dont c'est le cœur de métier pour collecter cette information en direct et nous, simplement l'analyser et la traduire en actions de formation de manière plus directe. Parce qu'on a analysé, et vous siégez au sein du CREFOP, qu'il y avait une rupture souvent entre la remontée et les collectes de données, et ensuite la traduction, dont a fait état Mme FAGNI, en besoins de compétences et en actions de formation.

Donc, c'est ça que nous avons félicité. C'est un facilitateur. Nous n'avons pas voulu justement l'internaliser et le faire nous, puisque nous avons considéré, comme vous le dites, que c'était le cœur de métier des chambres et qu'il avait été jusqu'à aujourd'hui insuffisamment exploité pour faciliter la collecte de notre collectivité. C'est là où réside l'innovation dans le dispositif.

Ensuite, là aussi peut-être une incompréhension, nous n'attendons pas pour mettre en œuvre, quand j'ai dit « c'est un des outils du processus »... Parce que vous l'avez vu aussi pour siéger en CREFOP, dans le plan, il y a des tas de fiches-action. Ce dispositif-là n'est qu'un des outils. Aujourd'hui, il vient se mettre dans un ensemble où, effectivement, sont mobilisées les OPCO et les chambres professionnelles.

J'ai présenté cet outil, je dirais, de manière déconnectée des autres dans le sens où nous avons besoin d'une validation par cette assemblée de ce dispositif. Mais, effectivement, lorsque vous faites d'ailleurs référence aux capacités des TPE à pouvoir exprimer leurs besoins, c'est précisément par ce dispositif que nous espérons répondre, puisque les chambres étant déjà mobilisées et mettant déjà en œuvre cette collecte auprès des entreprises, c'est à nous d'être des traducteurs et des facilitateurs de la traduction en formation. Parce que ce qui nous a été dit aussi souvent, c'est l'expression du besoin effectivement pour une TPE, mais c'est aussi la traduction de ce besoin en compétences et en actions de formation qui est difficile. Et c'est là où la collectivité intervient et veut intervenir de manière beaucoup plus dynamique. Et c'est pour cela aussi que je l'ai mis en parallèle, mais j'aurais pu le mettre en parallèle avec d'autres outils, avec la nécessaire refonte de notre gestion du PRF, proprement des actions de formation de la Collectivité qui l'accompagne. Mais c'est un maillon du dispositif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>13</sup>

**\* Raportu n° 250 : Prughjettu di Ricerca à titulu di u CPER - Prughjettu « Gerhyco » Gestione raghjunctata di e Risorse in acqua è ambienti acquaticchi à l'interfaccia trà Muntagna è Litorale - Mantenimentu funziunale di i servizii idr'ecusistemichi isulani in Corsica »**

**\* Rapport n° 250 : Projet de Recherche au titre du CPER - Projet « Gerhyco : Gestion raisonnée des Ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne-littoral - Maintien fonctionnel des services Hydro-écosystémiques insulaires en Corse »**

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez donc la parole pour nous présenter ce rapport.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/290 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Ce n'est pas moi qui ai choisi le titre, désolée... J'aurai fait plus court...

C'est un projet porté par l'Université de Corse qui s'inscrit dans notre stratégie de recherche et innovation adoptée par notre assemblée.

C'est aussi le choix affiché d'investir dans la recherche, d'investir fortement dans la recherche.

Vous voyez que la participation de notre collectivité est importante et que les travaux qui seront entrepris sont aussi importants, et je le souligne en présence du Président de l'Office hydraulique : ce sont des travaux qui sont menés en collaboration avec l'Office hydraulique sur des questions fondamentales de la caractérisation de l'eau et des ressources associées face aux changements globaux (anthropiques et climatiques), et on sait combien en contexte insulaire, ils sont importants pour la gestion de l'eau, la valorisation de l'eau et des ressources insulaires associées.

C'est une stratégie scientifique originale qui est mise en place et que nous sommes aujourd'hui heureux d'accompagner par ce soutien à ce projet.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu in favore, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Qui veut intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Ce rapport pourrait paraître anodin, en réalité lorsqu'on va au fond des choses, puisqu'on ne peut que partager évidemment les domaines de recherche de l'Université de Corse, ça pose d'abord un problème de fond. On signe des conventions tripartites et après, respectueux que nous devons être de l'autonomie des établissements de recherche, d'une certaine façon on laisse filer.

Je veux bien entendre qu'il y a une collaboration, et je l'espère, du reste on ne peut pas en attendre moins, avec l'Office hydraulique. Ceci dit, quand on s'intéresse un peu au domaine de l'eau et qu'on lit un peu en profondeur, c'est le cas de le dire, ce rapport, ne serait-ce que le titre, il montre quoi ?

Il montre qu'il s'agit de travailler sur des masses d'eau douce qui sont profondes et d'étudier un peu l'interface qui existe entre les eaux salées et les eaux douces.

On pourrait attendre d'un projet qui va impacter notre collectivité à hauteur de sommes conséquentes, on parle de 1 M€ pour notre collectivité, le reste étant à la charge de l'État, puisqu'on est dans le cadre d'un contrat de plan, qu'on aille un peu plus loin sur les véritables enjeux.

Est-ce que ce rapport est à la hauteur des enjeux tels qu'ils ont été formulés par le SDAGE ? Je m'interroge.

Est-ce qu'il est opportun d'engager plus de 1,7 M€ alors que le château d'eau de l'île, on le sait, ce n'est pas forcément sur l'interface eau salée/eau douce que les choses se passent, c'est en montagne, c'est dans le rural, c'est là que la ressource se recharge, sur les lacs, les sources.

Sur ces points, rien ou si peu.

Sur les autres surfaces, rien ou si peu.

Sur l'ensemble de nos barrages, rien ou si peu.

Sur l'impact des changements climatiques, rien ou si peu...

Je ne vais pas me livrer à un inventaire à la Prévert.

Sur le volet qualitatif, on l'a évoqué ce matin très rapidement, le Président de l'Office hydraulique a eu le loisir d'effleurer le sujet des cyanobactéries ; je pense que c'est un sujet prégnant aujourd'hui qui, compte tenu de la sensibilité que l'opinion manifeste à l'égard de ces dangers, méritait à mon avis qu'on se penche sur une étude de ce prix-là.

J'ai envie de dire que dans ce qui nous lie à l'Université sur ces sujets d'importance, je pense qu'il serait de bon aloi que nous renforçons vraiment des liens, tout en étant respectueux de l'autonomie des instituts de recherche. C'est un rapport coûteux qui entraîne de notre part un certain nombre de réserves.

Quant à l'investissement que nous devons consentir, au regard des enjeux qu'on formule depuis cette maison, on a l'impression qu'entre le domaine de recherche qui est celui de l'université, qui n'est pas en cause évidemment, le montant qu'on y consacre et les enjeux qu'on passe notre temps, beaucoup de temps, à formuler ici, il y a un écart qui de notre point de vue est bien trop significatif.

C'est pour cette raison que nous émettons un avis très réservé sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Donc, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

M. le Conseiller, je veux bien entendre vos réserves, mais vous avez peut-être une lecture assez réductrice.

Je n'ai pas les compétences scientifiques dans le domaine pour répondre sur la rencontre des eaux douces et de l'eau salée, de ce que ça peut comporter comme implication scientifique. Mais pour avoir échangé sur les différents projets avec l'Université et avec des scientifiques sur ces questions-là, les implications qui nous

ont été présentées vont bien plus loin que l'approche réductrice, la lecture réductrice que vous venez d'en faire.

Pour l'instant, je me fonderai sur les considérations des scientifiques de l'Université de Corse sur ce sujet, des échanges qu'il y a eus avec l'Office hydraulique.

Effectivement, et vous avez raison de dire que nous investissons beaucoup, qu'il nous faut porter un regard sur les projets sur lesquels nous investissons et c'est ce que nous faisons.

Dans la convention tripartite d'ailleurs, un certain nombre d'axes stratégiques sont développés dont celui de la gestion de l'eau, bien évidemment.

Que donc, découlant de cette convention tripartite, il faudra aussi que nous soyons attentifs aux retours sur les problématiques qui nous touchent, d'où les implications et les participations des offices et agences concernés. Sur cela, je peux partager votre propos, sur le suivi et sur les résultats attendus. Mais sur les considérants scientifiques, la présentation qui nous a été faite va beaucoup plus loin et répond à des problématiques que vous avez évoquées, notamment une partie des problématiques, parce que je vous l'ai dit, je ne vais pas aller aussi loin dans les considérations scientifiques, mais pose un certain nombre de problématiques qui répondent au changement notamment anthropique en Méditerranée, mais aussi pour nos ressources en eau.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Xavier LUCIANI**

Je vais compléter quand même l'intervention de ma collègue.

Nous sommes impliqués, l'Office de l'environnement, l'Université de Corse, et l'Office d'équipement hydraulique. Ce projet avait été voté au contrat de plan dans la mandature GIACOBBI, c'était en fin de mandature 2015. Et ce dossier, nous l'avons repris, parce qu'il ne nous convenait pas, pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas l'Office de l'environnement et l'Office hydraulique notamment dans ce projet et qu'on voulait absolument faire un projet qui soit pluriel, avec des acteurs, les offices et faire un lien avec l'université : la recherche au service de l'action, y compris de l'Exécutif puisqu'on était sur une problématique qui concernait à la fois

l'état des masses d'eau littorale et autres, et qu'il y avait donc une implication déjà parallèle de nos offices sur ce thème-là.

Donc, la recherche, à mon avis... On a réfléchi, bien sûr. On s'est dit « qu'est-ce qu'on fait ? » : on a reformaté le projet, on a fait deux grosses réunions d'ailleurs avec les offices et l'université, dans ces locaux (salle 5) et on a reformaté le projet de manière à ce qu'il soit véritablement opérationnel, qu'il puisse demain servir à l'action que nous menons dans les différents domaines.

Vous savez bien, et c'est en rapport avec le SDAGE, totalement en rapport avec le SDAGE, c'est en rapport avec tous les défis que nous menons en matière de résolution des causes et des effets du changement climatique. C'est carrément un corollaire, ou en tous les cas un appui incontestable pour nous dans la recherche et l'innovation pour justement répondre à un certain nombre d'impératifs.

C'est en lien aussi, parce qu'ils ont participé... Ce n'est pas un projet isolé. Des gens qui ont travaillé ou qui travaillent sur Gerhyco aujourd'hui, ce sont des ingénieurs de chez nous et en plus, il y a aussi le fait que les mêmes sont dans le comité de bassin et ont élaboré avec nous le plan d'adaptation au changement climatique pour la Corse., les mêmes qui travaillent au SDAGE, les mêmes qui ont fait hier matin avec moi à Corti, lors du comité de bassin, un état des lieux transitoire sur le SDAGE 2016-2021. Donc, c'est quelque chose qui s'intègre parfaitement à la stratégie aujourd'hui de défi de la Corse face au changement climatique.

Et pour nous, il fallait absolument que l'Université rentre de plain-pied dans ce défi, qu'elle soit (et ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière) véritablement au service de ce que nous essayons de mettre en place.

Je prends un exemple simple : les cyanobactéries. Je ne vais pas parler des heures, mais c'est passionnant. A l'heure où on parle, on a en a parlé hier matin avec Antoine ORSINI, puisque c'est un hydrobiologiste, pas un hydroclimatologue, nous avons des hydroclimatologues, Jean-Louis je te regarde, à l'Office hydraulique, qui arrivent quand même aujourd'hui à travailler sur les prévisions aussi et sur les possibilités hydriques de ce territoire.

Sur les cyanobactéries, on a fait un pas en avant extraordinaire, parce qu'on avait, nous, un schéma départemental 2B de vigilance et de surveillance, aussi bien entendu de contrôle des cyanobactéries sur un certain nombre de plans d'eau, à l'heure où on parle, par l'action de l'Exécutif et des offices, nous avons réussi avec

l'ARS et l'État à mettre en place un schéma territorial de traitement des cyanobactéries.

Nous avons aujourd'hui donc, des analyses qui sont transmises simultanément à l'ensemble des services (DREAL, DDTM, ARS, État, Office, etc.). On a mis aujourd'hui mis en place un système qui n'existait pas avant nous.

Je reviens à Gerhyco pour finir. Ça continue. Quand on est sur une route, on découvre des choses et on se rend compte que le monde universitaire aujourd'hui est pratiquement en relation étroite avec ce que nous faisons. En même temps, je précise aussi qu'on a aujourd'hui 6 alternants de l'Université de Corse dans nos offices qui travaillent justement et à Gerhyco et aux cyanobactéries, et à l'ensemble des effets du changement climatique.

En gros, on est en train de mettre l'Université au service de la Corse et les offices au service de l'Université.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>14</sup>

(Abstention du groupe Per l'Avvene)

Rapport suivant :

**\* Rapport n° 251 : Ripartizione di i crediti delegati da u Statu per l'acquistu di libri sculari destinati à i sculari di collegiu è di u stabilimentu regiunale d'insignamentu adattu (EREA) per l'annata sculare 2019-2020**

**\* Rapport n° 251 : Répartition des crédits délégués par l'Etat à l'académie pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) pour l'année scolaire 2019-2020**

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/291 AC



**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

M. le Président,

Il s'agit donc, pour la rentrée 2018-2019 et 2019-2020, de l'achat de manuels car vous savez que pour la rentrée 2018-2019, ils avaient été limités aux compléments de collections, puisque réforme oblige.

S'agissant de la rentrée scolaire 2019-2020, il convient de couvrir le coût des achats complémentaires dans les collèges qui s'appêtent à accueillir davantage d'élèves, et d'autre part, conformément aux besoins exprimés par certains établissements, de pourvoir au renouvellement de licences numériques qui s'avère plus important cette année.

La dotation affectée s'élève à 93 072 € et la répartition est annexée au rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu favurevule, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>15</sup>

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 252 : Cambiamentu di u nomu di u liceu d'insignamentu agriculu di Sartè : « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 252 : Changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il s'agit du changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « U Rizzanese ». Le nom souhaité par la communauté éducative, de par son conseil d'administration qui s'est prononcé est : CAMPUS AGRI CORSICA « U RIZZANESI ».

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette initiative.

Il est également porté à votre connaissance (nous avons eu un échange en commission) que le conseil municipal de Sartè s'est prononcé pour que le nom de la commune d'implantation apparaisse et a proposé la dénomination suivante : CAMPUS AGRI CORSICA « SARTÈ ».

Pour arriver à un consensus des 2 propositions :

**CAMPUS AGRI CORSICA « U RIZZANESE/SARTE ».**

Comme ça on répond à la demande de la communauté éducative, c'est ce que je vous propose, mais on répond aussi à la demande du conseil municipal qui a formulé sa volonté de garder « Sartè ».

**Alors, CAMPUS AGRI CORSICA « U RIZZANESE/SARTE.**

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/292 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable (non-participation du groupe Andà per Dumane, Abstention de M. GHIONGA et du groupe PNC).

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président.

Mme la Conseillère exécutive, merci pour cette présentation.

Le lycée agricole de Sartène est un outil de qualité, je voulais le rappeler, qui est connu dans la région Alta Rocca, Sartenais, Valinco, Taravu et bien au-delà, et qui reçoit des étudiants du continent. Donc, c'est un outil de qualité.

Je voulais saluer ici dans notre assemblée la communauté éducative, les agents du lycée agricole et ceux qui font tourner l'exploitation car ils travaillent très souvent dans des conditions difficiles.

Alors, aujourd'hui, vous nous proposez de changer le nom du lycée agricole...

(Brouhaha).

Il nous est proposé, je rectifie, de changer le nom du lycée agricole. Alors, moi, je répondrai « pourquoi pas ». Mais je considère que ce n'est pas une priorité. Je pense que cela a un coût. Il y a quand même les logos, les panneaux, les étiquettes qui vont servir aux produits d'exploitation, alors qu'il y a des difficultés au lycée agricole, que ceux qui travaillent justement la terre et qui sont sur l'exploitation ont du matériel qui date des années 80, donc il y a quand même des problèmes. Et je ne pense pas que le fait de changer de nom va résoudre ces problèmes.

Sans compter la verrue environnementale, et je cite l'association « A Funtanedda » de Levie, qui est à l'entrée du lycée agricole. C'est l'ancien centre de formation des apprentis qui est devenu un squat, qui est en ruine, qui est tagué. Les portes et les fenêtres ont été enlevées. Nous entendons régulièrement sur les ondes de nos radios la population appeler pour parler de ce problème. C'est une décharge à ciel ouvert.

Donc, je considère, et notre groupe, concernant ce changement de nom, fera une non-participation car je pense qu'il faut d'abord résoudre des problèmes. Je sais que votre majorité a travaillé et s'est déjà engagée sur le lycée agricole, mais on changera de nom... On peut même l'appeler pour faire plaisir au Maire de Sartè « U Palazzu di Sartè », si cela lui fait plaisir. Mais je pense qu'il faut travailler encore au lycée agricole, mettre les moyens et nous changerons peut-être le nom du lycée.

Je vous remercie.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Mme la Conseillère, je peux adhérer sur un certain nombre de points que vous avez évoqués. Or, il y a peut-être une petite incompréhension. C'est le conseil d'administration, ce n'est pas une proposition du Conseil exécutif que de changer le nom du lycée agricole de Sartè.

En revanche, le Conseil exécutif est saisi et doit obligatoirement délibérer et proposer à votre assemblée de délibérer plus exactement, pardonnez-moi, sur cette saisine du conseil d'administration.

En même temps, lorsqu'il y a un changement de dénomination, le conseil municipal se prononce à son tour et nous avons souhaité, par honnêteté envers notre assemblée, vous faire part de la demande du conseil municipal et faire une proposition qui pouvait répondre aux deux exigences : l'une, de voir apparaître « Rizzanese », et l'autre de voir apparaître aussi « Sartè ».

Sur la question des priorités sur le lycée agricole, vous en avez évoqué un certain nombre. Vous savez que nous nous y sommes rendus à plusieurs reprises, que nous avons mis en place un calendrier de travaux sur le lycée agricole, que des travaux ont été réalisés, que des travaux vont l'être aussi, que nous travaillons aussi sur la création d'une sorte de pépinière pour que nos jeunes agriculteurs puissent travailler dans de bonnes conditions (je dis « pépinière », dans le sens des pépinières d'entreprises). Et qu'également, nous travaillons à la modernisation de

l'ensemble des outils, parce que vous le rappelez, à juste titre, c'est une question absolument importante puisque nous l'avons évoquée dernièrement avec le lycée agricole, nos jeunes ne peuvent pas devoir se former sur des outils qu'ils ne rencontrent même plus sur les exploitations sur lesquelles ils se rendent, sinon on est en décalage sur la formation. Donc, ce sont des choses que nous avons pris, nous, en compte.

Mais, sur la question de la priorité, simplement ce n'est pas le Conseil exécutif qui en fait une priorité, mais c'est le Conseil exécutif qui est tenu de vous saisir à la demande du conseil d'administration.

### **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas le Conseil exécutif, mais c'est quand même le Conseil exécutif qui dépose le rapport et qui le soutient. C'est pour savoir, car nous, nous soutenons le Conseil exécutif, donc nous voulons savoir si nous allons voter...

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Qui le soutient et qui vous fait la proposition pour arriver à converger sur le conseil d'administration et, parce que la question est là aussi, sur le conseil municipal, et qui vous propose donc une solution de médiation qui soit la prise en compte des deux propositions : celle du conseil d'administration et ajoutée, celle du conseil municipal. Ça, c'est la proposition du Conseil exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

En principe, ce n'est pas trop comme cela que ça se passe, mais comme nous sommes devant une affaire très compliquée, même si on nous dit qu'elle n'est peut-être pas essentielle, en tout cas elle a provoqué un certain émoi, donc nous allons refaire un tour.

Nous allons d'abord donner la parole à Jean-Jacques LUCCHINI, qui l'a demandé en premier, et ensuite à Jean-Charles ORSUCCI.

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Déjà, je voudrais savoir si je peux intervenir en tant que Président du Conseil d'administration du lycée agricole de Sartène ?

**Le Président TALAMONI**

Je ne suis pas certain que ce soit très orthodoxe, mais d'un autre côté je ne suis pas sûr que vous feriez l'objet de poursuites pénales pour l'affaire du changement de nom...

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

C'était juste pour éclairer un peu les débats, parce qu'on peut quand même expliquer...

**Le Président TALAMONI**

Apparemment, si c'est une proposition que vous avez portée vous en tant que Président du Conseil d'administrations, ça ferait un peu mélange des genres que vous interveniez à nouveau en tant qu' élu territorial...

Je pense qu'il vaut mieux que vous vous absteniez si c'est vous qui avez porté cette...

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Je m'abstiens alors.

**Le Président TALAMONI**

Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président de déroger. Si vous m'aviez refusé, je ne m'en serai pas offusqué pour autant, mais c'est gentil de votre part de me donner la parole.

**Le Président TALAMONI**

Je suis un Président débonnaire, vous le savez.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

On veut juste dire que notre groupe va apporter son soutien à la proposition de l'Exécutif qui nous paraît être la plus raisonnable ; à savoir, entendre à la fois la commune de Sartène et le lycée agricole.

Je pense que les enjeux financiers ne sont pas... Là aussi, il faut les ramener à leur juste valeur. Vous verrez un peu plus tard, dans l'étude des rapports, nous serons un peu plus sévères à un autre moment.

Là, je pense que nous devons valider ce choix. Et c'est vrai qu'il semble aussi que l'Exécutif, et on s'en félicite, ait choisi de prendre le taureau par les cornes, si on peut s'exprimer ainsi en matière agricole, concernant le lycée de Sartène et on ne peut que s'en féliciter.

### **Le Président TALAMONI**

Je préfère rappeler que ce que nous venons de faire, c'était à titre exceptionnel ! Ce ne sera pas tous les 3 jours que nous allons revenir après l'allocution finale du Conseil exécutif.

Mais je dois donner la parole à nouveau à Josepha GIACOMETTI-PIREDDA-PIREDDA pour qu'elle confirme que tout bien considéré, ce rapport est le bon.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

CAMPUS AGRI CORSICA « SARTE/ RIZZANESE ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons maintenant voter sur ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.<sup>16</sup>**

(Non-participation du groupe Per l'Avvene ; M. Jean-Jacques LUCCHINI absent).

Je vous remercie.

\* **Raportu n<sup>u</sup> 282** : Mudifica di a struttura pedagogica generale di u sicondu gradu pè a rientrata sculare 2020-2021

\* **Rapport n° 282** : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2020-2021

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/293 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Il s'agit donc de valider la modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine, et certains dispositifs, vous le voyez, sont effectifs dès cette rentrée :

- d'une part, par la prise en compte des projets de création de sections nouvelles;
- d'autre part, par l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs d'enseignement déclinés dès la rentrée 2019 dans les établissements par le Rectorat au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle.

C'est un rapport récurrent, bien évidemment, où chaque année nous rappelons les compétences qui doivent être celles de notre Collectivité en matière de négociations des moyens de l'Académie de Corse.

Nous avons obtenu une réponse il y a quelques jours, suite à un échange avec le Ministre de l'Éducation nationale sur la négociation des moyens. Nous sommes renvoyés une nouvelle fois au droit commun des régions : on nous invite à négocier avec le Rectorat dans les prochaines semaines.

Nous le répétons et le réitérons encore une fois, l'esprit du transfert de compétences, tel qu'il a été opéré dans ce domaine, commande au Président du Conseil exécutif de négocier directement avec le Ministère, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

**Le Président TALAMONI**

Il y a, s'agissant de ce rapport, un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances.



**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. <sup>17</sup>**

**SISTEMI D'INFURMAZIONE/ SYSTEMES D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 246** : Approvu di l'aghjustu n° 1 à l'appicciu relativu à u prughjettu Gertrude II (lugiziali destinatu à l'inventariu di u patrimoniù culturali) - Assistenza, Mantinimentu è Evuluzioni

\* **Rapport n° 246** : Approbation de l'avenant n° 1 à l'annexe relative au projet Gertrude II (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - assistance, maintenance et évolutions

**Le Président TALAMONI**

Vous nous présentez Gertrude.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Après Gérhyco, Gertrude.

Le projet GERTRUDE est relatif à l'assistance, la maintenance et les évolutions du logiciel GERTRUDE utilisé par la direction du Patrimoine pour l'inventaire du patrimoine culturel.

L'avenant qui vous est proposé vise à redéfinir les dispositions financières du projet ; le périmètre des prestations attendues restant inchangé.

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/294 AC

Il y a toute une annexe qui vous a été présentée.

Compte tenu des intentions d'engagement sur le projet annoncées par les Régions membres de la centrale d'achat à laquelle est rattaché le dispositif Gertrude (c'est un peu technique), la participation financière maximum de la Collectivité de Corse est évaluée, sur 2 ans, à :

- 16 700 € TTC pour les prestations de maintenance corrective et de transition sortante,
- 38 000 € TTC pour les prestations de maintenance évolutive.

Pour un total de crédits de 54 700 € TTC.

Donc, je rappelle, c'est un outil d'inventaire du patrimoine culturel.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Noi, ùn n'avemu miccu avisu, ùn hè micca statu presentatu stu raportu.

**Le Président TALAMONI**

Ah bon ? Un hè micca bè !

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>18</sup>

Comme nous sommes à l'heure prévue pour le dîner, c'est ce qui est convenu avec le traiteur, nous allons peut-être suspendre la séance et la reprendre dans une heure.

**La séance est suspendue à 20 h 35 et reprise à 22 h 20.**

**Mme Mattea CASALTA préside la séance.**

**Mme Mattea CASALTA**

La séance est reprise, Mme FAZI, s'il-vous-plait, vous pouvez peut-être commencer.

**SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTE**

**\* Raportu n° 253 : Aghjustu à a convenzioni quattru dipartimentali di u Pumonti rilativa à a mediazioni famigliali è à i lochi di scontu**

**\* Rapport n° 253 : Avenant à la convention-cadre départementale du Pumonti relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre.**

**Mme Bianca FAZI**

En fait, nous avons déjà une médiation familiale qui est gérée par la FALEP, qui permet donc d'avoir un médiateur familial agréé, qui intervient dans le cadre d'entretiens confidentiels, afin de favoriser la communication et d'aider à la gestion de conflits dans le domaine familial étendu.

La Collectivité contribue au financement de cette mission à hauteur de 15 000 € par exercice budgétaire.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous avons un rapport de la commission sociale, Mme SANTUCCI.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/295 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien, très rapide. Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Non pas d'intervention. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 254 : Cunvenzione trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità di Cumune Fium'Orbu è Castellu è l'associu di u cerculu di i nutadori di u Fium'Orbu pè a realizazione di riunione d'apprunteraà a nascita in pissina**

**\* Rapport n° 254 : convention entre la Collectivité de Corse, la communauté de communes Fium'orbu-Castellu, et l'association du cercle des nageurs du Fium'orbu pour la réalisation de séances de préparation à la naissance en piscine.**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit effectivement d'actions de prévention médicosociale en faveur de femmes enceintes. Donc, elle propose cette année des actions sur le territoire de Bastia, à la piscine de la Carbonite et également sur la Plaine-orientale et donc sur le Fium'orbu-Castellu.

Nous espérons également faire cette action sur le territoire d'Aiacciu. Cette convention est annexée au présent rapport. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport écrit de la commission sociale, Mme SANTUCCI.

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/296 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Parfait, et nous avons un rapport oral de la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

À favore.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. Alors on me dit que nous avons des conseillers communautaires, Mme SIMONI, docteur BENEDETTI, s'il vous plaît, si vous voulez ne pas participer au vote. Merci. Le secrétariat général note que vous quittez l'hémicycle.

Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Non pas d'intervention. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

Rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 255** : Suvvenzione annuale di funzianamentu à l'Associu di fraiutu di e persone ammesse in prutezzione di a zitellina di Corsica

\* **Rapport n<sup>o</sup> 255** : subvention annuelle de fonctionnement à l'association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse.

Là aussi nous vous écoutons, s'il-vous-plaît.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. C'est une association qui a pour vocation d'accompagner les anciens pupilles de l'Etat et les jeunes gens qui sont sortis du

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/297 AC

dispositif de l'aide sociale à l'enfance dans leur projet de vie et particulièrement sur le plan de l'intégration sociale et professionnelle.

C'est une association qui repose sur l'intervention de bénévoles, elle est un partenaire naturel de la direction de la protection de l'enfance de la Collectivité.

Elle intervient aussi dans la représentation d'un de ses membres au sein de la commission d'agrément en vue de l'adoption de la Collectivité de Corse et au sein du conseil des familles des pupilles de l'Etat.

Elle peut aussi octroyer des prêts d'honneur, des secours d'urgence, des dots, des primes diverses.

C'est une association qui fonctionne depuis 2001, et nous avons une subvention qui est d'un montant de 20 000 € qui pourrait être allouée par la Collectivité et qui est imputée sur le budget de la direction de la protection de l'enfance. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons des rapports, commission sociale ? Avis favorable. Et, commission finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Listessu avisu.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention? Non. Donc, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 256 : Azzioni di sustegnu à a parentalità in dirizzioni di i moda d'accoglienza prima zitiddina**

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/298 AC

**\* Rapport n° 256 : action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance.**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, nous avons pour mission au sein de la PMI, le contrôle et l'accompagnement des lieux d'accueil, qui sont des maillons importants dans le soutien à la parentalité.

Dans cette action, nous avons défini un plan multidimensionnel de prévention et le développement d'une culture de la prévention qui doit se faire dans une approche globale de la promotion de la santé, physique, sociale et mentale.

Dans le cadre de ce développement des compétences psychosociales, l'une des pistes de travail retenue puisqu'il s'agit d'accroître les facteurs d'amélioration et de maintien de la santé, à la fois par le développement d'aptitudes individuelles, mais également par une action sur les environnements de vie.

Les structures d'accueil sont des lieux où l'environnement et l'accompagnement des enfants doivent être bienveillants et sécurisés. Tous parents en difficulté ou non, peuvent y trouver un soutien à la parentalité.

Une action de prévention à destination des parents, sous forme d'exposition de cinq parties en huit panneaux, sur le thème « Qu'est ce qui se passe dans sa petite tête ? » a été conçue par IREPS d'Auvergne Rhône Alpes. C'est une exposition qui relate une situation au quotidien, les ressentis et pensées des parents, comment l'enfant vit la situation compte tenu de la maturité de son cerveau, ainsi qu'une piste de solution avec des conseils.

Le personnel en lien avec la petite enfance est formé à la présentation et à l'utilisation de cet outil.

Cette action permettra de renforcer les liens existants entre la PMI et les structures d'accueil, et d'ainsi harmoniser la formation des professionnels.

L'accompagnement des familles se veut ainsi complémentaire des autres composantes de l'accueil. Il s'agit de partir non d'une conception idéale de la parentalité, mais des situations de vie réelle.

Aider les parents à répondre aux besoins de leur jeune enfant est le levier le plus généraliste et le plus puissant de l'action publique en matière de soutien à la parentalité.

Elle sera traduite également en langue corse, j'avais oublié de le rajouter.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

C'est essentiel pour nous. Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avisu favurevule.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Qualchi sià vuleria intervenu ? Micca.

Alors, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>22</sup>**

Rapport suivant :

\* **Rapportu n<sup>u</sup> 257 : Prughjettu di stabilimentu di a ciucciaghja Letizia**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 257 : projet d'établissement de la crèche Laetizia.**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. La Collectivité gère en gestion directe la crèche Laetitia, il s'agit d'un formidable outil éducatif qui contribue au développement de l'enfant. Nous voudrions en faire une vitrine pour la Collectivité.

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/299 AC



Le nouveau projet d'établissement de la crèche s'ancre à la fois dans la continuité du service proposé depuis sa création de par son emplacement et son histoire, mais aussi dans l'innovation et la modernité, par son projet pédagogique et sa volonté de s'inscrire dans ce qui apparaît comme un facteur essentiel du développement de l'enfant au travers du vivre ensemble, la patrie d'un bilinguisme maîtrisé.

La culture de la bienveillance est le principal fil conducteur de la prise en charge globale des enfants et de la parentalité.

Aujourd'hui cette crèche compte 24 employés pour un agrément d'une capacité d'accueil de 50 enfants, elle est financée par la Collectivité de Corse, la CAF de la Corse-du-Sud ainsi que les parents.

C'est actuellement la seule structure que nous avons en sein de la Collectivité.

L'ensemble du personnel propose des activités d'éveil, de jeux libres, des activités dirigées, une des spécificités est de compter parmi son personnel un cuisinier ce qui permet d'être attentif à la qualité des repas, à leur valeur nutritionnelle, ainsi qu'à l'alimentation des enfants dans un contexte culturel.

Cette crèche est également ouverte sur l'extérieur, puisqu'elle s'investit dans la formation professionnelle, elle accueille ainsi des apprentis en préparation du certificat d'aptitudes professionnelles, cuisine, petite enfance, des étudiants en soins infirmiers et en auxiliaire de puériculture. Elle contribue ainsi à la formation et à la qualification des jeunes.

Le projet éducatif est un document de base dont l'objectif est de présenter non seulement la structure, son fonctionnement, ses missions mais aussi de présenter les orientations éducatives, les différents temps de vie au quotidien des enfants accueillies dans chaque section.

L'équipe éducative a souhaité faire évoluer l'existant en matière de bilinguisme. Le personnel a réfléchi, avec l'aide d'intervenants extérieurs et la participation des parents pour coconstruire un projet de bilinguisme à la fois sur la durée et nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la formation in situ s'effectuera à partir de janvier et sera effectuée par le CNFPT.

La crèche constitue un espace privilégié, puisqu'elle permet aux jeunes enfants de développer leurs moyens de communication, de favoriser l'intégration et d'aborder la transmission culturelle à travers la langue.

Ce projet, construit sur trois ans, met la langue corse au premier plan de l'activité de la crèche et à vocation à évoluer vers une crèche immersive.

Le présent rapport vous propose d'approuver les quatre axes d'orientation de la structure multi accueil, le projet social (tout est décliné dans les annexes), le règlement de fonctionnement, le projet éducatif, le projet pédagogique qui sont joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Nous avons un rapport de la commission sociale et ensuite nous aurons des amendements, déjà le groupe Corsica Libera en a déposé 6. Donc, on écoute Mme SANTUCCI pour le rapport de la commission.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable avec non-participation des groupes Andà per Dumane et Corsica Libera.

**M. Mattea CASALTA**

Alors, j'imagine que le groupe Corsica Libera va intervenir pour présenter ses amendements. Nous vous écoutons, Mme la Conseillère.

**Mme Laura-Maria POLI**

Merci. En principe c'était Mme BURESI qui a travaillé sur ce rapport et sur ces amendements, donc je vais effectivement les présenter.

Alors, le premier amendement c'est sur la page 2 du rapport, second paragraphe, ce sont beaucoup d'amendements sur la forme, donc : « ajouter « immersif » après « projet pédagogique » et supprimer « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

Ensuite page 3 du rapport : remplacer « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

Deuxième paragraphe : ajouter au début « Depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015 » et remplacer « la promotion et la valorisation de la langue par : « la normalisation de la langue ».

Et supprimer : « construit sur 3 ans » et remplacer : « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » par « pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans ».

Et Vannina BURESI est là et elle va vous présenter la suite des amendements.

**Mme Vannina ANGELINI-BURSEI**

Mi scusu, dunche Laura-Maria a n'a presentatu unu.

Donc l'amendement 2 : concernant l'article 1<sup>er</sup>, dans le projet de délibération, remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

L'amendement n° 3 : dans l'annexe 1 - page 3 : remplacer « l'influence culturelle » par « l'identité linguistique ».

Rajouter après : « favoriser le bilinguisme » « des enfants par la mise en place de l'immersion linguistique ».

L'amendement n° 4 : dans l'annexe 3 à la page 2 : rajouter en fin de la partie « personnel encadrant », la phrase : « la certification de la compétence en langue corse de tous les agents est un objectif stratégique du projet d'établissement ».

L'amendement n° 5 : dans l'annexe 4 à la page 1, dans le titre : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

Alors, je ne sais pas si je dois faire une explication maintenant ou à la fin de la présentation de tous les amendements, pourquoi on a amendé ce rapport et surtout sur quoi on s'est basé pour le faire. Je ne sais pas, maintenant je peux continuer la lecture de chaque amendement et faire une explication après.

**Mme Mattea CASALTA**

Oui, peut-être que ça sera plus simple, de toute façon l'explication elle est basée sur tous ces amendements et le motif est le même pour tous, j'imagine.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, dans l'amendement n° 5, à la page 1, dans le titre : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

En commission sociale lors de la première présentation de ce rapport pour la session du mois de juillet quand on avait demandé à ce que le rapport soit renvoyé, c'est parce qu'au niveau de la commission ad hoc on avait fait un travail sur les crèches, donc on avait réalisé des auditions. On avait notamment reçu, après la lecture de ce rapport, la directrice de la crèche du Laetizia, en lui disant que notre souhait était d'aller plus loin, que le bilinguisme ne nous satisfaisait pas, comme c'était notre crèche, comme elle nous appartenait, et par rapport à tout le travail que nous avons fait au sein de la commission ad hoc, on voulait que cette crèche soit la première crèche immersive pour montrer l'exemple, tout simplement.

Et puis, on s'est basé sur le travail qui été fait notamment par u serviziu di a lingua et Saveriu LUCIANI, sur l'expérimentation en maternelle de l'immersion, on se disait qu'il était logique que ce travail-là se fasse aussi à la crèche puisque ces enfants-là étaient susceptibles après de poursuivre l'immersion dans les classes de maternelle.

Voilà c'était un peu l'explication que je voulais donner et vous présenter donc ces amendements qui font suite aux travaux de la commission ad hoc et des échanges que nous avons pu avoir avec u serviziu di a lingua, avec Saveriu, mais également aussi avec CANOPE et avec la directrice quand nous l'avons reçue.

Donc, je reviens à l'amendement n° 5, dans le premier paragraphe, il faut rajouter au début : « depuis l'adoption du plan lingua 2020 » ; et remplacer « promotion et la valorisation » par « la normalisation ». Rajouter : « corse » après « langue ».

Paragraphe 2 : remplacer « de bilinguisme » après « projet » par : « éducatif d'immersion linguistique ».

Remplacer : « ce projet met notre langue au premier plan de l'activité de la crèche et a vocation à évoluer vers une crèche immersive », par : « ce projet a pour finalité d'aboutir à une crèche immersive dans les 3 ans ».

Au paragraphe 3 : remplacer « ses moyens de communication » par « leurs répertoires linguistiques ».

Remplacer « d'aborder » par « de construire » et rajouter « linguistique et » après « transmission ».

C'est difficile d'énumérer tous ses amendements, si vous n'avez pas le rapport sous les yeux et si vous ne suivez pas.

Au paragraphe 6 : remplacer « réflexion sur » par « jouer et de réfléchir avec et sur la langue ».

Paragraphe 7 : rajouter « et culturel » après « social » ; remplacer : « que citoyen » par « qu'individu » ; rajouter « ou le cas échéant compenser » après « compléter ».

A la page 2, au paragraphe 2 : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion » et dans les « objectif », remplacer « sur » par « en ». Ajouter « immersive » après « crèche » et supprimer « ou la langue est la langue préférentiellement utilisée », puisque le but évidemment est que cette crèche soit bilingue et qu'elle ait vocation, sur 3 ans, à devenir la première crèche immersive.

Je ne vais pas continuer à énumérer tous les amendements parce qu'il y en a 6.

### **Mme Mattea CASALTA**

Très bien, de toute façon je pense qu'on a bien compris le sens de ces amendements, on les reprendra un à un pour, évidemment, les voter ou pas. Et là, on va donner la parole à Chantal PEDINIELLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, je vous remercie pour la présentation de ce projet d'établissement. C'est vrai qu'un projet d'établissement d'une structure multi-accueil se décompose souvent en quatre axes, vous l'avez rappelé : le projet social, le règlement de fonctionnement, le projet éducatif et le projet pédagogique.

Concernant le projet social, il présente bien la structure et il est conforme au texte.

J'ai noté, par contre, dans le règlement de fonctionnement, je pense que ce sont des erreurs ou des coquilles, parce qu'il est dit, tout au long de ce règlement de fonctionnement, que la crèche accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans, ensuite on nous dit qu'elle accueille des enfants de 3 mois à 4 ans et enfin de 3 mois à 3 ans. Donc, ça je pense que c'est à rectifier et la CAF va très certainement le souligner.

Il y a ensuite le projet éducatif qui présente bien le fonctionnement de la crèche, on parle donc de l'accueil régulier, un accueil occasionnel et les accueils d'urgence.

J'ai noté aussi dans l'accueil régulier, ce qui me gêne dans ce projet éducatif, c'est que la crèche dit qu'elle accueille les enfants minimum 5 heures par jour et entre minimum 2 jours et 5 jours par semaine.

Alors je rappelle que les structures multi-accueil, l'essence même de la structure multi-accueil, c'est la crèche qui s'adapte aux besoins de la famille, ce n'est pas la famille qui va s'adapter aux besoins de la crèche. Je m'explique : vous pouvez avoir une famille, une maman, qui vous demande un moyen de garde pour son enfant deux fois par semaine, imaginons que la maman est malade, elle va faire une dialyse deux fois par semaine, et elle vous demande 2 fois 3 heures. La structure ne peut pas lui dire : non, non Mme, je dois prendre votre enfant 5 heures et 3 fois par semaine. La crèche n'a pas le droit de faire ça.

Alors, même si notre Assemblée valide le projet d'établissement, je pense que la CAF peut retoquer cette manière de présenter le mode d'accueil régulier, on ne peut pas mettre un minimum d'heures et de jours de présence pour, on nous le dit dans le règlement, pour le bon de fonctionnement de la structure. Ça c'est donc pour le projet éducatif.

Concernant le projet pédagogique, je rejoins ma collègue Vannina pour le bilinguisme, mais surtout pour les crèches immersives. Je voulais rappeler que la crèche Laetitia ne sera pas la première crèche à être une crèche immersive. Ça se fait depuis longtemps, à Ajaccio la première crèche à pratiquer le bilinguisme c'était la crèche St-Jean, une crèche associative bilingue, elle n'est pas immersive. Les directeurs et les directrices des établissements, notamment dans le rural, n'ont pas attendu que vous arriviez aux affaires pour faire du bilingue, ça se fait depuis les années 2000, depuis qu'il y a eu les classes maternelle, les directeurs et les directrices d'établissements ont, avec les moyens du bord, je dirai, commencer à pratiquer et c'est une belle chose et c'est une bonne chose, et je vous soutiens pour vos amendements.

Donc, ça se fait dans le Valinco, ça se fait à Sartène, ça se fait à Levie et sur la Valinco c'est une crèche associative et c'est vrai que j'en parle parce que je la connais très bien, il y a un formateur qui vient toutes les semaines pour travailler avec l'équipe, on a les supports de CANOPE qui sont très bien, je voulais le signaler, les petites affichettes et le livre O Ghjù. Alors on verra qui est la première crèche immersive si c'est Propriano, Ajaccio ou ailleurs ! C'est un clin-d'œil !

Voilà, ça se fait depuis longtemps, il faut continuer, on en peut pas commencer, je dirai, à parler de bilingue dès la maternelle, on commence dès la petite enfance et je soutiens le projet.

Donc, concernant ce projet d'établissement, notre groupe votera pour, mais je vous mets en garde, j'ai bien peur que la CAF vous retoque pour le projet éducatif. Je vous remercie.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la Conseillère. Anne TOMASI avait demandé la parole et ensuite Romain COLONNA.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente. Je voudrais remercier les services d'avoir songé à inclure la langue corse dans le projet pédagogique de la crèche Laetizia, même si rejoindrai mes collègues sur l'importance de l'immersif particulièrement à ces âges-là. Quand on sait que la langue la plus difficile à apprendre quand on est à l'école est la deuxième langue, avoir deux langues maternelles permettrait de lever ces difficultés et d'ouvrir, non pas sur le bilinguisme mais sur le plurilinguisme.

J'avais également quelques amendements qui, je m'en excuse, ont été envoyés tardivement et qui donc n'ont pas pu vous être distribués pour l'instant mais qui, si vous en êtes d'accord, vous seront présentés à l'oral.

Dans l'annexe 4, section 2.3 - actions, ajouter : « tenir compte de la corsophonie des personnels au moment de l'organisation des plannings afin d'insérer un temps dédié à la langue corse dans la routine de tous les enfants ».

A la suite de « proposer un accueil signalétique bilingue », ajouter : « qui tient compte de la spécificité polynomique locale », je rappelle que nous sommes à Ajaccio et que le corse parlé à Aiacciu n'est pas le même celui parlé à Corti, à Bastia ou à Pruprià et que, par conséquent, avoir une signalétique spécifique qui tient compte de la richesse polynomique de la langue et de la spécificité locale, me semble important.

Et, ajouter « lors de nouvelles embauches, favoriser l'embauche de personnel corsophone nécessaire à la consolidation d'un emploi du temps prévoyant des temps dédiés à la langue corse ».

Je sais que l'embauche de personnel corsophone est un point très problématique du point de vue particulièrement de l'Etat et du contrôle de légalité. Il n'empêche que si l'obligation de la langue corse est correctement justifiée, notamment par une nécessité de service, il me semble que nous pouvons ici prioriser l'embauche de personnel corsophone.

Je consolide cet amendement dans la section 3.2 - moyens humains, ajouter : « favoriser l'embauche des personnels corsophones » et ajouter : « encourager les personnels déjà corsophones à participer à la formation de leurs collègues à la fois pour inciter les personnels corsophones à utiliser plus souvent la langue dans leur pratique professionnelle et permettre de mettre en place de nouvelles mécaniques de communication entre les personnels ».

Nous savons, à la fois d'expérience et par les études qui ont été faites par les sociolinguistes, qu'à partir du moment où une relation personnelle ou professionnelle a été créée autour d'une langue comme vecteur de communication, il est très difficile de passer à une autre langue vecteur de communication. Or, les personnels de la crèche aujourd'hui, travaillent ensemble depuis des années en parlant français, et si nous voulons qu'une nouvelle dynamique autour d'une autre langue se mette en place rapidement, il est important d'encourager la communication autour de cette langue et faire participer les personnels déjà corsophones à la formation de ceux qui ne le sont pas encore, me semble un bon moyen d'y arriver.

Enfin, nous souhaiterions créer une section 3.4 : suivi et évaluation en demandant la mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation et du suivi du projet corsophone. A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Très rapidement, à cette heure tardive. Ce matin on évoquait des questions de sémantique, je crois qu'elles sont aussi importantes dans le cadre de la crèche. Je ne voudrais pas que cette Assemblée fasse des confusions entre une initiation à la langue corse, entre parler corse de temps en temps, entre le bilinguisme ou entre parler de projets immersifs. L'immersion ce n'est pas le bilinguisme et le bilinguisme ce n'est pas une petite initiation à la langue corse ou coller une affichette sur un mur.



Je vous dis ça, je vous interpelle, mais c'est une interpellation collective, c'est que si l'on va, et je le souhaite profondément et je crois que je n'ai pas à vous faire la démonstration là-dessus, si l'on va vers un projet d'immersion, alors on doit collectivement tous prendre conscience que c'est le paradigme politique tout entier qui doit changer, être mobilisé au service de l'immersion.

Mais moi, je ne voudrais pas que l'on colle des concepts qui veulent dire ce qu'ils veulent dire et qu'on fasse le bilan au bout de quelques mois, dire : le bilinguisme en fait, ou l'immersion, on a collé une affiche sur un mur, je caricature à dessein, mais là on commence déjà dans nos interventions respectives, à mettre, j'ai presque envie de dire, je ne parle pas des amendements, je parle de nos interventions respectives, sur le même niveau le bilinguisme ou l'immersion ou l'initiation à la langue corse.

Si on parle d'immersion, alors c'est tous nos efforts qui doivent tendre vers ce projet parce que c'est véritablement un projet de société. Et, des crèches immersives en Corse je ne crois pas, en tout cas sur Aiacciu, je le dis très clairement, que ça existe.

Si nous on se fixe ce challenge-là, moi j'en serais très fier, très heureux et je le soutiendrai parfaitement et tous ici je crois, mais il faut bien qu'on ait conscience de ce dont on parle. Il ne faut pas que l'on sorte de cette... en disant qu'il y a déjà des crèches immersives ici ou non à Ajaccio il y a un bilinguisme parfait. Et, je rends hommage à tous les pionniers qui ont participé, souvent avec très peu de moyens et la seule force de leur conviction.

Mais soyons d'accord sur l'objectif politique et les moyens que l'on donne à cet objectif politique.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. La réponse de Bianca FAZI, ah non, Vannina BURESI veut reprendre la parole, on va la lui laisser bien volontiers.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente. Aghju intesu ciò ch'ella dicià a cullega Chantal, Anne di sicurà incu quale spartu ancu si cì sò duie o tre punti chì d'apressà mè dumandanu à essè più chjari, capiscu dunque u me cullegu Rumanu ch'aghju intesu è aghju intesu e dumande ch'elle postu u ghjornu di a cummissione a diretrice ch'ellu cunnosce in più postu chì mi si pare Rumane chì a zitella sià

ch'ella ciucciaghja, ghjè per quessa ch' avemu messu st'amendamenti, perchè ghjustà puntu ùn pudemu micca mette tutt'à bulegghju, ùn pudemu micca parlà di bisliguismu è parlà dopu d'immersione, ùn sapemu micca ciò chè no vulemu.

Dunque, hè per quessu ch'elli ci sò l'amendamenti nantà a furmazione perchè sapemu ch' tutti sforzi chè no divimu metti oghjè, è ghjè u nostru duveru di vale, ghjè nanta a furmazione, perchè l'avemu intesa a direttrice, sapemu ch' u persunale ci travaglia à ghjà in sta ciucciaghja un n'hè micca qualificatu à st'ora à puddè parlà in corsu a ghjurnata sana cù i zitelli. Ma ci semu rinsignati, è sapemu ch'elli ci sò i mezzi. Indè a cummissione ad hoc avemu ricivutu di .... a CANOPE, avemu dumandatu a l'epica ùn si parlava micca di a ciucciaghja di u Letizia, s'ellu si pudia esse un accumpagnamentu pà u persunale di e ciucciaghje da vulè à ghjuvassi di manera curretta di l'arnesu pedagogicu chè noi avemu quì à l'assemblea finanzatu, oghje. Ci annu detti di sì.

Dunque trà i furmatore di u CNFPT, trà CANOPE ch' si vularia spiazza sopra locu à accumpagnà, più ch'à furmà da puddè a aghjuasi loppu du l'arnesu pedagogicu o ghju, trà l'intirvinente chè voi prifiride ind'u vostru raportu, ch'ellu sia da fà un inisazione à u cantu, a musica, ma aghju intesu a cuntà e fole è à fà ghjochi di mariunella, mi si pare ch' u tempu di corsu, ind'è a settimana ci pò esse. È ch' u persunale s'ellu hè attente, è pensu ch'ellu sarà, si puderà furmà di manera abbastanza lestra. Parlemu di zitelli, dunque di sicurà ùn ci vole micca sbaglia, ùn ci vole micca amparallu un corsu incù i sbaglii, mi si pare ch' dopu ci vole a manera di sprimesi cù i zitelli, un'hè micca listessa chè in faccia a u publicu di studente à l'università.

Incù appena di vulintà, incù i mezi chè no mittaremu per a furmazione è pà l'accumpagnamentu, ci so per mè quantunque diue affare sfarenti, à pudemi fà è mi si pare ch' dopu à tanti anni di lotta pà u bilinguismu è pà a lingua, è oghje ch' in st'Assemblea face quattru annu chè no semi à u pudere, mi si pare ch' ghjè u nostru duveru di mette i mezi da ch'ellu ci sià a prima ciucciaghja immersiva, perchè sta volta saria a prima ciucciaghja immersiva, perchè l'avemu intese e ciucciaghje à pocu pressu, l'avemu chjamatu, l'avemu intese, so vinutu dunque à scambià cù noscu ind'è a cummissione ad hoc, è facenu appena di bilinguismu, provanu, ùn dice micca ch'è ùn anu micca a vulintà di fallu, ma ni facenu a pena.

Dunque, ghjè à noi, puru ancu si no femu dumane una cummissione da seguità l'affara, ma pensu ch' ùn pudemu micca à st'affara, u lu pudemu micca a nostra esigenza d'essa altra chà a pena di bilinguismu.

Eccu ! N'avaraghju compiu, speru ch'ùn'aghju nuda contra u travagliu di i servizii, bella u contrariu, à socu ch'è vo avete travagliatu incù i mezi chè voi aveti, ma noi mi si pare ch'è ghjè u nostru duveru di dumandà di più.

A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi, hè bè capitta. A parolla avà sarà per Bianca FAZZI per a risposta.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Sur tout ce flot de paroles, effectivement, je vais essayer de répondre. D'abord à Mme PEDINIELLI, puisque c'est un peu plus court, sur la CAF, vous avez probablement raison sur les 3 heures, donc nous verrons si effectivement ils nous répondent ou pas, et nous serons, à ce moment-là, à temps pour ajuster la chose.

Vous avez raison, vous avez souligné qu'il y avait d'autres crèches bilingues, mais celle-ci ne l'était pas, en l'occurrence l'ex-conseil départemental 2A ne l'avait pas rendue bilingue.

Pour répondre à Vannina BURESI, deux choses : vous avez reçu la directrice effectivement en commission ad hoc, mais elle n'était pas encore nommée, c'était une faute que nous avons rattrapée, c'est pour ça que nous avons repassé le rapport cette fois-ci, parce que cette directrice a été nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Donc, la lettre qui était parvenue était parvenue à l'ancienne directrice, il y a eu erreur.

Donc, si nous ne passons pas ce rapport, la CAF n'allouait pas les subventions, ce qui voulait dire que les enfants n'étaient pas accueillis au sein de la crèche. Ça c'est la première chose.

Nous nous sommes rapprochés des services du CNFPT qui vont intervenir à raison de 2 heures par semaine, voire 4, je connais même le nom du prof, mais peu importe, et qui va intervenir in situ de manière à ce que les équipes soient présentes, c'est-à-dire qu'il fera deux heures sur chaque équipe, je ne connais pas la configuration de la crèche, il y a des étages, donc c'est un peu compliqué, il a fallu répartir les enfants d'une manière un peu compliquée pour les équipes, c'est pour cela aussi qu'il y a autant de personnel.

Je pense que nous allons tenir compte de vos amendements, à mon avis c'est de la sémantique, mais pourquoi pas ? Effectivement, nous allons tirer vers une crèche immersive, mais ça ne sera pas avant 3 ans, on ne va pas se mentir, mais déjà si on y arrive ça sera une bonne chose.

Et, que CANOPE intervienne, bien entendu, après c'est un projet qu'il faudra affiner, je pense que déjà il y a un travail important qui a été fait, c'est une nouvelle directrice qui débute, je vous l'ai dit, depuis très peu, qui a la volonté de changer un peu les choses, il faut lui laisser un peu le temps avec les équipes parce que c'était quand même une crèche qui n'avait pas évolué dans ce sens-là depuis pas mal d'années.

Donc, je pense que l'on va plutôt vers le positif et, bien entendu, vos amendements, personnellement, j'en tiens compte et on les intègre dans le projet.

**Mme Mattea CASALTA**

Mme la Conseillère exécutive, concernant les amendements du groupe PNC, de Mme TOMASI ?

**Mme Bianca FAZI**

Pour moi ils se rejoignent, donc effectivement on les intègre de la même manière, mais à savoir que l'on précise bien que ce n'est pas avant 3 ans.

**Mme Mattea CASALTA**

Donc, nous avons un avis favorable de l'Exécutif, pour ce qui concerne les amendements, nous allons donc voter ces amendements.

Nous commençons par ceux présentés par Corsica Libera.

Romain COLONNA, nous vous écoutons.

**M. Romain COLONNA**

Est-ce que je peux voter ?

**Mme Mattea CASALTA**

Oui, quand même.

Donc je reprends, nous allons laisser Vannina BURESI nous présenter rapidement les 6 amendements, au fur et à mesure nous allons voter pour les amendements, les uns après les autres, ou alors M. TOMI, comme il y a l'aval du Conseil exécutif, on pourrait les voter globalement ? Donc on me dit un par un, j'ai essayé de vous aider, mais non ! C'est un par un.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, l'amendement n° 1 à la page 2 du rapport, au second paragraphe : ajouter « immersif » après « projet pédagogique » et supprimer « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

Et à la page n° 3 du rapport, remplacer : « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

Au deuxième paragraphe, ajouter au début : « depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015 » et remplacer « la promotion et la valorisation de la langue » par « la normalisation de la langue ». Supprimer « construit sur 3 ans » et remplacer « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » par « pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans ».

Est-ce que maintenant, je peux.....

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que comme ces amendements ont déjà été présentés, on dira uniquement amendement n° 1 et on passera au vote, si vous êtes d'accord.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Très bien, c'était ma question, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Donc, sachant que l'Exécutif est favorable,

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Amendement n° 2, qui a déjà été présenté et que vous avez sous les yeux ; nous passons vote, là aussi avis favorable de l'Exécutif.\$

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n° 3.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n°4.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n° 5.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Et enfin, l'amendement n° 6.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Donc les 6 amendements de Corsica Libera sont adoptés.

Nous allons donc passer aux amendements du PNC, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Qui ont déjà été présentés, il me semble, les grandes lignes : tenir compte de la corsophonie pour des temps dédiés, favoriser l'embauche des personnels, encourager la communication en langue corse à travers les personnels, respecter la polynomie, et mettre en place un comité de suivi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, donc nous avons l'avis favorable de l'Exécutif. En fait, il y a 3 amendements en 1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Contre : M. Pierre-Jean LUCIANI.

Nous allons passer maintenant au vote de ce rapport, ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.<sup>23</sup>**

Contre : M. Pierre-Jean LUCIANI.

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 258 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu « Ecole de la deuxième chance (E2C) » di Bastia**

**\* Rapport n° 258 : convention de financement de l'association Ecole de la deuxième chance (E2C) de Bastia.**

Vous avez la parole.

---

<sup>23</sup> Délibération N° 19/300 AC

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente...

**Mme Mattea CASALTA**

Le secrétariat général va noter que M. ARMANET quitte l'hémicycle.

**Mme Bianca FAZI**

Donc, dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, la Collectivité de Corse soutient les structures qui proposent un accompagnement adapté aux bénéficiaires.

L'association Ecole de la Deuxième chance est l'une d'entre elles. Elle s'adresse, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, à un public de 16 à 30 ans sans emploi, qui a quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. Elle se propose de mettre en œuvre une approche pédagogique individualisée qui vise à l'acquisition des compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail.

Les accompagnements mis en œuvre permettent aux stagiaires l'acquisition des compétences de base.

Cette association propose un accompagnement à la vie citoyenne qui recouvre une diversité d'activités et aide les stagiaires à développer leur savoir-être.

Pour ce faire, l'association développe un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.

Depuis 2016, la Mission Locale n'est plus le seul prescripteur de l'école. L'E2C de Bastia est ainsi amenée à prendre en charge des stagiaires orientés par Pôle Emploi ou par d'autres structures d'accueil.

En 2018, elle a accueilli 39 nouveaux stagiaires et géré 63 parcours. Ainsi, 32 jeunes sont sortis de l'E2C, et pour 63 % d'entre eux la sortie est positive.

Sur 9 bénéficiaires du RSA, 4 ont accédé à un emploi dont un contrat à durée indéterminée.



Pour 2019, l'association s'engage à mettre en œuvre les accompagnements décrits ci-dessus, et notamment auprès de 8 bénéficiaires du RSA.

Le montant demandé à la Collectivité est de 14 000 €, pour des frais de structure qui s'élèvent à 605 620 €.

Il est proposé de fixer le montant à 14 000 €. Ces crédits sont inscrits au budget 2019.

Il vous est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement, ainsi que la convention de financement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport oral, me semble-t-il, de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, Mme la Présidente, avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et de la même façon, la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

U avisu à prò, Mma a Presidente.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Donc, y a-t-il une demande d'intervention ? Non. Donc, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstien ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>24</sup>**

Rapport suivant :

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/301 AC

**\* Raportu n° 263 : Allughjera in albergu pà i minori non accumpagnati (MNA)**

**\* Rapport n° 263 : hébergement en structures hôtelières pour les mineurs non accompagnés (MNA).**

Mme FAZI, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité, comme l'ensemble des collectivités compétentes pour développer la politique de protection de l'enfance, participe à l'effort national pour mettre à l'abri évaluer et orienter les mineurs non accompagnés.

En tant qu'enfants, de facto en situation de danger, les MNA ne sont pas soumis comme les adultes aux règles d'entrée et de séjour des étrangers et ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement mais, bien contraire, doivent faire l'objet des mesures de protection comme tout autre enfant qui serait dans une situation similaire.

Ils ont parfois fait un tumultueux voyage avant d'arriver en Corse et, pour la plupart, leur souhait est de s'engager dans un parcours pour être autonomes avec des papiers, un travail et un logement pour éviter l'expulsion.

L'accueil de ces mineurs dans nos dispositifs d'accueil a atteint ses limites, notre Collectivité recherche sans cesse de nouvelles solutions pour accueillir ces jeunes dans de bonnes conditions.

Cette année a été marquée par la création de 35 nouvelles places par un dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement en mode d'accueil diversifié et en parrainage.

Nous recevrons 90 nouveaux jeunes en moyenne par an et nous en avons d'ores et déjà en charge 152 jeunes.

Comme dans bon nombre de départements confrontés aux mêmes difficultés, nous avons été contraints d'avoir recours à une prise en charge hôtelière ponctuelle pour répondre à l'urgence de la situation.

Cette expérience a été concluante et permet, sans être une solution pérenne, de pouvoir se donner le temps de rechercher d'autres pistes.

Un besoin d'accueil pour 8 jeunes en pension complète permettra à la direction de la protection de l'enfance de mieux gérer les futures arrivées.

Le coût de cette prestation est évalué à 315 000 € annuel et il vous est proposé de valider le recours à ce nouveau mode de prise en charge.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Non. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>25</sup>**

Merci. Rapport suivant.

\* **Raportu n° 264** : Sperimentazione « Anziani in priculu di perdita d'autunumia (PAERPA) : aghjustu à a cunvenzione da allargalla à u territoriu sanu di l'isula è cuntrattu di finanziamentu 2019 - 2020

\* **Rapport n° 264** : expérimentation « personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) : avenant à la convention-cadre en vue de l'extension sur l'ensemble du territoire insulaire et contrat de financement 2019-2020.

Nous vous écoutons.

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/302 AC

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce PAERPA, c'est donc les Personnes âgées en risque de perte d'autonomie, qui a été déjà développé sur le territoire du Cismonte, et pour lequel la Collectivité et en pilotage avec l'ARS.

Nous nous proposons donc d'étendre le PAERPA à tout le territoire et cette expérimentation a pour but de cibler un plus grand nombre de bénéficiaires de manière à avoir un plus grand maillage du territoire encore et de pouvoir prendre mieux en charge les personnes âgées et en risque de perte d'autonomie.

L'objectif du présent rapport est de signer tout d'abord un avenant à la convention-cadre qui actualise ainsi les actions de la feuille de route à l'ensemble du territoire insulaire et sur le plan financier d'approuver le contrat de financement au titre du FIR 2019 qui fixe à 120 000 € le financement que l'ARS nous attribue pour le financement du PAERPA pour l'année à venir.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Il y a rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Demande d'intervention ? Non. Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>26</sup>**

Merci. Rapport suivant.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/303 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 265 : Participazioni di a Cullittività di Corsica à a prefigurazioni di u modu di finanziamentu di i servizii d'aiutu è d'accompagnamentu à duminiliu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 265 : participation de la Collectivité de Corse à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Dans le cadre de nos compétences dans le domaine du médico-social, nous assurons notamment le pilotage de l'offre de service d'aide à domicile. Ces services accompagnent les personnes âgées et les personnes handicapées qui souhaitent vivre à leur domicile. Aujourd'hui, nous comptons 18 SAD.

Au-delà de leur rôle en matière d'accompagnement médico-social, ces services sont également des opérateurs économiques, implantés sur les territoires, pourvoyeurs d'emplois et notamment en secteur rural.

Bien que dynamique, ce secteur se trouve aujourd'hui en Corse, mais aussi ailleurs, confronté à des problématiques structurelles liées à un déficit d'attractivité des métiers du grand âge, à des difficultés de recrutement, à un besoin de professionnalisation et de formation des intervenants, à la redéfinition du modèle économique des structures ou encore à l'évolution de leurs missions et leur rôle en tant qu'acteurs de territoires.

Nous nous inscrivons dans une stratégie où l'enjeu est de soutenir le secteur de l'aide à domicile et de renforcer sa structuration en permettant de concilier les enjeux d'efficience mais aussi d'amélioration de qualité de service rendu, de meilleure valorisation des métiers et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie travaille depuis 2017 à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement des SAD avec pour objectif, de sortir d'une logique de financement purement quantitative, pour évoluer vers une logique qui intégrera des éléments qualitatifs et des objectifs d'intérêt général.

Ce nouveau modèle sera généralisé dès 2021. Nous avons été choisi par rapport à d'autres territoires du territoire national pour être un territoire expérimental et on ajoutera une dotation sur la base des missions d'intérêt général effectuées et des objectifs définis dans le cadre d'un CPOM.

Afin de poursuivre notre stratégie d'accompagnement du secteur de l'aide à domicile mais aussi afin de s'inscrire dans une démarche volontariste, constructive et expérimentale, nous nous sommes porté candidat et nous avons donc obtenu des financements pour les services d'aide à domicile.

Nous nous sommes vus attribué ainsi la somme de 668 118 € pour l'année 2020. Ces financements seront mobilisés entre les services d'aide à domicile qui participeront à cette préfiguration, sur la base de missions d'intérêt général et indicateurs d'activité qui seront retenus.

En participant à l'expérimentation, notre ambition est de mieux valoriser les prises en charge au regard de leurs spécificités et niveaux d'intensité (Interventions en zone rurale, en soirée et week-end), il s'agit également de mieux valoriser la qualité des prises en charge des usagers, de mieux valoriser les métiers du secteur de l'aide à domicile et enfin de mieux maîtriser le reste à charge des usagers

Nous devons désormais engager l'expérimentation, selon les étapes suivantes : tout d'abord avec le lancement d'un appel à candidatures dès le 5 octobre, afin de sélectionner les services d'aide à domicile qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement.

Ensuite il s'agira de travailler à l'identification des missions d'intérêt général et des indicateurs d'activité pertinents.

Enfin, nous devons formaliser les engagements réciproques des services d'aide à domicile et de la Collectivité dans le cadre du CPOM d'ici le 31 mars 2020. Ces CPOM sont des outils importants car ils nous permettent de mettre en cohérence les objectifs en matière de service rendu et les moyens qui y sont dédiés.

Aujourd'hui l'enjeu est de valider le cahier des charges de l'appel à candidatures, de permettre le lancement de cet appel à candidatures, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à procéder aux négociations, à la signature des CPOM qui découleront de l'appel à candidatures.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

C'est un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et un rapport de la commission finances également.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des demandes d'intervention ? Mme COGNETTI, nous vous écoutons.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, les missions exercées par les services d'aide à domicile sont au cœur de l'action de notre Collectivité du fait même de son rôle de chef de file en matière d'action sociale.

Si les politiques menées ces dernières années ont singulièrement renforcées la solidarité en faveur des personnes en perte d'autonomie, elles ont également permis aux personnes âgées, comme aux personnes handicapées, d'exprimer un libre choix entre vivre à domicile et entrer en institution dans des conditions plus adaptées à leur situation et dans un meilleur respect de leur projet de vie.

Le libre choix du lieu vie et la prise en charge à domicile constituent des axes essentiels de la politique qui doit être développée par notre Collectivité.

Selon les chiffres de l'INSEE, à l'horizon 2030, la perte d'autonomie progresse plus vite à l'échelon local que national. Un phénomène qui n'a rien de surprenant et qui découle du vieillissement accéléré de la population. Donc, qui dit vieillissement de la population, dit risque accrue de perte d'autonomie et il est donc important d'œuvrer en ce sens et de valider le cahier des charges qui est proposé aujourd'hui.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, nous avons également un amendement présenté par Mme Chantal PEDINIELLI et Francis GUIDICCI pour le groupe Per l'Avvene.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente. En effet, nous vous proposons, après l'article 5 de la délibération, d'insérer un nouvel article qui dit : « demande au Conseil exécutif de Corse conformément à la délibération 18/348 du 21 septembre 2019, de modifier le règlement d'actions sociales de la Collectivité de Corse pour permettre la mutualisation partielle de l'APA et de la PCH lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif ».

Alors, je vais vous expliquer rapidement les motifs, c'est mon collègue Francis qui devait le faire, mais je le fais à sa place.

Il y a tout juste un an, en septembre 2018, notre groupe avait proposé à l'Assemblée une motion adoptée à la quasi-unanimité, seul notre collègue Pierre GHIONGA ayant voté contre. Cette motion validait le principe de l'expérimentation d'un dispositif de mutualisation d'une partie de l'APA et de la PCH, lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif. Et, nous chargeons l'Exécutif de faire étudier par la direction générale adjointe des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité, la faisabilité et les conditions de cette mutualisation partielle.

Les considérants étayaient cette demande en s'appuyant sur les données intéressantes, notamment en les comparant avec celles au niveau national. Les plus de 60 ans représentent 30 % de la population insulaire, contre 26 % sur le continent, les plus de 75 ans représentent 11 % contre 9 % et en 2050, 20 % de la population insulaire aura plus de 75 ans.

Sur le territoire insulaire 8243 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 1177 en établissements. 88 % des bénéficiaires de l'APA vivent à leur domicile contre 58 % sur le continent.

Même si le maintien dans l'habitat traditionnel reste l'objectif à poursuivre et correspond aux attentes de bon nombre de personnes âgées, il arrive que ce soit compliqué de concrétiser cette volonté. Le placement en EHPAD, dont les places sont d'ailleurs limitées sur le territoire insulaire, ne constitue plus aujourd'hui la seule alternative puisque la législation encourage le



développement d'une offre d'habitat inclusif autour de la résidence autonomie qui permet à chaque résident de disposer de son logement tout en bénéficiant des services adaptés et d'une sécurité constante.

La circulaire émise en 2016 par le ministère des affaires sociales a précisé que, je cite, « les dispositions législatives et réglementaires ne font pas obstacle à la mutualisation de l'APA et de l'APCH, qu'une autorisation de l'ARS n'est pas nécessaire puisque la mutualisation ne concerne que l'hébergement et non les soins ». Il suffirait donc pour procéder à cette mutualisation, que la Collectivité de Corse pleinement compétente modifie son règlement d'action sociale comme l'ont déjà fait plus d'une vingtaine de départements.

C'est une motion et un projet auxquels nous tenons qui ne nécessitent pas d'évolution juridique particulière, si ce n'est une volonté politique dépendant du Conseil exécutif.

Un an après ce vote, la direction concernée n'a pas apporté de réponse et dans le droit-fil de notre vote collectif, cet amendement que je vous ai proposé, a vocation à amorcer le dispositif de façon concrète.

Je vous remercie.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère. Nous allons peut-être, s'il n'y a plus d'interventions, prendre l'avis de l'exécutif.

### **Mme Bianca FAZI**

Je vous remercie.

Mme PEDINIELLI, je pense que quelque chose a dû échapper à Francis parce que je vous ai répondu, j'ai fait le règlement d'aides en juillet, où cette disposition est incluse. Je pense qu'on vous avait envoyé un mail avec Mme CIANELLI d'ailleurs, je vous en ai fait destinataire mais pas Francis, je le lui enverrai puisque le dispositif faisait partie du règlement d'aides.

En ce qui concerne ce rapport, ça ne peut pas rentrer en compte parce que c'est une sorte de contractualisation que nous avons avec la CNSA qui n'a rien à voir avec le règlement d'aides propre à la Collectivité.

Donc, je renverrai le règlement d'aides de juillet que j'ai passé, au groupe. Mais ce dispositif PA/PCH existe et nous l'avons inclus dans notre règlement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Je voudrais souligner que sur l'amendement, il y avait une coquille également. Il s'agissait certainement, me dit le secrétariat général, de la délibération du 21 septembre 2018, vous l'aurez tous corrigé et non pas 2019.

Une autre question, Mme PEDINIELLI, est-ce que vous maintenez votre amendement ou est-ce que vous le retirez ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Nous le retirons. Au vu de la réponse de Mme la conseillère exécutive, je retire l'amendement, j'en parlerai à Francis. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Parfait.

S'il n'y a plus d'interventions, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>27</sup>**

Rapport n° 266. Mme la conseillère exécutive, encore à vous.

**\* Rapport n° 266 : Aghjustu à i cunvenzioni pluriannuali 2017-2019 trà a CdC è a Cascia Naziunali di Sulidarità pà l'Autunumia (CNSA)**

**\* Rapport n° 266 : Avenant aux conventions pluriannuelles 2017-2019 entre la CdC et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit simplement d'un avenant. La CNSA avait des conventions avec les ex conseils départementaux. Ce sont des concours financiers annuels pour l'allocation

---

<sup>27</sup> Délibération N° 19/304 AC

personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de convention du handicap (PCH) et la conférence des financeurs.

Les maisons départementales pour le handicap (MDPH) ou encore l'accompagnement de Collectivité de Corse dans cesancements de projets sur le champ de l'innovation sociale.

En 2018, les finances versées par la CNSA et la Collectivité ont avoisiné les 24 M€. Les conventions des ex CD 2A et 2B devaient prendre fin le 31 décembre prochain.

Toutefois considérant les travaux nationaux en cours sur la préparation de la future loi sur l'autonomie qui sera présentée au parlement en 2020, la CNSA sollicite la prorogation des deux conventions pour un an, soit jusqu'à la fin 2020.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le principe et la signature de cet avenant qui est indispensable pour sécuriser le versement des concours financiers en titre d'exercice 2020.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci.

Nous avons un rapport oral de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, c'est un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous passons au vote Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>28</sup>**

Rapport suivant, 267. Bianca FAZI.

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/305 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 267 : Pulitica di privinzioni sanitaria di a Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 267 : Politique de prévention sanitaire de la Collectivité de Corse**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Depuis 2013, seul le territoire du Pumonte a conservé les missions de santé relatives aux vaccinations, à la lutte contre la tuberculose et aux dépistages des infections sexuellement transmissibles. En Cismonte, ces compétences sont prises en charge par le centre hospitalier de Bastia et la mairie de Bastia.

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé a interrogé le Président du Conseil exécutif de Corse par courrier en date du 24 juin sur les intentions de la Collectivité concernant les compétences citées précédemment.

Concernant les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), et en accord avec les dernières recommandations du rapport Peyron, l'objectif est de développer leur activité en la couplant avec l'activité des CPEF et créer, à terme, des centres de santé sexuelle couvrant l'intégralité du territoire ; cela permettrait aux usagers de pouvoir bénéficier d'un dépistage sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en Cismonte.

Concernant le Centre de Lutte anti tuberculeuse (CLAT), et face au constat d'une activité équilibrée mais relativement faible, compte tenu de la subvention d'état allouée au CLAT, l'idée est de développer une activité de prévention à destination de :

- Primo-arrivants,
- Enfants de l'aide sociale à l'enfance,
- Mineurs non-accompagnés,
- Médecine du travail.
- Concernant la lutte contre le cancer, l'objectif est de développer sur l'ensemble du territoire des pratiques présentes plus fortement en Pumonte comme par exemples les consultations de tabacologie.
- Concernant les vaccinations, compte-tenu de la nécessité de continuité de service, il est proposé d'accompagner la reprise de cette compétence par le futur pôle infectiologie du centre hospitalier d'Aiacciu lorsque celui-ci pourra le faire.

Le personnel de la Collectivité sera redéployé sur des compétences en voie de développement citées ci-dessus.

A noter que la subvention est extrêmement intéressante, bien plus que cela nous coûte puisqu'elle est de 50 000 € et qu'actuellement, au niveau national, l'Etat revoit ses dotations. Nous préférons donc pour l'instant conserver cette compétence.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. Rapport oral de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et la commission finances

**Mme Anne TOMASI**

Egalement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.<sup>29</sup>**

**\* Rapport n° 268 : Prurugazioni di a cunvenzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è l'associu « Ajaccio Judo »**

**\* Rapport n° 268 : Recondution de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'association « Ajaccio Judo »**

**Mme Bianca FAZI**

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/306 AC

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité et la CAF de Corse-du-Sud ont instauré un partenariat dans le cadre de la politique de parentalité. Il permet de financer des actions relevant du dispositif REAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

C'est une convention avec « Ajaccio judo » qui est arrivée à expiration, mais qui est renouvelée chaque année depuis 3 ans. En 2018, 150 séances ont été organisées ; elles ont concernés 13 parents et 15 enfants. C'est une association qui permet de les faire participer à des activités sport/santé.

Nous avons une participation financière de l'ordre de 1 100 € pour un crédit de fonctionnement, l'organisation du fonctionnement, le suivi et l'évaluation du projet.

C'est juste une reconduction d'un rapport que nous avons déjà passé en 2018.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. La commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Toujours pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.<sup>30</sup>**

Mme la conseillère exécutive, le prochain rapport sera le numéro 270.

**\* Rapport n° 270 : Aitu eccezzionale di fin' d'annata à un publicu in situazione di precarietà**

**\* Rapport n° 270 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Nous reconduisons comme l'année dernière et comme le faisaient précédemment les ex conseils départementaux et l'ex Collectivité territoriale de Corse, une aide pour les plus démunis, ce qu'on appelle classiquement le panier de Noël.

Pour mémoire, en 2018, quasiment 700 000 € ont été distribués à 4242 bénéficiaires, soit 160 € par moyenne et par foyer. C'est sur cette base que les crédits ont été inscrits au BP 2019. Nous reconduisons cette aide extra légale sur la même base que 2018.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Un rapport de la commission sociale, culture et santé.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Rapport de la commission finances.

---

<sup>30</sup> Délibération N° 19/307 AC

**Mme Anne TOMASI**

À prò.

**Mme Mattea CASALTA**

À ringrazià vi. Quale hè chì intarveni ? Nimu. Avemu da vutà. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>31</sup>**

Rapport n° 278. Mme la conseillère exécutive, à vous.

**\* Rapportu n° 278 : Cunvenzione di finanziamentu di u Centru Regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri di Corsica per l'eserciziu 2019**

**\* Rapport n° 278 : Convention de financement du Centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse pour l'exercice 2019**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité apporte son soutien à la lutte contre le cancer, en particulier dans le cadre d'une convention annuelle avec le centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse.

Ce CRCDC a pour objectif de proposer une offre harmonisée en matière de dépistage de cancer, de lutter contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage, de contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique, de fournir des données à l'observatoire régional de la santé et mettre en places des actions d'information et de prévention des cancers.

Nous avons déjà une contribution par convention à hauteur de 75 000 €. Nous souhaitons améliorer cette offre de dépistage et de prévention en aidant la mise en place d'une consultation avancée pour les populations à risque en facilitant l'accès au dépistage et en mettant en place des actions d'information et de prévention.

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/308 AC



Nous vous proposons de réévaluer le montant de la subvention à hauteur de 100 000 € annuels afin d'accompagner ce développement jusqu'en septembre 2020.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions sur ce sujet important ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je pense que nous arrivons au bout. Encore un rapport, numéro 279.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 279 : Cunvenzioni di partinariatu 2019-2022 trà a Cullittività di Corsica, a Mutualità Suciali Agricola, a Cascia d'Allucazioni Famighiali di u Pumonti è a Cumunità di i cumuni di u Celavu è Prunelli : Cartuli di i famigli MSA / Prughjettu suciali di tarritoriu Celavu è Prunelli**

**\* Rapport n° 279 : Convention de partenariat 2019-2022 entre la Collectivité de Corse, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud et la Communauté de communes du Celavu-Prunelli : Chartes des familles MSA / Projet social de territoire Celavu-Prunelli**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité dans le cadre de ses compétences en matière d'aides et d'actions sociales souhaite avoir un encrage en proximité auprès de ses publics en matière d'aménagement des territoires d'une part et dans une démarche de pacte à conclure avec les territoires, une démarche de réponses aux besoins et au plus proche des territoires.

La DG en charge des affaires sociales travaille ainsi en étroite collaboration auprès des acteurs de terrain et s'associe aux démarches issues de territoires.

La mutualité sociale agricole de la Corse engagée par le biais des chartes territoriales, la CAF et de par ses missions, la communauté de communes de Celavu-Prunelli s'engage ainsi dans une démarche sociale sur le Celavu-Prunelli autour du projet social ensemble au coeur des familles sur le territoire.

La réalisation d'un diagnostic de territoires partagés avec l'ensemble des acteurs locaux, l'élaboration d'un programme d'actions concertées sur sa mise en œuvre, la réalisation d'une évaluation des actions menées dans ce cadre.

L'engagement de la Collectivité n'a pas d'impacts financiers à ce stade et repose sur sa représentation au même titre que l'ensemble des partenaires au sein du comité de pilotage mis en place et devant être chargé de valider les principales étapes de la mise en œuvre de la charte.

La participation au sein d'une équipe projets pluridisciplinaires au comité technique chargé des travaux relatifs à l'état des lieux, à l'élaboration d'un diagnostic et à l'animation des groupes de travail.

Considérant cette démarche partenariale initiée par l'ensemble des acteurs qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Collectivité en matière de territorialisation de l'action publique, nous participons en cohérence avec les actions engagées.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a, me semble-t-il, un rapport de la commission social.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, avec un avis favorable, Mme la Présidente.

**Mme Anne TOMASI**

Listessu avisu, Mma a Presidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>32</sup>

Nous avons terminé avec le volet social. Merci, Mme la conseillère exécutive parce que c'était un marathon.

Nous demandons à l'exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je souhaiterais qu'on passe ce soir le rapport n° 245.

**Mme Mattea CASALTA**

Rapport n° 245. Je pense que M. ARMANET va devoir s'en aller.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES  
CONTRACTUALISÉS - EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET  
INTERNATIONAL**

\* **Rapportu n° 245** : Programma di cuuperazione INTERREG ITALIA - FRANCIA marittima 2014-2020 - prughjetti MED-STAR, INTERMED, MED-PSS

\* **Rapport n° 245** : Programme de coopération INTERREG ITALIE-FRANCE maritime 2014-2020 - projets MED-STAR, INTERMED, MED-PSS

**M. Jean BIANCUCCI.**

Mme la Présidente, je peux ?

**Mme Mattea CASALTA**

M. BIANCUCCI, avec grand plaisir, je vous en prie, allez-y.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/310 AC

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci. Je sais qu'à cette heure-ci, c'est un peu difficile.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous cherchions le rapport parce que nous pensions que vous vouliez tous partir. Inveci micca. Dunque, vi stemu à senta incù piacè.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ce rapport relève du périmètre de Mme MAUPERTUIS, mais bien entendu, c'est moi qui le présente et vous pouvez comprendre pourquoi.

Dans le cadre du troisième appel à projet du programme INTERREG maritimo, la Collectivité de Corse a porté sa candidature sur trois projets.

Premier projet, le projet stratégique MED-STAR. Il s'agit des stratégies et mesures d'atténuation des risques d'incendie dans la région méditerranéenne qui porte principalement avec le SIS Cismonte sur la mise en place d'outils informatiques partagés de gestion du risque, la mise en perspective des effets du changement climatique sur les incendies et la constitution de plans d'action conjoints pour la planification des aménagements nécessaires et des moyens de lutte.

Deuxième projet, le projet simple MED-PSS. Développer la culture du risque d'incendie, risque qui porte sur la mise en place d'actions spécifiques par territoire, afin d'alerter les gens sur les risques de feu de forêt.

Le troisième projet dont nous sommes, il faut le signaler, chef de file, intervention pour gérer et réduire le risque d'incendie à l'interface espace naturel qui vise à qualifier et localiser scientifiquement les travaux de débroussaillage qu'il faut réaliser autour des habitations et à conduire des aménagements spécifiques sur le territoire.

Ces trois projets sont très importants pour la Corse vu les évolutions actuelles. Il est à noter une très large coopération méditerranéenne, ce qui a permis à chaque région concernée d'être chacune chef de file dans l'un des cinq projets proposés à savoir : la Sardaigne, la Corse, PACA, la Toscane, Ligurie ainsi qu'un large partenariat en Corse entre la Collectivité de Corse, l'ONF, le SIS Cismonte et l'université de Corse.

La participation de la Collectivité de Corse s'élève tout de même à 1 687 015,54 € précisément, 622 000 € pour MED STAR, 75 000 € pour MED PSS, 990 000 € pour INTERMED. J'ai arrondi bien entendu.

Il faut noter également une régularisation consistant en la création d'une ligne budgétaire pour chaque projet.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous allons donner la parole à Mme TOMASI pour le rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

En résumé, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Les commissions des affaires européennes et du développement économique se sont réunies cet après-midi. Il y aura un avis.

**Mme Julie GUISEPPI**

Favorable, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Pour les deux commissions. Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur ce rapport ? Personne. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>33</sup>**

Je vous remercie.

Je suis obligé de demander l'avis de l'exécutif pour la poursuite des travaux.

**Le Président SIMEONI**

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/311 AC

Encore une heure !

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que c'était une gentille plaisanterie de notre Président ! Je crois que nous allons revenir demain à 9 heures.

Je vous rappelle que la commission permanente a décidé de commencer à 9 heures précises de manière à ce que nous puissions terminer assez tôt. Je vous demande un petit peu de courage. Je vous souhaite une excellente nuit. A demain.

**La séance est suspendue à 23 h 45.**

# ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION EXTRAORDINAIRE  
REUNION DES 26 et 27 SEPTEMBRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE  
*Rapport n° 269*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE CONSEIL EXECUTIF

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget supplémentaire 2019

**ARTICLE PREMIER :**

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section de fonctionnement

**Dépense :**

**En autorisation d'engagement :**

Une autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 € est ouverte au sous-programme N3210C intitulé « OEC-PNRC » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N32 « Environnement », la compétence N321 « Action en faveur de l'environnement ».

**Motif :** Cette inscription complémentaire vient financer les actions de la Charte du PNRC validée par l'Assemblée de Corse qui seront prévues au budget supplémentaire de l'office de l'environnement de la Corse.

**Le montant total des AE nouvelles inscrites au BS 2019 est ainsi porté à 45 755 648 €.**



En section d'investissement**Dépense :****En autorisation de programme :**

Une autorisation de Programme d'un montant de 1 200 000 € est ouverte au sous-programme N4423 C intitulé «Culture» qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 « Elever progressivement le niveau de richesse et de ressources d'un territoire», la politique N44 « Culture et patrimoine», la compétence N442 « Culture», **portant ainsi le montant total des AP votées au BS sur le programme à 1 755 000€.**

Cette demande d'AP est financée par la réduction d'AP pour un montant de 1 200 000 € au sous-programme N3142C intitulé «Voirie équipements collectifs communaux» qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N31 « Aménagement du territoire », la compétence N314 «Aides aux communes et groupement», **portant ainsi le montant total des AP votées au BS sur le programme à 18 800 000 €.**

**Motif** : Cette AP correspond à la programmation en Corepa avant la fin 2019 du dossier Conservatoire de Musique et Danse Henri Tomasi pour le site d'Aiacciu au titre du PEI.

**Au regard de cette demande de transfert d'AP entre les sous-programmes N3142C et N4423C, le montant total des AP nouvelles inscrites au BS 2019 reste inchangé pour un montant total de 105 845 130 €.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

VOTE :

(\*)

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1) PAGE 2 DU RAPPORT : Second paragraphe :**

- **AJOUTER** « immersif » après « projet pédagogique » ;
- **SUPPRIMER** « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

**2) PAGE 3 DU RAPPORT :**

**REEMPLACER** « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

**2<sup>nd</sup> paragraphe :**

- **AJOUTER** au début : « *Depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015* » et **REEMPLACER** « la promotion et la valorisation de la langue » **PAR** « *la normalisation de la langue* » ;
- **SUPPRIMER** « construit sur 3 ans » et **REEMPLACER** « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » **PAR** « *pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans* ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PROJET DE DELIBERATION : ARTICLE PREMIER » :**

**REPLACER « le bilinguisme » PAR « *l'immersion précoce* »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 1 : PAGE 3**

**REPLACER « L'influence culturelle » PAR « *l'identité linguistique* » ;**

**RAJOUTER après « favoriser le bilinguisme » « *des enfants par la mise en place de l'immersion linguistique* »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 3 : PAGE 2**

**RAJOUTER :** en fin de la partie « personnel encadrant », la phrase « *La certification de la compétence en langue corse de tous les agents est un objectif stratégique du projet d'établissement.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**


**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 4 :**

**1) PAGE 1 :**

- **dans le titre** : **REPLACER** « LE BILINGUISME » **PAR** « *L'IMMERSION PRECOCE* »

**1<sup>er</sup> paragraphe :**

- **RAJOUTER** au début « *Depuis l'adoption du plan lingua 2020* » ;
- **REPLACER** « promotion et la valorisation » **PAR** « *la normalisation* »
- **RAJOUTER** « *corse* » **après** « langue »

**Paragraphe 2 :**

- **REPLACER** « de bilinguisme » après « projet » **PAR** « *éducatif d'immersion linguistique* »

- **REPLACER** « ce projet met notre langue au premier plan de l'activité de la crèche et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » **PAR** « ce projet a pour finalité d'aboutir à une crèche immersive dans les 3 ans ».

**Paragraphe 3 :**

- **REPLACER** « ses moyens de communication » **PAR** « leurs répertoires linguistiques » ;
- **REPLACER** « d'aborder » **PAR** « de construire » ;
- **RAJOUTER** « linguistique et » **après** « transmission »

**Paragraphe 5 :**

- **REPLACER** « enfantin » **PAR** « précoce » ;
- **REPLACER** « d'une capacité linguistique à deux volets » **PAR** « d'une souplesse, d'une attitude, d'une manière de vivre et de penser »

**Paragraphe 6 :**

- **REPLACER** « réflexion sur » **PAR** « jouer et de réfléchir avec et sur »

**Paragraphe 7 :**

**RAJOUTER** « et culturel » **après** « social »

**REPLACER** « que citoyen » **PAR** « qu'individu » ;

**RAJOUTER** « ou le cas échéant compenser » **après** « compléter »

**2) PAGE 2 :**

**Paragraphe 2 :** **REPLACER** « le bilinguisme » **PAR** « l'immersion »

- dans les « Objectifs » : **REPLACER** « sur » **par** « en » ;

**AJOUTER** « immersive après « crèche » et **SUPPRIMER** « ou la langue corse est la langue préférentiellement utilisée »

**3) PAGE 3 :**

**Paragraphe 1 :**

- **REPLACER** « encourager » **PAR** « former » ;
- **REPLACER** « à parler corse le plus souvent possible » **PAR** « à utiliser la langue corse » **avant** « avec les parents.... »
- **REPLACER** « favoriser l'usage le plus fréquent et le plus naturel » **PAR** « utiliser la langue de la manière la plus naturelle »



- **SUPPRIMER** « -offrir une reconnaissance culturelle aux parents qui sont eux-mêmes bilingues »
- **REPLACER** « trans-générationnelle » **PAR** « *intergénérationnelle* »
- **REPLACER** « bilingue » **PAR** « *en langue corse* » **après** « signalétique ».

**A « 3.1 Outils pédagogiques », REPLACER** « « nombreuses activités » **PAR** « *toutes les activités* »

**RAJOUTER après** « réalisation d'une exposition » « *et d'un site web* »

- **A « 3.2 Moyens humains » : REPLACER** « à raison d'une fois par semaine tout au long de l'année » **PAR** « *des cycles de formation permettant d'amener tous les personnels à une certification en langue corse de niveau C1* »

#### **4) PAGE 4 :**

**RAJOUTER après le second paragraphe :** « *intégrer annuellement des interventions de personnels de CANOPE au sein de la crèche pour l'accompagnement de l'outil pédagogique o Chju* ».

**REPLACER** « Dans la langue corse » **PAR** « *Dans la culture corse* »

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSa**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Section 2.3 Actions :

Ajouter « - tenir compte de la corsophonie des personnels au moment de l'organisation des plannings, afin d'insérer un temps dédié à la langue corse dans la routine de tous les enfants ».

A la suite de « - proposer un accueil signalétique bilingue », ajouter « qui tient compte de la spécificité polynomique locale ».

Ajouter « - lors de nouvelles embauches, favoriser l'embauche de personnels corsophones, nécessaires à la consolidation d'un emploi du temps prévoyant des temps dédiés à la langue corse ».

Section 3.2 Moyens humains :

Ajouter « - Favoriser l'embauche de personnels corsophones »

Ajouter « - Encourager les personnels déjà corsophones à participer à la formation de leurs collègues, à la fois pour inciter les personnels corsophones à utiliser plus souvent la langue dans leur pratique professionnelle, et permettre de mettre en place de nouvelles mécaniques de communication entre les personnels. »

Création Section 3.4 Suivi et évaluation :

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation et du suivi du projet corsophone.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Participation de la Collectivité  
de Corse à la préfiguration  
du nouveau modèle de financement des  
services d'aide et d'accompagnement à  
domicile  
Rapport n° 265

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR** : Mme Chantal PEDINIELLI et M. Francis GUIDICI au nom du  
groupe « Per L'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

- Après l'article 5 de la délibération, **EST INSERE** un nouvel article, numéroté 6,  
ainsi rédigé :

« **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse, conformément à la délibération n°  
18/348 AC du 21 septembre 2019, de modifier le règlement d'action sociale de la  
Collectivité de Corse pour permettre la mutualisation partielle de l'APA et de la PCH  
lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif. »

- En conséquence, l'article 6 devient l'article 7.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**